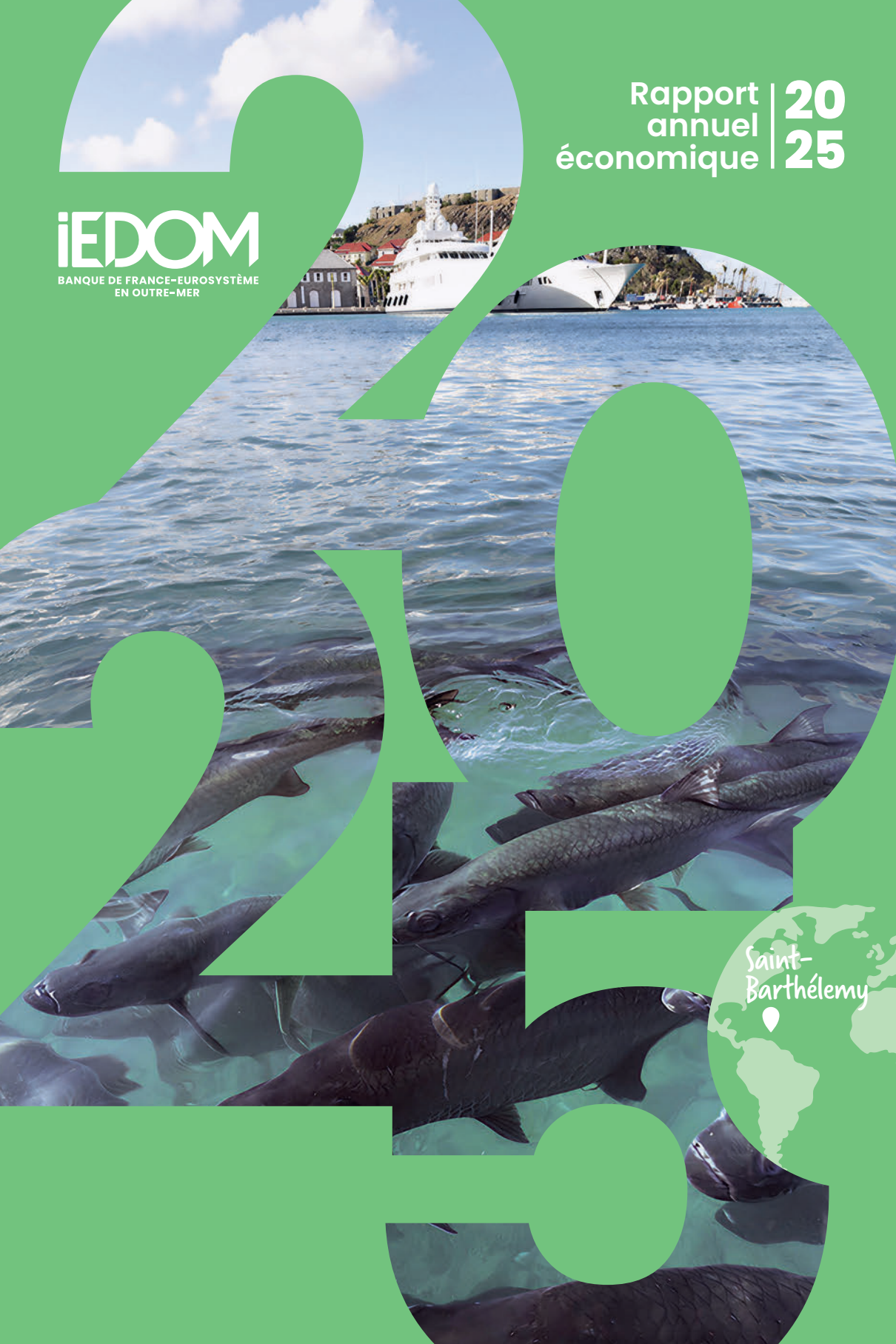


Rapport
annuel | 20
économique | 25

iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSystème
EN OUTRE-MER

Saint-
Barthélemy



PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro.

L'IEDOM est chargé d'assurer les missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société, et le suivi économique des territoires ultramarins.

L'IEDOM est présidé par Alexandre Gautier, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).



THÈME ILLUSTRATIF DU RAPPORT 2025 : ENCOURAGER LES PROJETS D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Ce rapport annuel 2025 de l'IEDOM souligne un enjeu clé pour les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) : **le développement des projets d'autonomie alimentaire** avec l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, pour favoriser le développement économique. Développer la production locale et ainsi réduire la dépendance des populations aux importations pour leur consommation courante de produits alimentaires est également une composante importante de la réponse à la vie chère.



À travers une illustration photographique choisie, nous avons souhaité valoriser cette thématique, car renforcer les filières de production et valoriser les ressources locales, c'est offrir aux habitants ultramarins un accès direct à des denrées de qualité issues de leur territoire et de leur savoir-faire, tout en réduisant la dépendance aux importations. C'est une voie essentielle pour bâtir un avenir plus équilibré et plus juste.

Alexandre Gautier
Président de l'IEDOM
et Directeur général de l'IEOM



SAINT-BARTHELEMY



**RAPPORT
ÉCONOMIQUE**

ANNUEL

2025

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
AVANT-PROPOS	5
SAINT-BARTHÉLEMY EN BREF	6
LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY	7
SYNTHÈSE	8
CHAPITRE I	11
SECTION 1 – LA GEOGRAPHIE ET LE CLIMAT APERÇU GÉOGRAPHIQUE	13
SECTION 2 – REPÈRES HISTORIQUES	14
SECTION 3 – CADRE INSTITUTIONNEL	15
CHAPITRE II	20
SECTION 1 – LA POPULATION	21
SECTION 2 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES	23
SECTION 3 – LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES	35
CHAPITRE III	41
SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL	42
SECTION 2 – L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE	43
SECTION 3 – L'ÉNERGIE	47
SECTION 4 – EAU ET ASSAINISSEMENT	51
SECTION 5 – LES DÉCHETS	54
SECTION 6 – L'ENVIRONNEMENT	59
SECTION 7 – LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS	62
SECTION 8 – LE TOURISME	65
SECTION 9 – LES TRANSPORTS	72
SECTION 10 – LES AUTRES SERVICES MARCHANDS	78
SECTION 11 – LES SERVICES NON-MARCHANDS	80
CHAPITRE IV	87
SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL	88
SECTION 2 – STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	89
SECTION 3 – L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE	92
ANNEXES	98

Saint-Barthélemy

Bathymétrie

(Profondeur en mètres)

-200

Trait de côte

Réseau hydrographique principal

Etang

Couvert forestier

Couvert végétal

Chef - lieu

Lieu-dit

Réseau routier principal

Liaison maritime

Zone bâlée

Zone aéroportuaire

Aéroport

Port de commerce

Port de plaisance

Hôpital

Centrale diesel

Zone de stockage d'hydrocarbures

Zone de protection particulière

Sources : Natural Earth, Free vector and raster map data © naturalearthdata.com, IGN ED-CARTO 2019, EDOM, Atlas Caribbe MRSH Université de Caen Normandie.
Réalisation : Frédérique Turbaut, MRSH Université de Caen Normandie, 2021.



Océan Atlantique

Table à diable (ou Roche plate)



Mancel (ou la poule et les poussins)

Le petit coiffe

Le tourter

Ile Pele

Ile Le boudanger

Ile Chevreau (ou Bonhomme)

Roche le Ruseur

Vers Saint-Martin (Marigot)
Vers Sint Maarten (Oyster Pond / Philipsburg)

Mer des Caraïbes



AVANT-PROPOS

En 2025, l'économie de Saint-Barthélemy demeure stimulée par l'activité touristique. Ce secteur clé poursuit sa croissance au travers d'un niveau de fréquentation record, avec des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie du territoire.

S'agissant du secteur du BTP, l'étroitesse du marché ne lui permet pas, cette année encore, de se déployer pleinement. En effet, la reconstruction et la modernisation des infrastructures sinistrées post-Irma étant désormais achevées, l'activité est davantage contrainte. Toutefois, le secteur va bénéficier d'un relais de la demande publique, porté par deux projets structurants : la réalisation du groupe scolaire de Saint-Jean et la construction du nouveau centre culturel de Saint-Barthélemy.

Sur un territoire marqué par des contraintes géographiques fortes, l'enjeu est de préserver le dynamisme du modèle économique de l'île, tout en garantissant un niveau de service élevé et des infrastructures adaptées. Par son système fiscal autonome, la Collectivité bénéficie de retombées financières substantielles, lui permettant de piloter en autonomie les projets structurants nécessaires.

Toutefois, les flux touristiques croissants exercent une pression sur les équilibres du territoire et accentuent certaines de ses difficultés structurelles ; l'accès au foncier, le coût de l'énergie le traitement des déchets notamment.

Pour relever ces défis, la Collectivité s'engage dans une démarche d'innovation en se dotant de nouvelles infrastructures et en mobilisant des solutions de pointe. Cet engagement se traduit notamment par la valorisation énergétique des déchets, le développement d'une agriculture hors-sol, la recherche sur la gestion intelligente de la demande électrique et des études sur la valorisation des sargasses.

En 2025, dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-mer), l'IEDOM a procédé à une nouvelle estimation du PIB, sur la base des données de l'année 2023. Ainsi, l'île figure parmi les territoires au PIB par habitant les plus élevés du globe, confirmant le statut hors norme de Saint-Barthélemy.

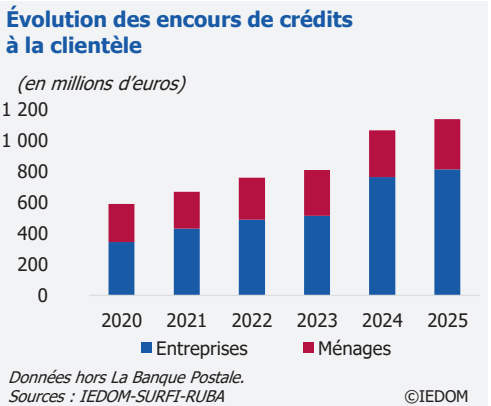
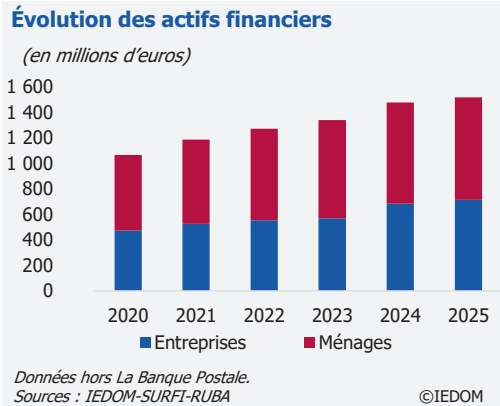
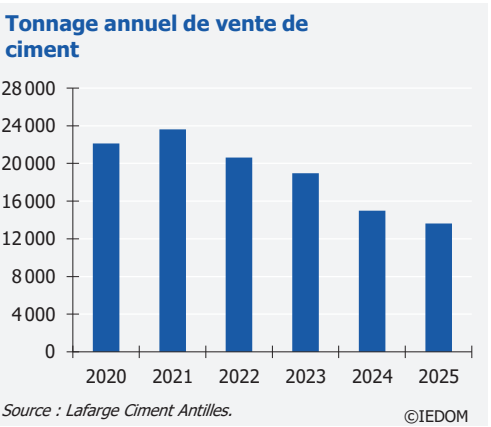
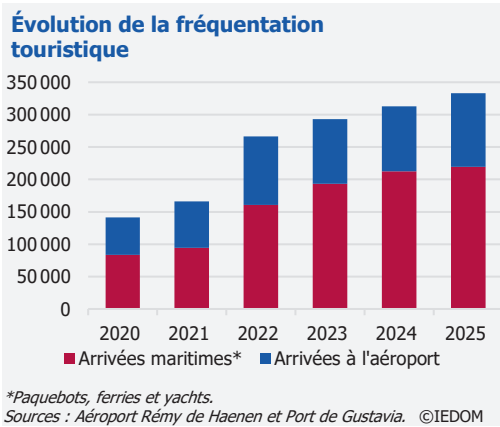
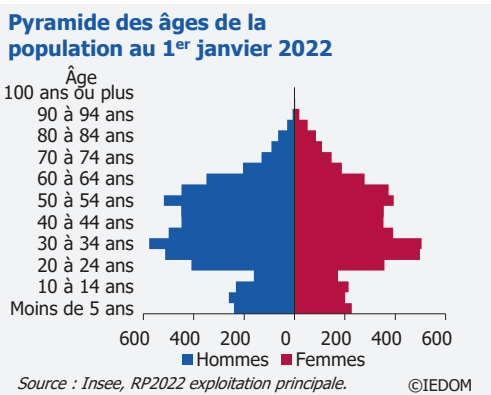
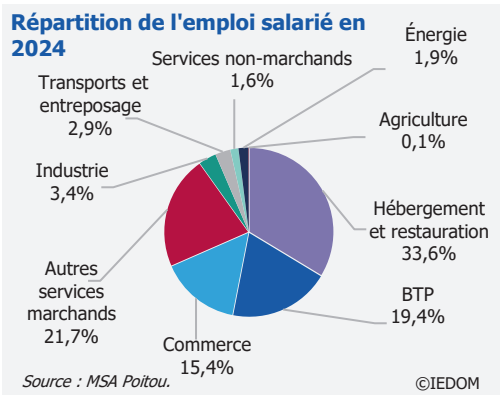
Dans ce contexte, l'IEDOM poursuit sa mission d'accompagnement auprès des particuliers et entreprises fragiles financièrement. À travers ses analyses, ses publications et ses services, l'Institut contribue à éclairer les décisions locales et à renforcer la compréhension des enjeux économiques propres à l'île de Saint-Barthélemy.



François GROH

Directeur de l'IEDOM de la Guadeloupe,
Saint-Martin et Saint-Barthélemy

SAINT-BARTHÉLEMY EN BREF



LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY

	2015	2025	Hexagone 2025
Population			
Population (milliers, au 01/01/2023 pour Saint-Barthélemy et 01/01/2026 pour la France)	9,6	10,7	66 793 ⁽¹⁾
dont part des moins de 20 ans (% , au 01/01/2022 pour Saint-Barthélemy et 01/01/2026 pour la France)	18,8	16,2	22,48 ⁽¹⁾
dont part des 60 ans et plus (% , au 01/01/2022 pour Saint-Barthélemy et 01/01/2026 pour la France)	13,7	16,7	28,5 ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km², au 01/01/2023 pour Saint-Barthélemy et 01/01/2026 pour la France)	458,33	507,62	121,63 ⁽¹⁾
Développement humain			
IDH en 2010 (2023 pour la France, valeur moyenne mondiale = 0,68 en 2010)	0,690	0,690	0,920 ⁽¹⁾
Indice de Gini (donnée 2023 pour la France)	-	-	0,297 ⁽¹⁾
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (% , 2023 pour la France)	-	-	15,4 ⁽¹⁾
Densité de médecins généralistes (pour 100 000 habitants)	-	-	150 ⁽¹⁾
Environnement			
Superficie totale (km²)	21	21	549 135 ⁽¹⁾
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km²)	4	4	297,1 ⁽¹⁾
Part d'électricité renouvelable dans la production (en % , 2024 pour la France)	0	1	27 ⁽²⁾
Émission de CO2 par habitant (tonnes CO2 éq. par hab., 2023 pour Saint-Barthélemy et 2024 pour la France)	10,9	12,3	4 ⁽¹⁾
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2014 et 2023 pour Saint-Barthélemy)	0,367	0,961	2 981
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, volume)	-	-	0,9 ⁽¹⁾
PIB par habitant (euros courants) sur la base de la population au 01/01/2026 pour la France (2023 pour Saint-Barthélemy)	-	90 103	44 629
Taux d'inflation (% , variation par rapport à l'année précédente)	-	-	0,8 ⁽²⁾
Taux de chômage (% , au sens du BIT, 2021 pour Saint-Barthélemy)	4,3	1,9	7,7 ⁽³⁾
Part de la surface agricole dans le territoire (SAU, en % , 2010 et 2020 pour Saint-Barthélemy, 2024 pour la France)	1,2	0,1	51,8 ⁽¹⁾
Taux de couverture des échanges extérieurs (en % , 2024 pour la France)	-	-	99 ⁽²⁾
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	29	34	155 500 ⁽²⁾
Trafic aérien annuel passagers (passagers, en milliers)	182	232	183 000 ⁽⁴⁾
Capacité hôtelière (en nombre de chambres, 2024 pour Saint-Barthélemy et 01/01/2026 pour la France)	544	536	660 489 ⁽³⁾
Nombre de croisiéristes arrivés	63 647	49 246	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Encours de dépôts (établissements de crédit, hors dépôts de la clientèle financière, en milliards d'euros, 2024 pour la France)	0,627	1,550	4 050 ⁽⁴⁾
Encours de crédits (établissements de crédit, hors prêts à la clientèle financière, en milliards d'euros, 2024 pour la France)	0,260	1,157	4 048 ⁽⁴⁾
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en % , 2024 pour la France)	-	0,8	2,9 ⁽⁴⁾
Taux d'endettement du secteur privé non financier (ménages et sociétés non financières, en % du PIB, T2 2025 pour la France)	80,5	309,8	134,2 ⁽⁴⁾

(1) Hexagone ; (2) Hexagone + DROM ; (3) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (4) Hexagone + DOM + COM

Sources :

France : Insee, Banque mondiale, ministère de l'Éducation, Réseau de Transport d'Electricité français (RTE), Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), ACPR, BDF, Agreste.

Saint-Barthélemy : Insee, IEDOM, aéroport Rémy de Haenen, port de Gustavia, EDF, AFD, ODEADOM.

SYNTHÈSE

Un modèle économique d'exception sous la pression de flux touristiques croissants

En 2025, l'économie de Saint-Barthélemy reste portée par une fréquentation touristique record qui dynamise l'ensemble du territoire. Le secteur du BTP, ralenti par l'achèvement des reconstructions post-Irma, trouve un second souffle grâce à de nouveaux projets d'infrastructures publiques et privées. Toutefois, l'afflux touristique accentue les

pressions structurelles sur le foncier, l'énergie et la gestion des déchets. Fiscalement autonome, la Collectivité s'appuie sur une gestion efficiente des fonds perçus pour financer de nouvelles infrastructures. Enfin, une récente réestimation confirme le PIB par habitant exceptionnellement élevé sur l'île.

CONJONCTURE INTERNATIONALE :

L'ÉCONOMIE MONDIALE DE NOUVEAU MISE À L'ÉPREUVE

En 2025, la croissance économique mondiale s'élève à 3,4 % selon les estimations publiées par le FMI en avril 2026. Ce rythme est légèrement plus soutenu que celui enregistré lors des deux précédents exercices (+3,3 %). La résilience de l'économie mondiale, mise à l'épreuve par l'intensification des mesures protectionnistes en 2025, l'est de nouveau en 2026, les tensions géopolitiques ayant débouché sur un conflit militaire ouvert au Moyen-Orient. Pour les années 2026 et 2027, la hausse du PIB mondial devrait légèrement ralentir (respectivement +3,1 % et +3,2 %). L'inflation mondiale enregistre en 2025 un nouveau ralentissement, atteignant 4,1 %, contre 5,7 % en 2024. Elle pourrait néanmoins repartir à la hausse en raison de la dégradation de la conjoncture internationale et de la forte hausse du prix du pétrole. Le FMI anticipe ainsi une inflation de 4,4 % en 2026, avant un recul à 3,7 % en 2027.

Dans les pays avancés, l'activité économique enregistre une hausse de 1,9 % en 2025. Elle bénéficie toujours du dynamisme américain. Portée par une activité robuste en dépit de la stagnation de la création d'emploi, la croissance américaine s'établit à 2,1 % en 2025. Dans la zone euro, le PIB a progressé de 1,4 % en 2025, les états membres affichant toujours des divergences importantes. Le dynamisme espagnol (+2,8 %) contraste ainsi avec les performances de l'Allemagne (+0,2 %), de la France (+0,9 %) ou de l'Italie (+0,5 %). Le Royaume-Uni et le Japon affichent une croissance légèrement inférieure à celle de la zone euro (respectivement +1,3 % et +1,2 %).

Pour 2026, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,8 % dans les économies avancées. Ces attentes sont moindres qu'avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, qui pourrait coûter 0,2 point de pourcentage à la croissance des économies avancées. Relativement modeste, cet impact pourrait être plus significatif sur les pays importateurs d'énergie. Aux États-Unis, le FMI anticipe une croissance de 2,3 % en 2026, à la faveur des effets conjugués d'une politique fiscale accommodante et des baisses des taux de 2025. Plus exposée aux conséquences de la guerre au Moyen-Orient, la zone euro voit ses anticipations de croissance pour 2026 reculer 1,1 %, contre 1,4 % en 2025. La croissance de l'économie devrait rester faible en 2026 en Allemagne (+0,8 %) comme en Italie (+0,5 %), et être plus dynamique en Espagne (+2,1 %). En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,9 % en 2026. Au Royaume-Uni la croissance du PIB devrait ralentir à 0,8 % en 2026 contre 1,3 % en 2025. Au Japon, le FMI anticipe une très modeste croissance du PIB en 2026, à +0,7 %.

Dans les économies émergentes et en développement, l'activité économique a augmenté de 4,4 % en 2025. Elle est notamment restée dynamique en Inde (+7,6 %) et dans une moindre mesure en Chine (+5,0 %) et au Brésil (2,3 %). La croissance ralentit en revanche fortement en Russie (+1,0 %). En 2026, le FMI anticipe un rythme de croissance comparable à 3,9 % dans ce groupe de pays, avec une stabilisation de la croissance en Russie (+1,1 %) et une inflexion au Brésil (+1,9 %), en Inde (+6,5 %) ou encore en Chine (+4,4 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 04 mai 2026.



L'activité touristique poursuit sa hausse pour la troisième année consécutive

Le tourisme confirme son rôle moteur de l'économie locale. En 2025, Saint-Barthélemy a accueilli 333 052 visiteurs, soit une progression de 6,5 % sur un an et atteint un niveau de fréquentation durablement supérieur à ceux observés avant la crise sanitaire et l'ouragan Irma. L'attractivité de l'île tient d'une offre premium associant villas de prestige,

établissements hôteliers de luxe, gastronomie d'exception et expériences exclusives. Enfin, les retombées économiques se maintiennent à un niveau élevé, avec 17,2 millions d'euros de taxes de séjour (+8,9 % sur un an). Toutefois, la maîtrise de la fréquentation touristique constitue un défi important afin de limiter les tensions sur les infrastructures.



Le BTP, un secteur en ralentissement avant de nouveaux relais d'activité

En 2025, l'activité du BTP poursuit sa normalisation, après les niveaux élevés atteints lors de la reconstruction post-Irma. Les achats de ciment et les effectifs salariés du secteur reculent respectivement de 9,9 % et

10,6 % sur un an. Toutefois, l'activité reste alimentée par plusieurs travaux de voirie et de réseaux, ainsi que par l'achèvement d'équipements publics. En parallèle, plusieurs projets d'envergures, dont le groupe scolaire de Saint-Jean, sont en préparation.



Transports : le trafic aérien progresse tandis que l'activité portuaire demeure bien orienté

En 2025, le trafic de passagers progresse à la fois sur les plateformes aérienne et maritime de Saint-Barthélemy. À l'aéroport Rémy de Haenen, infrastructure saturée en saison touristique, l'activité aérienne augmente sensiblement avec 232 548 passagers accueillis (+14,2 % sur un an). D'autre part, la fréquentation au port de Gustavia progresse de 3,3 % par rapport à 2024, soit 219 558 arrivées. Cette évolution est portée par la forte progression du trafic de croisiéristes (+16,2 %) et par la

bonne tenue de l'activité de plaisance, qui atteint 41 217 passagers à bord des yachts (+3,0 %). Le trafic inter-îles, qui représente près de 60 % des arrivées, se stabilise à un niveau élevé avec 129 095 passagers (-0,9 %), après le niveau record enregistré en 2024. Par ailleurs, l'activité du port de commerce de Gustavia reste dynamique avec 943 cargos ayant fait escale à Saint-Barthélemy, pour 8 688 conteneurs enregistrés, soit une hausse de 5,2 % sur un an.



Finances locales : les efforts d'investissement se poursuivent en dépit d'un léger repli des recettes

En 2025, la Collectivité de Saint-Barthélemy poursuit son programme d'investissement, en lien avec ses priorités d'aménagement et de développement du territoire. Les dépenses réelles d'investissement atteignent 72,8 millions, après 69,1 millions en 2024, dont plus de 20 millions d'euros consacrés aux acquisitions

foncières. Parmi les chantiers d'envergure en cours en 2025, la Collectivité a engagé 9,7 millions d'euros dans le cadre des travaux portuaires, 1,2 millions d'euros dans les travaux d'adduction d'eau potable et 1,8 millions dans ceux de la caserne des pompiers.

Une activité bancaire soutenue



Un financement en progression

À fin 2025, les concours bancaires à Saint-Barthélemy atteignent 1,2 milliard d'euros, confirmant le dynamisme du financement de l'économie locale. Les crédits à l'habitat progressent (+5,2 %), soutenus par une demande active sur le marché immobilier. Les crédits d'exploitation repartent à la hausse

(+2,6 %), après plusieurs années de repli liées au remboursement progressif des PGE. Les crédits d'investissement, qui représentent plus de la moitié de l'encours total, continuent d'augmenter (+8,0 %), mais à un rythme nettement moins élevé qu'en 2024. Enfin, les crédits à la consommation affichent une croissance également (+3,6 %).



Les actifs financiers se stabilisent à un niveau élevé

Les avoirs financiers sont stables à Saint-Barthélemy (+0,3 %) et s'élèvent à 1,5 milliard d'euros. Leur niveau d'encours reste exceptionnellement élevé et témoigne du cas particulier de la collectivité en termes de collecte. Les ménages concentrent majoritairement les actifs financiers de l'île

(52 %). Les dépôts à vue enregistrent une croissance (+7,9 %), dans un contexte de desserrement monétaire et d'inflation contenue. En revanche, les placements liquides ou à court terme et l'épargne à long terme diminuent (respectivement de 9,1 % et 4,6 %), impactés notamment par la baisse progressive des taux.

Perspectives 2026 : une activité touristique soutenue, un modèle économique à diversifier

En 2026, Saint-Barthélemy pourra de nouveau bénéficier d'une fréquentation touristique conséquente pour animer l'économie de l'île. L'activité du BTP ralentit, malgré des investissements structurants qui se poursuivent, notamment avec le groupe scolaire de Saint-Jean et les aménagements du port de Gustavia.

Les chantiers engagés par la Collectivité ambitionnent également d'alléger la pression

foncière et de renforcer ses réseaux.

Cependant, la concentration de la création de valeur dans le seul secteur touristique exige une attention particulière.

Le territoire devra préserver son attractivité tout en renforçant sa résilience et la diversification de son économie.

L'île amorce cette réflexion et souhaite développer de nouveaux relais de croissance.

CHAPITRE I

LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES



Bourg de Gustavia © IEDOM



SECTION 1 - LA GÉOGRAPHIE ET LE CLIMAT

SECTION 2 - LES REPÈRES HISTORIQUES

SECTION 3 - LE CADRE INSTITUTIONNEL

SECTION 1 - LA GEOGRAPHIE ET LE CLIMAT

RISQUES CLIMATIQUES : UN IMPACT PROFOND SUR LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES

Leurs caractéristiques géographiques exposent particulièrement les territoires d'Outre-mer aux impacts du réchauffement climatique. Majoritairement insulaires et situés en zone tropicale, ils sont d'autant plus menacés qu'ils se caractérisent par une forte littoralisation des espaces urbanisés et par leur dépendance à l'agriculture, la pêche et le tourisme, activités vulnérables aux aléas climatiques. Ces territoires incarnent un enjeu majeur de la lutte contre le changement climatique, ils abritent 80 % de la biodiversité française et 10 % des récifs coralliens de la planète. Les économies ultramarines sont particulièrement exposées à trois grands risques climatiques : la hausse des températures et l'acidification des océans ; la hausse du niveau des mers et enfin la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes. Ces risques naturels entraînent des effets en cascade profonds sur l'ensemble de l'économie.

Les pics de chaleur océanique et l'acidification des océans affectent le développement et la survie des récifs coralliens, essentiels aux secteurs du tourisme et de la pêche, et qui agissent comme une protection naturelle des espaces côtiers face aux vagues et aux tempêtes. Aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, 62 % des récifs¹ sont dégradés ou très dégradés, situation inquiétante, mais conforme aux diagnostics du GIEC², qui anticipent la disparition de 99 % des coraux de la planète en cas de réchauffement à plus de +2°C. Sans être l'unique cause de leur prolifération, ces pics de chaleur jouent aussi un rôle dans les échouages massifs d'algues sargasses aux Antilles et dans une moindre mesure en Guyane. Ces échouages ont un impact sur la santé des populations, puisqu'ils dégagent des gaz nocifs, et sur la fréquentation touristique.

La montée du niveau des mers affecte déjà les zones basses de certaines îles, avec un impact fort sur les populations et l'activité économique. Les 600 habitants du village de Miquelon, vont ainsi être déplacés, première étape d'une relocalisation susceptible de concerner la Guadeloupe et la Martinique, où l'adaptation à l'érosion du littoral concerne respectivement 28 % et 38 % des communes. La montée des eaux entraînera par ailleurs une salinisation des sols qui mettra en péril l'approvisionnement en eau potable des populations. À l'heure où les atolls des Tuamotu en Polynésie française et l'île d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie sont menacés par la montée du niveau des mers et où l'eau douce se fait de plus en plus rare, comme à Mayotte frappée par une sécheresse historique en 2023, la question même d'habitabilité des territoires d'Outre-mer se pose.

Le GIEC anticipe une intensification des événements météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les fortes précipitations sous l'effet du changement climatique, avec des impacts économiques, sociaux et politiques sans précédent. Suite à l'ouragan Irma, qui a frappé la Caraïbe en 2017, le secteur français de l'assurance a annoncé avoir indemnisé pour 1,26 milliard d'euros de dégâts dans les Antilles françaises.

La salinisation des sols, les sécheresses prolongées, la dégradation des récifs coralliens et l'intensification des événements cycloniques représentent une menace pour l'activité agricole de ces territoires, à l'heure où le renforcement de leur autonomie alimentaire apparaît comme un impératif. Important facteur de la cherté de la vie, la dépendance aux importations de produits alimentaires est récente à l'échelle de l'histoire des territoires ultramarins, qui jusqu'aux années 1960-1970 exportaient davantage de produits alimentaires qu'ils en importaient. Parmi les facteurs de cette production excédentaire, des conditions climatiques particulièrement avantageuses et un espace maritime immense, synonyme de vastes ressources halieutiques. En altérant ces conditions favorables, le changement climatique rend caduques les évolutions préconisées en matière de relocalisation de la production ou d'évolution des pratiques alimentaires, compromettant la capacité des territoires ultramarins à restaurer leur autonomie.

Face à ces risques, des politiques d'adaptation efficaces doivent impérativement être mises en place. Aujourd'hui, ces territoires s'appuient principalement sur la construction de moyens de défense lourde (digues, murs de protection, cordons d'enrochements), souvent inefficaces et inadaptés. Les politiques d'atténuation du réchauffement climatique à +1,5°C sont également primordiales.

Pour y parvenir, le GIEC recommande à tous les territoires d'atteindre le « net zéro émissions » d'ici 2050. Certains territoires ultramarins font preuve de volontarisme, à l'instar de La Réunion où la production électrique repose quasi intégralement sur des énergies renouvelables depuis la conversion des centrales thermiques fonctionnant au fioul ou au charbon. La transition énergétique des Outre-mer nécessitera cependant qu'on lui consacre d'importants investissements, notamment dans les transports.

¹ Bilan 2020, IFRECOR.

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

1. APERCU GEOGRAPHIQUE

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et au sud des îles Vierges. C'est une terre aride de 21 km², hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une

végétation rare et essentiellement épineuse. Le point culminant de l'île est de 286 mètres, appelé morne de Vitet. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

2. CLIMAT

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les alizés et pour cette raison, les différences entre les saisons sont très minimes. Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les courants se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

Le passage de l'ouragan Luis en septembre 1995 est présent dans la mémoire collective. Les conditions climatiques extrêmes enregistrées durant son passage ont profondément marqué le paysage de l'île, ses rafales enregistrées à 250 km/h le classant en catégorie 4. En 1999 et 2000, Saint-Barthélemy a souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, et octobre 2008 par celui du cyclone Omar. L'année 2010 a été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone

tropical Earl (au stade d'ouragan de classe 3) au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, occasionnant d'importants dégâts. En octobre 2014, les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont été affectées par le passage du cyclone Gonzalo.

La saison cyclonique de 2017 a été particulièrement destructrice : le 6 septembre, l'ouragan Irma a touché les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin avec des vents soutenus de plus de 300 km/h et causé la mort de 11 personnes à Saint-Martin (dont 2 côté néerlandais). Classé en catégorie 5, il a atteint le niveau le plus élevé sur l'échelle de Saffir-Simpson. Suite à cette catastrophe naturelle, le Président de la République Emmanuel Macron, qui s'est rendu sur place aussitôt, a annoncé la mise en place d'un plan national de reconstruction sur les deux îles ainsi qu'un fonds d'urgence. Selon les données du programme spatial européen Copernicus, 5 % des bâtiments ont été détruits ou sévèrement endommagés à Saint-Barthélemy, contre 31 % à Saint-Martin. A contrario, la part des bâtiments peu ou pas endommagés atteint 84 % du parc de l'île, tandis qu'elle est de 47 % à Saint-Martin. Les moindres dommages observés à Saint-Barthélemy s'expliquent notamment par une faible part de l'habitat précaire et par le respect global des règles de construction dans les zones à risque.

SECTION 2 - REPÈRES HISTORIQUES

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte en 1493 par Christophe Colomb qui lui donna le prénom de son frère (Bartolomé). Colonisée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659.

Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg, en 1748. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son statut nouveau de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires privilégièrent la route du nord et lui préférèrent Saint Thomas.

Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de

l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007, d'un nouveau statut de Collectivité d'Outre-mer³ (COM). Le 15 juillet 2007, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son Conseil territorial. Suite aux élections territoriales de mars 2022, Xavier LÉDÉE a été élu à la présidence de celui-ci. Il succède ainsi à Bruno MAGRAS, qui s'est retiré de la vie politique locale après 27 années aux commandes de Saint-Barthélemy, d'abord comme maire depuis 1995 puis comme Président du Conseil territorial en 2007, 2012 puis 2017. C'est à lui que l'on doit l'intensification du modèle de développement de Saint-Barth – unique dans la Caraïbe et qui constitue une indéniable réussite - fondé sur le tourisme haut de gamme.

³ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

SECTION 3 - CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République⁴. L'ensemble des collectivités d'Outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution. Avec cette réforme, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'Outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM (territoires d'Outre-

mer) ont laissé la place aux COM (collectivités d'Outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution.

Le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy qui, à l'instar de Saint-Martin, est dotée depuis 2007 du statut de Collectivité d'Outre-mer, est donc distinct de celui de la Guadeloupe.

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

1.1. UNE ÉVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

Jusqu'en février 2007, l'île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de commune au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance les séparant (230 km).

Porté par les élus de l'île dans les années 80-90, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques du territoire. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur ouvrit la possibilité pour les collectivités ultramarines de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le Conseil municipal ; le 7

novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ; et le 7 décembre de la même année une consultation a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité⁵.

Le projet de créer, dans chacune des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, une collectivité d'Outre-mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a alors été approuvé à 95,5 % à Saint-Barthélemy et à 76,2 % à Saint-Martin.

L'île de Saint-Barthélemy ne relève désormais que d'une seule collectivité territoriale. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens qui disposent à présent de deux interlocuteurs administratifs uniques : l'État et la Collectivité.

⁴ L'acte II de la décentralisation intègre la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et les lois organiques de 2003 et 2004.

⁵ En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une collectivité se substituant à un département et région d'Outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités ».

1.2. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité⁶, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Le territoire de Saint-Barthélemy est désormais régi par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du Conseil territorial (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans⁷), le 15 juillet 2007.

Ce Conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un Président ainsi qu'un Conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au Conseil territorial. Le Conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du Conseil territorial. Il délivre par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exerce son droit de préemption en termes de transferts immobiliers.

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. Afin de favoriser la

concertation, un certain nombre de mesures sont prévues :

- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le Conseil exécutif et non par le seul Président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- le Conseil économique social culturel et environnemental (CESCE) composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité à caractère économique, social, culturel et environnemental (LO6223-1, 2, 3).

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire, etc.).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

1.3. LE DROIT APPLICABLE

L'île de Saint-Barthélemy est régie par le principe d'identité législative⁸. Celui-ci demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence

de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des

⁶ L'État conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

⁷ Élu pour cinq ans au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

⁸ Le principe de l'identité législative prévoit l'application de plein droit des textes nationaux, néanmoins, des adaptations aux lois et aux règlements qui prévalent en France hexagonale sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse.

1.4 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Saint-Barthélemy exerce désormais l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe, ainsi que celles que l'État lui a transférées. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la Collectivité, mais aussi d'urbanisme, de construction, de logement, d'environnement et d'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la Collectivité de Saint-Barthélemy peut fixer ses propres règles dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction,

l'habitation, le logement et l'énergie, sous le contrôle de l'État et du juge administratif.

L'État reste cependant compétent dans de nombreux domaines (sécurité, politique de l'emploi, droit du travail, délivrance des titres de séjour et contrôle transfrontalier, droit commercial, etc) d'où la désignation d'un Préfet délégué représentant l'État et le Gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Depuis le 28 mars 2022, Vincent BERTON est Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. La préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot. Elle dispose d'une antenne sur l'île de Saint-Barthélemy, à Gustavia.

2. DANS LE PAYSAGE COMMUNAUTAIRE

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques⁹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

L'Union Européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de la Communauté. À ce titre, contrairement aux RUP, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

⁹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Étude CEROM, mars 2008.

L'évolution statutaire et la mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer (COM), dès 2008, apparaissent comme un

Au 1^{er} janvier 2008, le nouveau Code des contributions a remplacé le code fiscal français et le Code de l'urbanisme a été adopté, permettant notamment à la Collectivité de délivrer les permis de construire. Un Code de l'environnement a également été adopté.

La ratification du traité de Lisbonne en 2009 identifiait, au niveau européen, la nouvelle Collectivité comme Région ultrapériphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire. Depuis, le changement de statut européen de RUP à PTOM ou vice versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen.

L'accès de Saint-Barthélemy au statut de PTOM au 1^{er} janvier 2012 a été validé le 29 octobre 2010 par un vote unanime du Conseil européen. La demande, actée par le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, a été relayée par la France auprès de la Commission européenne. Cette évolution lui garantit un niveau d'autonomie

facteur favorable qui a contribué à la stabilité et au développement pérenne pour Saint-Barthélemy.

accrue et la dévolution de la compétence douanière. De plus, elle pourrait faciliter les échanges commerciaux de l'île, à l'extérieur de l'UE et notamment avec les États-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables. Toutefois, Saint-Barthélemy ne bénéficie plus des fonds structurels européens. Cependant, et au même titre que les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et les autres PTOM, elle a accès au FED.

Le changement de statut de la Collectivité de Saint-Barthélemy vis-à-vis de l'Union européenne, se traduit notamment dans l'ordonnance n° 2011-1920 du 22 décembre 2011 ratifiée par le Sénat et l'Assemblée nationale fin 2011. Celle-ci modifie le code monétaire et financier et adapte le code des douanes au contexte local de Saint-Barthélemy. Elle ratifie ainsi l'accord monétaire du 12 juillet 2011 entre la France et l'Union européenne. Cet accord de 12 articles prévoit le maintien de la monnaie unique à Saint-Barthélemy ainsi que celui des actes juridiques et des règles nécessaires au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.

3. LES ÉVOLUTIONS MAJEURES

Sur le plan économique, le Conseil territorial et le Conseil économique social, culturel et environnemental ont convenu de former une Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM). Le décret relatif à la création d'un Centre de formalités des entreprises (CFE) dans les deux îles du Nord a été signé le 19 janvier 2010. La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la CEM de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des trois chambres consulaires. Depuis le mois de novembre 2010, la CEM, habilitée comme CFE, gère le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité. Le 18 octobre 2012, l'État a aussi

reconnu à la CEM les compétences de Chambre de commerce et d'industrie et de Chambre des métiers et de l'artisanat.

Le 25 octobre 2012, le vote d'une modification du code du commerce autorise la CEM, à titre dérogatoire, à tenir le registre du commerce et des sociétés, sous la surveillance du tribunal mixte ou d'un juge commis à cet effet, qui sont compétents pour toute contestation entre l'assujetti et la CEM. En juin 2014, la compétence de Chambre d'Agriculture lui est conférée et depuis juillet 2015, elle est autorisée à délivrer les cartes professionnelles d'agent immobilier. En mai 2021, le Comité des pêches et de l'Aquaculture a été créé et permet

de représenter les pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires.

La Collectivité a en outre décidé de restructurer son office du tourisme, en créant dès 2008 un Comité Territorial du tourisme (CTTSB) qui regroupe les professionnels du secteur. En 2009, ce nouveau comité a fondé sa stratégie sur l'organisation d'événementiels tels que « Les voiles de St-Barth », la « St Barths Bucket Regatta » et le festival gastronomique de Saint-Barth, anciennement intitulé « Taste of St Barth », dont l'impact sur la fréquentation touristique et la réputation de l'île est important.

Par ailleurs, en janvier 2013, le Conseil territorial a voté la création, à compter du 1^{er} mai 2013, de l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE), visant à exercer des fonctions consultatives, éducatives et de gestion dans le domaine de la protection de l'environnement.

Au plan fiscal, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, en juin 2011, un accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre l'État et les collectivités de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Polynésie française.

Le Conseil territorial a adopté le 4 juin 2009, la partie du nouveau Code des impôts

définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'État transférés à la Collectivité.

Au niveau national, validant la loi de découpage électoral, le Conseil constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy¹⁰. Le 18 juin 2022, Frantz GUMBS a été élu au second tour avec 67,2 % des voix. Le taux de participation a été de 24,6 %.

Depuis 2017, l'île possède un guichet de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) et une délégation de gestion auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) Poitou. De ce fait, les bénéficiaires ne sont plus rattachés à la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe ainsi qu'au RSI (Régime social des indépendants), ce qui permet d'améliorer substantiellement l'offre de services à la clientèle. Pour autant, ces transferts de compétences laissent encore des lacunes de prestations essentiellement liées à la solidarité nationale - qui est financée par l'impôt -, mais aussi en termes de gestion à laquelle la Collectivité n'est pas associée. L'île est dotée d'un conseil de suivi de la CPS (qui s'est réuni une fois en 2019), en revanche, il n'existe pas de conseil d'administration qui permettrait à la Collectivité d'avoir un pouvoir d'orientation des dépenses en collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS)¹¹.

10 Saint-Barthélemy dispose d'un siège de sénateur prévu par la loi organique de 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer et occupé depuis le 27 septembre 2020 par Madame Micheline JACQUES, qui succède à Michel MAGRAS.

11 Source : Conseil Économique Social & Environnemental de Saint-Barthélemy.

CHAPITRE II

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE SAINT-BARTHELEMY



Vue sur Gustavia et le port de commerce © Port de commerce



SECTION 1 – LA POPULATION

SECTION 2 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

SECTION 3 – LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

SECTION 1 - LA POPULATION

UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE SOUS CONTRAINTE : CROISSANCE, MIGRATIONS ET PRESSION FONCIÈRE

Depuis le début des années 80, la population de Saint-Barthélemy progresse sous l'effet des flux migratoires. Au 1^{er} janvier 2023¹², la population totale de l'île atteint 10 660 personnes. Le rythme de croissance démographique tend toutefois à se modérer, dans un contexte de pression croissante sur le foncier et le logement. Entre 2017 et 2023, la population a progressé de 1,1 % en moyenne par an.

Une croissance démographique portée par les flux migratoires

En 2023, la population de Saint-Barthélemy issue du recensement s'établit à 10 660 personnes, soit une densité moyenne de 508 habitants par kilomètre carré (hab./km²) contre 239,9 hab./km² en 1990. À titre de comparaison, la densité de la population est de 235 hab./km² en Guadeloupe et de 120,8 hab./km² en France hexagonale. Depuis le début des années 80, la croissance démographique de Saint-

Barthélemy est soutenue par une immigration favorisée par le développement économique de l'île. Selon le recensement de la population réalisé par l'Insee en 2023, 16,9 % des habitants de Saint-Barthélemy sont issus de l'immigration. La grande majorité d'entre eux (90,2 %) sont venus s'installer sur l'île pour des raisons professionnelles et occupent un emploi actif.

Indicateurs démographiques

	1990 (1)	1999 (2)	2006 (3)	2011 (4)	2016 (5)	2022 (6)	2023 (7)
Taux de natalité (‰)	13,4	12,0	12,9	11,3	10,6	8,9	8,8
Taux de mortalité (‰)	6,6	5,0	4,5	4,9	4,3	4,5	4,5
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	6,4	3,5	2,7	1,8	1,6	1,3	1,1
- dû au solde naturel (%)	0,7	0,7	0,8	0,6	0,6	0,4	0,4
- dû au solde migratoire apparent (%)	5,7	2,8	1,9	1,2	1,0	0,8	0,7

(1) Moyenne 1982-1990 (2) Moyenne 1990-1999 (3) Moyenne 1999-2006

(4) Moyenne 2006-2011 (5) Moyenne 2011-2016 (6) Moyenne 2016-2022 (7) Moyenne 2017-2023

Sources : Insee, Recensements de la population, État civil

Entre 2017 et 2023, la population de Saint-Barthélemy croît à un rythme annuel moyen de 1,1 %. Si la natalité enregistre un recul depuis le début des années 2000, avec un taux de 8,8 ‰ sur la période, l'excédent naturel demeure positif en raison d'une mortalité contenue (4,5 ‰), soutenant ainsi la progression du nombre d'habitants. Toutefois, le principal moteur de la croissance démographique de Saint-Barthélemy demeure le solde migratoire. Bien que sa contribution tende à diminuer depuis les années 80, celui-

ci explique encore 63,6 % de la croissance démographique entre 2017 et 2023, contre 89,3 % entre 1982 et 1990. Cependant, la progression de la population ralentit, dans un contexte caractérisé par une pression croissante sur le foncier et le logement, limitant les capacités d'accueil du territoire. En effet, le nombre total de logements est passé de 2 475 en 1990 à 6 038 en 2023. À ceci s'ajoute une part des logements vacants de plus en plus faible (19,5 % en 1990 contre 4 % en 2023).

¹² Dernières données disponibles. Source : Recensement de la population 2023, Insee.

Une population vieillissante

En 2023, 23,3 % de la population est âgée de moins de 25 ans. Les 25-54 ans représentent 52,1 % de la population. En

parallèle, la part des plus de 55 ans atteint 24,6 % à Saint-Barthélemy.

Une prédominance des couples

À Saint-Barthélemy, le modèle familial¹³ est proche de celui de la France entière (hors Mayotte). En 2023, 71,3 % des ménages sont des familles. Dans plus de 7 cas

sur 8, ces familles se composent d'un couple avec ou sans enfant(s). À noter que les familles monoparentales restent marginales, soit 12,6 % de l'ensemble des familles.

DÉFINITIONS

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de l'année.

L'**accroissement total (ou variation totale)** de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme de l'accroissement naturel, du solde migratoire et parfois d'un ajustement destiné à rétablir la cohérence entre les différentes sources statistiques. Il est calculé pour 1 000 habitants.

Le **taux de natalité** est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **solde apparent des entrées-sorties ou solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

¹³ Une famille, au sens du recensement de la population, désigne la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée d'un couple avec ou sans enfant ou un adulte avec son ou ses enfant(s).

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

UN PIB HORS NORME FACE AUX LIMITES DE SON MODELE

En 2023, le produit intérieur brut (PIB) en valeur de Saint-Barthélemy est estimé à 960,5 millions €. Rapporté à une population de 10 660 personnes, le PIB par habitant s'élève à 90 103 €, soit plus de deux fois le niveau national. Toutefois, il est surévalué en raison de la présence de nombreux travailleurs saisonniers non-résidents. L'économie, presque exclusivement marchande, est portée par le tourisme haut de gamme qui entraîne l'immobilier, lequel alimente l'activité de la construction. Cependant, le territoire est confronté à des difficultés structurelles liées à la rareté du foncier, aux tensions sur le marché immobilier et à des enjeux de gestion durable de l'eau, de l'énergie et des ressources naturelles.

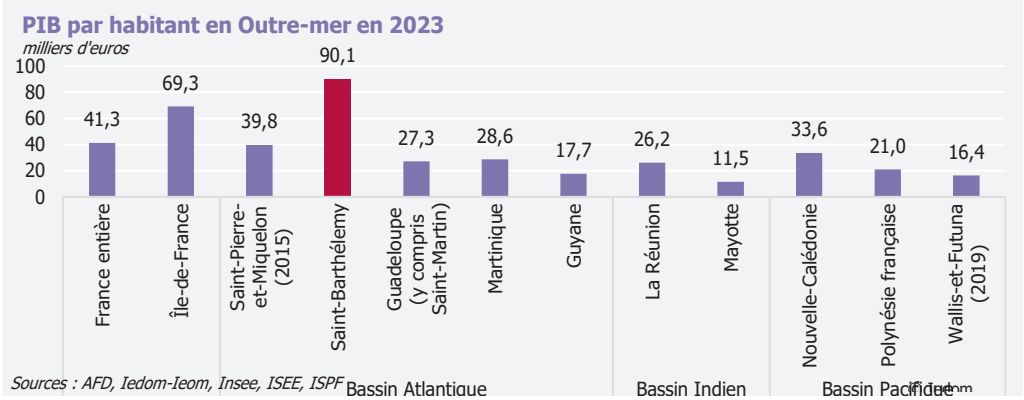
1. LES COMPTES ÉCONOMIQUES¹⁴

1.1. LE PIB

1.1.1. Un niveau de PIB par habitant parmi les plus élevés au monde, mais mécaniquement surévalué

En 2023, le PIB en valeur de Saint-Barthélemy est estimé à 960,5 millions €. Avec une population de 10 660 personnes, le PIB par habitant atteint ainsi 90 103 €. Saint-Barthélemy se situe ainsi largement en tête des économies ultramarines. Ce niveau dépasse

également celui de l'Île-de-France (69 300 €) et représente plus du double de celui de la France entière (41 300 €). À l'échelle internationale, l'île figure parmi les territoires au PIB par habitant les plus élevés.



Ces comparaisons présentent toutefois des limites. Une part de la richesse créée sur

le territoire est le fait de travailleurs saisonniers liés au tourisme, considérés comme non-

¹⁴ L'estimation du PIB de Saint-Barthélemy a été réalisée par l'IEDOM, dans le cadre du partenariat CEROM, sur la base des données de l'année 2023. Cette estimation a donné lieu à la publication « Evaluation du PIB de Saint-Barthélemy en 2023 », disponible sur le site CEROM, à l'adresse <https://www.cerom-outremer.fr/saint-barthelemy/publications/evaluation-du-pib-de-saint-barthelemy-en-2023.html>.

résidents et donc exclus de la population. À titre d'illustration, en 2025, les effectifs salariés déclarés auprès de la Caisse de Prévoyance Sociale ont varié de 5 451 individus en septembre à 7 717 individus en décembre. Sur cette période, 6 263 salariés par mois sont enregistrés en moyenne, contre 5 129 salariés

résidents estimés lors du recensement de 2022. Près de 13 000 salariés ont travaillé sur l'île au cours de l'année, quelle que soit la durée de leur contrat. Les comparaisons ne tiennent pas non plus compte des écarts de prix, particulièrement élevés à Saint-Barthélemy.

1.2. L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

1.2.1. Une économie structurée par la demande touristique

En 2023, la dépense de consommation finale représente 56 % du PIB, soit une part nettement inférieure à celle observée en France entière (79 %). À l'inverse, la formation brute de capital fixe atteint 38 % du PIB, contre 23% au niveau national.

La demande touristique occupe une place centrale. Les dépenses effectuées par les touristes, comptabilisées comme des exportations de services, sont estimées à 546,9 millions €, soit 57 % du PIB. En France, l'ensemble des exportations représente 34 % du PIB. Les importations atteignent pour leur

part 488,4 millions €, soit 51 % du PIB, 36 % au niveau national.

L'équilibre emplois ressources		
(valeur en millions d'euros)		
Ressources		
PIB	960,5	100 %
Importations	488,4	51 %
Emplois (hors variation de stock)		
Dépense de consommation finale	537,3	56 %
Formation brute de capital fixe	364,7	38 %
Exportations	546,9	57 %

Sources : Iedom, calculs IEDOM-IEOM

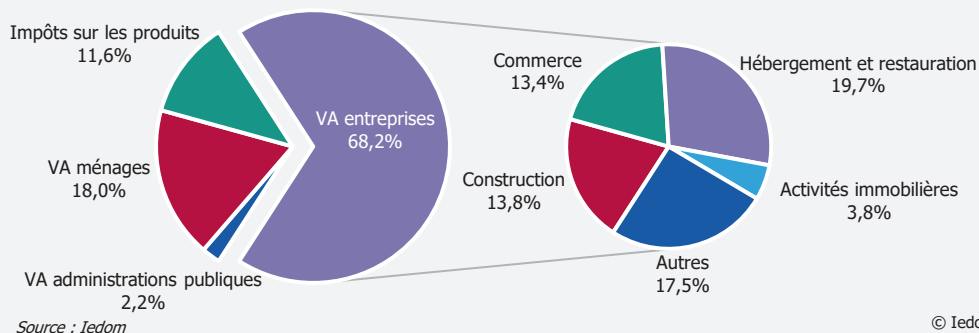
1.3. LA VALEUR AJOUTÉE

1.3.1. Une économie marchande, tirée par le tourisme de luxe

L'économie de Saint-Barthélemy est presque exclusivement marchande. La valeur ajoutée créée par les entreprises du secteur privé représente 68,2 % du PIB. L'hébergement et la restauration concentrent près de 30 % de la valeur ajoutée créée par les entreprises, soit 19,7 % du PIB. En parallèle, la construction représente 13,8 % du PIB et le commerce, 13,4 %.

Le dynamisme du territoire dépend très fortement du tourisme, qui exerce des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. La demande d'hébergement soutient la location et la vente de villas, tandis que l'afflux de visiteurs alimente l'activité des commerces, des transports et des autres services destinés à la clientèle touristique.

Composantes du PIB



1.3.2. L'immobilier et la construction, relais majeurs du tourisme

La valeur ajoutée des ménages, constituée principalement de loyers réels et imputés¹⁵, représente 18 % du PIB. En y ajoutant la valeur ajoutée des activités immobilières (3,8 % du PIB) et les impôts associés aux transactions immobilières (63,5 millions € en 2023, soit 6,6 % du PIB), les activités immobilières contribuent à près de 28 % de la richesse produite sur le territoire. Cette dynamique s'accompagne toutefois d'une forte tension sur les prix de vente et les loyers, dans un contexte de rareté du foncier.

La construction représente 13,8 % du PIB et 20,2 % de la valeur ajoutée marchande. Deuxième secteur employeur, elle concentre 20 % de l'emploi salarié et 6 % des entreprises de l'île. La demande de logements touristiques alimente le secteur de la construction, à travers les travaux de rénovation, de construction et d'entretien. En parallèle, la commande publique contribue également à soutenir l'activité du secteur.

1.3.3. Le poids singulier du secteur public

En 2023, la valeur ajoutée des administrations publiques représente 2,2 % de la valeur ajoutée totale. Cette proportion est très inférieure à celles observées dans les départements d'Outre-mer (38,8 % de la valeur ajoutée) et en France hexagonale (20,9

%). La fonction publique emploie 6,2 % des actifs, contre 41,3 % en Guadeloupe et 31,9 % en France hexagonale. Cette singularité est le reflet d'un modèle économique fondé sur le tourisme haut de gamme et l'immobilier de prestige, sur fond d'autonomie fiscale

¹⁵ En comptabilité nationale, la valeur ajoutée des ménages comprend à la fois les loyers « réels », c'est-à-dire effectivement versés, et les loyers « imputés » (ou « fictifs ») qui correspondent aux loyers que devraient se verser les propriétaires occupant leurs logements et les personnes logées gratuitement si elles devaient effectivement payer un loyer.

L'ESTIMATION DU PIB – MÉTHODOLOGIE

Si plusieurs estimations du PIB de Saint-Barthélemy ont été réalisées, la dernière estimation, datant de plus de dix ans, ne permet plus de rendre compte des évolutions majeures de l'économie du territoire intervenues depuis le passage de l'ouragan Irma et la crise sanitaire de la Covid-19. À la demande des acteurs publics locaux (Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin et Collectivité Territoriale de Saint-Barthélemy), l'IEDOM, dans le cadre du partenariat CEROM, a ainsi procédé à une nouvelle estimation du PIB, sur la base des données de l'année 2023. La présente estimation a été réalisée selon les normes de la comptabilité nationale. Cette méthodologie repose sur l'estimation du PIB selon trois approches :

- L'approche par la production, qui permet de mesurer la richesse créée par les secteurs de l'économie (administrations publiques, ménages et sociétés non financières) comme résultat des processus de production ;
- L'approche par la demande, qui met en relief la manière dont la richesse produite a été utilisée à travers la consommation, l'investissement, la constitution de stocks ou les échanges extérieurs ;
- L'approche par les revenus, qui met en évidence la répartition de la richesse créée entre les salariés, les secteurs public et privé.

AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Les estimations des PIB 1999, 2010 et 2014 de Saint-Barthélemy reposent sur des méthodes de « benchmarking », en raison du faible nombre de données disponibles. En revanche, l'évaluation de 2023 est réalisée selon les

normes de la comptabilité nationale grâce à l'amélioration des données disponibles. Cette rupture de méthode interdit toute comparaison du PIB 2023 avec l'estimation de 2014.

2. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

2.1. LA POPULATION ACTIVE

Une population active en augmentation

La population active de Saint-Barthélemy – qui s'établit à 7 121 personnes en 2023 – s'inscrit sur une dynamique de croissance continue (+39,9 % entre 1990 et 1999, puis +46,7 % entre 1999 et 2011 et +20,1% entre 2013 et 2023). Bénéficiant d'un solde migratoire positif lié à l'important recours

en main-d'œuvre extérieure, elle accompagne le développement touristique de l'île et se retrouve principalement dans les secteurs de l'hébergement/restauration et du bâtiment. Ce phénomène s'est accentué lors de la reconstruction post-Irma.

Un taux d'activité important couplé à un taux de chômage faible

En 2023, le taux d'activité¹⁶ s'établit à 87,6 % lorsque le taux de chômage atteint 1,9 %. Le taux d'emploi¹⁷ atteint 86 %. Les hommes demeurent majoritaires parmi les

actifs ayant un emploi (56,7 %). Par ailleurs, les femmes sont davantage touchées par le chômage (2,6 %) que les hommes (1,3 %).

Répartition de la population active	2013		2023		Var. 2023/2013
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
Actifs ayant un emploi	5 675	95,7	6 987	98,1	23,1%
Hommes	3 359	59,2	3 961	56,7	17,9%
Femmes	2 316	40,8	3 026	43,3	30,6%
Chômeurs	255	4,3	134	1,9	-47,5%
Hommes	94	36,7	54	40,3	-42,3%
Femmes	162	63,3	80	59,7	-50,5%
Total de la population active	5 930	100,0	7 121	100,0	20,1%
Taux de chômage	4,3%	-	1,9%	-	-2,4 points
Hommes	2,7%	-	1,3%	-	-1,3 points
Femmes	6,5%	-	2,6%	-	-3,9 points

Champ: population des 15-64 ans.

Source : Insee - Recensement de la population 2023, exploitation principale.

©IEDOM

2.2. L'EMPLOI

L'hôtellerie-restauration demeure le principal secteur d'emploi

D'après le recensement de la population réalisé par l'Insee, l'emploi total progressait en moyenne de 2,1 % par an, entre 2013 et 2023.

En 2025, le nombre de salariés du secteur privé (6 313 personnes) se contracte

(-8,3 % après +13,6 % en 2024), illustrant la sensibilité de l'emploi local aux fluctuations de l'activité économique et à la forte saisonnalité qui caractérise le territoire. En 2025, cette dernière se traduit par des variations d'effectifs

¹⁶ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans et la population totale des 15 à 64 ans.

¹⁷ Le taux d'emploi correspond au rapport de la population active ayant un emploi et de la population en âge de travailler (population des 15-64 ans).

de l'ordre de 40 % entre la basse et la haute saison.¹⁸

Les emplois du secteur tertiaire y sont prépondérants et représentent trois quarts des emplois du privé. Dans le détail, les effectifs salariés reculent dans l'ensemble des secteurs d'activité. Les pertes sont toutefois plus marquées dans la construction (-10,6 %), les services non marchands (-13,1 %) et les autres services marchands (-12,9 %), qui concentrent plus de la moitié des destructions d'emplois observées sur l'année (320 sur un total de 573).

Compte tenu du développement de l'activité touristique à Saint-Barthélemy, le secteur de l'hébergement/restauration constitue le principal pourvoyeur d'emplois de la sphère privée. Le secteur demeure résilient en 2025 et concentre plus d'un tiers des

Une majorité d'employés et de salariés¹⁹

À Saint-Barthélemy, les employés constituent, comme en Guadeloupe, la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée avec près d'un tiers des emplois alors que celle des agriculteurs est la moins représentée. En 2023, l'emploi salarié représente trois quarts de l'emploi total à Saint-Barthélemy. Cette part est légèrement inférieure à celles observées à Saint-Martin et en Guadeloupe, qui avoisinent les 80 %.

2.3. LE CHOMAGE

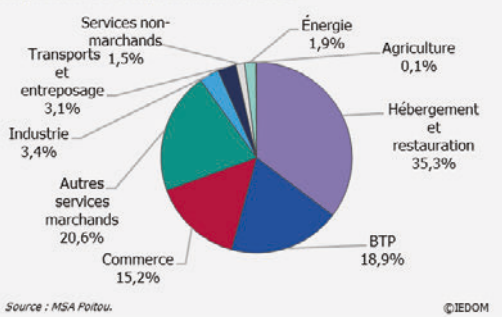
La demande d'emploi de catégorie A diminue

En 2025, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A)²⁰ recule de 7,0 % sur un an et s'établit à 374 personnes (-28 demandeurs). Après un pic à 579 personnes en 2017 suite au passage de l'ouragan Irma, le nombre de DEFM (A, B et C)

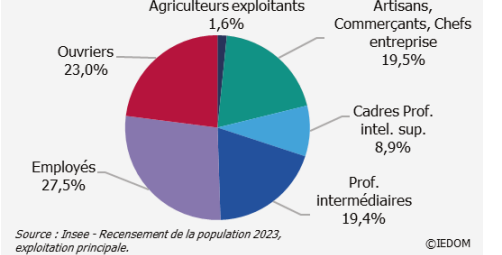
emplois (soit 2 229 salariés, en légère diminution de 3,8 % sur un an).

En parallèle, les secteurs du BTP et des autres services marchands représentent chacun près d'un cinquième des effectifs salariés du secteur privé. En 2025, l'emploi salarié du secteur du commerce affiche également une diminution de 9,4 % sur un an.

Répartition de l'emploi salarié en 2025

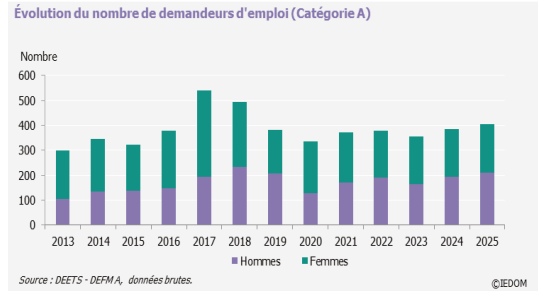


Répartition de l'emploi total par catégories socio-professionnelles



¹⁸ Source : CEM, rapport d'activités 2025.
¹⁹ Source : Insee, recensement de la population 2023, exploitation principale.
²⁰ Source : DEETS, le marché du travail à Saint-Barthélemy bilan 2025.

En 2025, la diminution des DEFM A concerne essentiellement les hommes (-15,2 % sur un an, soit -32 personnes). Dans le sens contraire, le nombre de demandes formulées par des femmes progresse de 2,1 %, soit 4 personnes supplémentaires. Les demandeurs de moins de 25 ans sont en hausse (3,7 %), tout comme les 50 ans et plus (5,7 %). A l'inverse, la tranche d'âge 25-49 ans enregistre un recul marqué du nombre d'inscrits (-14,2 %). Les DEFM A, B et C de longue durée (un an ou plus) diminuent de 6,5 % en 2025, soit 17 personnes de moins



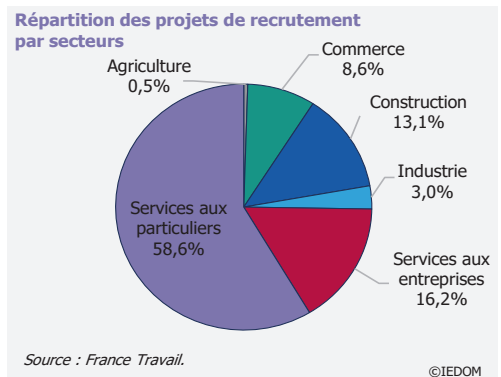
en un an. Ils représentent 40,5 % des DEFM de catégorie A, B et C en 2025.

Des difficultés de recrutement qui augmentent dans les îles du Nord

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)²¹, réalisée fin 2025 par le Crédoc et France Travail, les besoins exprimés par les entreprises des îles du Nord augmentent de 5,9 % sur un an (après -5,1 % en 2024). Avec 1 980 projets de recrutements, ils demeurent supérieurs aux besoins exprimés avant le passage de l'ouragan Irma (1 530 projets de recrutement étaient prévus fin 2016). Près de la moitié d'entre eux concerne les services aux particuliers. En parallèle, les services aux entreprises et la construction concentrent respectivement 16,2 % et 13,1 % des projets de recrutements.

Selon l'enquête, les difficultés de recrutement augmentent : en 2025, 45,2 % des projets d'embauche sont jugés difficiles, contre 41,2 % en 2024. Le secteur des services aux entreprises est le plus concerné

par ces tensions (72 % en 2025). Globalement, les difficultés de recrutement progressent dans l'ensemble des secteurs entre 2024 et 2025. Les services aux particuliers font exception, avec une baisse de la part des embauches jugées difficiles, de 39 % à 30 %.



²¹ Enquête par questionnaire « Besoins en main-d'œuvre 2025, région Guadeloupe ».

3. LES REVENUS ET SALAIRES

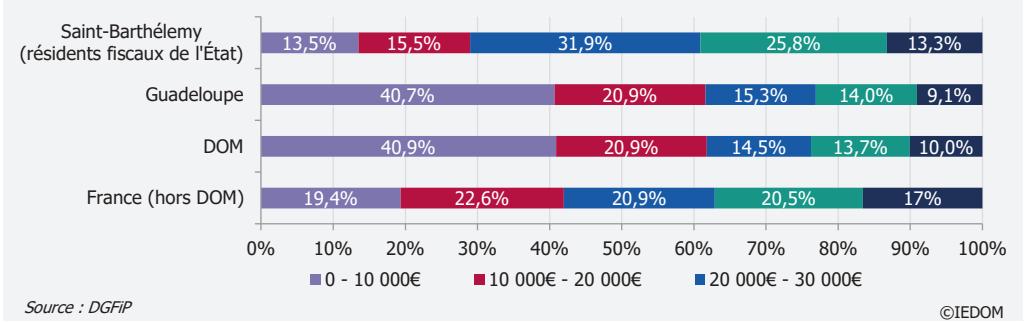
3.1. LA RÉPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

Suite au changement de statut de Saint-Barthélemy le 15 juillet 2007, il importe de distinguer les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy des résidents fiscaux de l'État.

Les résidents fiscaux de Saint-Barthélemy sont les foyers installés sur l'île avant le 15 juillet 2007, ainsi que ceux installés après cette date et justifiant d'une durée

d'installation d'au moins cinq ans sur le territoire. Ces derniers sont considérés comme résidents fiscaux étrangers par l'État français et relèvent du Service des impôts des particuliers non-résidents pour leurs revenus de source métropolitaine et/ou d'un DOM. Les revenus trouvant leur source à Saint-Barthélemy ne sont en revanche pas imposés.

Répartition du nombre de foyers fiscaux de l'État par tranche de revenu fiscal de référence au 31/12/2025 (revenus de 2024)



Les résidents fiscaux de l'État effectuent une déclaration de revenus nationale, au même titre qu'en France hexagonale ou en Guadeloupe, auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). En 2025, 1 645 déclarations fiscales portant sur les revenus de 2024 ont été enregistrées par la DGFIP (1 513 déclarations en 2023) et 985 ont donné lieu à une imposition (881 déclarations en 2023), soit 58,2 % des déclarations.

À Saint-Barthélemy, la répartition des foyers fiscaux (de l'État) par tranche de revenus se rapproche davantage de celle de la France hexagonale que de celle de la Guadeloupe et des autres DOM. Toutefois, les foyers fiscaux déclarant un revenu inférieur à 10 000 € de revenus sont moins représentés à Saint-Barthélemy qu'en France (hors DOM) (13,5 %, contre 19,4 %). À l'opposé, ceux déclarant des revenus compris entre 20 000 € et 30 000 € y sont plus importants (31,9 % contre 20,9 % en France hors DOM).

3.2. LA MASSE SALARIALE DU SECTEUR PRIVÉ²²

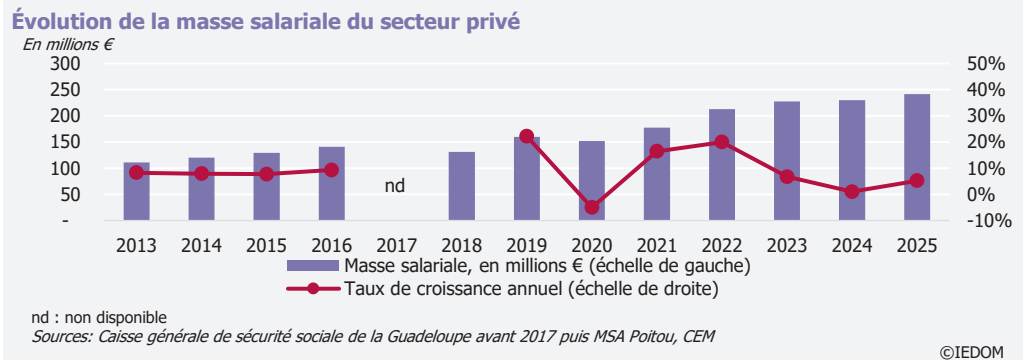
Depuis le mois de mai 2017, les compétences en matière de prestations sociales ont été transférées de la Caisse des allocations familiales de Guadeloupe vers la Caisse de prévoyance sociale de Saint-

Barthélemy. Cette dernière en a confié la gestion à la Mutualité Sociale Agricole Poitou. Le transfert des compétences en 2017 ne permet pas d'agréger les données pour cette année.

²² Sources : Caisse générale de sécurité sociale de la Guadeloupe avant 2017 puis MSA Poitou.

En 2025 la masse salariale du secteur privé s'établit à 241,6 millions € (+5,2 % sur un an, après +1 % en 2024). Pour rappel, entre 2009 et 2016, la masse salariale du privé augmentait de 8,2 % en moyenne chaque

année. Après un coup d'arrêt lié au passage d'Irma, elle avait progressé de 22,1 % en 2019, avant d'être de nouveau freinée en 2020 par la pandémie de COVID-19.



En 2025, les activités d'hébergement et restauration concentrent plus du tiers de la masse salariale du secteur privé (34,3 %).

Avec la construction (16,5 %) et le commerce de détail (11,7 %), ces trois secteurs en représentent près des deux tiers (62,5 %).

Répartition de la masse salariale par secteur d'activité en 2025

en millions €	Masse salariale	Part	Var 2025/2024
Secteur d'activité			
Hébergement -restauration	80,9	34,3%	1,2%
Construction	38,8	16,5%	2,8%
Commerce de détail	27,5	11,7%	2,8%
Services administratifs et soutien	19,2	8,2%	1,8%
Services aux entreprises	12,1	5,1%	3,8%
Commerce de gros	9,3	3,9%	7,3%
Transports	7,6	3,2%	9,8%
Immobilier	7,2	3,1%	1,6%
Eau, déchets, environnement	4,9	2,1%	5,4%
Finance-assurance	4,5	1,9%	-2,4%
Commerce automobile	4,0	1,7%	8,4%
Autres / non classé	3,6	1,5%	6,5%

Source : CEM

3.3. LES REVENUS DE LA PRÉCARITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Le Revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France hors DOM et a été généralisé à l'ensemble des départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1^{er} janvier 2011.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Institué par la loi dite « TEPA »²³ (Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat), le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation qui garantit un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et permet d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels²⁴. Il remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée²⁵ le 1^{er} juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1^{er} janvier 2011²⁶ dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1^{er} janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques). Depuis le 1^{er} janvier 2025, de nouvelles modalités d'attribution du RSA sont entrées en vigueur : chaque personne percevant le RSA doit désormais s'inscrire à France Travail et signer un contrat d'engagement précisant ses objectifs d'insertion sociale et professionnelle.

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- le RSA jeune actif, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans à temps plein, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. À composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

En 2025, le montant alloué au RSA a diminué de 1,9 % par rapport à 2024. Il atteint 148 387 € (151 203 € en 2024) à Saint-Barthélemy.

3.4. LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE

LA REVALORISATION DU SMIC

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est revalorisé chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) mesurée pour les 20 % des ménages ayant les revenus les plus faibles. La revalorisation du SMIC est effectuée sur la base de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés.

Par ailleurs, lorsque cet indice atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

²³ Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007

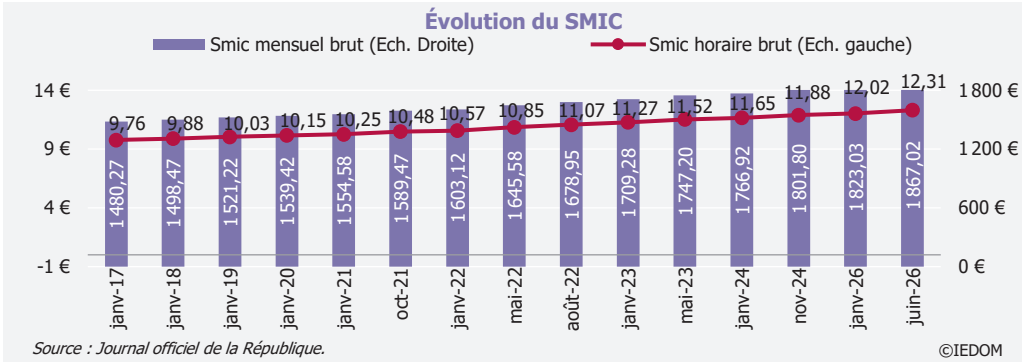
²⁴ Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

²⁵ Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008

²⁶ Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010

Au premier semestre 2026, le SMIC est revalorisé à deux reprises, en application des règles d'indexation. Au 1^{er} janvier, il augmente de 1,18 %, puis de 2,4 % au 1^{er} juin, pour

s'établir à 12,31 € brut de l'heure, soit 1 867,02 € brut par mois (pour 35 heures hebdomadaires).



4. LES PRIX

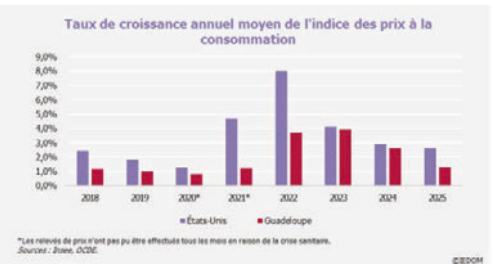
LE RALENTISSEMENT DE L'INFLATION SE POURSUIT EN 2025

À l'échelle mondiale, l'inflation continue de diminuer, bien qu'à un rythme plus lent que les années précédentes. En France, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC)²⁷ s'établit à 0,9 % en moyenne sur l'année 2025 (après 2,0 % en 2024) en raison du recul marqué des prix de l'énergie. La même tendance est observée en Guadeloupe, l'IPC atteint 1,3 % en moyenne, sur la période. Bien que Saint-Barthélemy ne dispose pas de son propre indice des prix, l'île s'inscrit dans cette trajectoire.

Une inflation maîtrisée en 2025

Saint-Barthélemy ne publie pas d'indice des prix. L'année 2025 est marquée par un ralentissement de l'inflation au niveau mondial, français et guadeloupéen, en dépit des menaces douanières américaines.

Une grande partie des marchandises importées par Saint-Barthélemy proviennent des États-Unis, où les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 2,7 % sur l'année, un rythme de progression diminuant légèrement par rapport à 2024 (2,9 %).



²⁷ L'indice des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer entre deux périodes la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages.

Un Observatoire des marges, des prix et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy

La loi du 14 octobre 2015 prévoit la création d'un Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) à Saint-Barthélemy. Il doit permettre de fournir régulièrement aux pouvoirs publics une analyse du niveau et de la structure des prix et des revenus.

En parallèle, le Bouclier Qualité Prix²⁸ (BQP) a été instauré en 2023 à Saint-

Barthélemy. En effet, la préfecture des Iles du Nord, l'enseigne Super U de Saint-Jean et Monoprix ont signé un accord de modération relative à une liste de produits. Cette mesure concerne une soixantaine de produits pour un montant total de 140 euros.

Reconduit et élargi en 2025, le dispositif BQP reste en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2026.

5. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

De par son statut de PTOM (Pays et territoire d'outre-mer), les échanges extérieurs de Saint-Barthélemy ne sont pas soumis aux règles de l'Union européenne. Ainsi, les services statistiques des douanes n'effectuent

pas de suivi des importations et des exportations de la Collectivité, hormis celles réalisées avec la France. Or, une grande partie des échanges extérieurs de Saint-Barthélemy s'effectuent avec les États-Unis²⁹.

²⁸ Le Bouclier Qualité Prix est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires de l'Outre-mer. Il permet de limiter les prix d'une liste de produits de consommation d'un certain niveau de qualité. La liste de produits et les limitations de prix qui s'y appliquent résultent d'un accord de modération entre l'État et les distributeurs.

²⁹ Toutefois, une présentation des principaux échanges de marchandises de Saint-Barthélemy est réalisée au chapitre III, section 7, « Les transports » à partir des seules données portuaires.

SECTION 3 -LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

L'action publique en direction des territoires s'inscrit principalement dans le cadre de politiques contractuelles.

LE RÔLE DE L'ÉTAT

À Saint-Barthélemy, le budget alloué à la mise en œuvre des politiques publiques s'élève à 40,8 millions d'euros en autorisation d'engagements en 2026, hors dépenses fiscales. Ce montant est près de 8 fois supérieur³⁰ à celui de la loi de finances de

2025, alors que le budget global des Outre-mer diminue de 10,1 % en 2026. En dépit de cette évolution, Saint-Barthélemy ne bénéficie que d'une part marginale (0,2 %) de l'ensemble des crédits de l'État engagés pour les départements et collectivités d'Outre-mer.

Autorisation d'engagement de l'État (en millions €)	Exécution 2024	LFI* 2025	PLF* 2026
Guadeloupe	3 191,4	3 113,5	2 642,0
Martinique	2 882,5	2 749,1	2 402,0
Guyane	3 329,7	3 057,6	2 748,4
La Réunion	7 325,9	7 227,5	6 480,6
Mayotte	1 995,3	2 134,3	1 926,0
Nouvelle-Calédonie	1 739,7	1 830,6	1 591,1
Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)	29,0	26,2	26,1
Saint-Barthélemy	5,2	5,2	40,8
Saint-Martin	61,6	63,0	137,3
Saint-Pierre-et-Miquelon	136,6	124,5	85,3
Wallis et Futuna	181,9	181,9	165,7
Polynésie Française	1 364,0	1 323,5	1 345,8
Non réparti	330,0	450,6	451,5
Total	22 572,8	22 287,5	20 042,6

* Le **Projet de Loi de Finances (PLF)** est le texte par lequel le Gouvernement soumet au parlement les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses de l'État pour l'exercice budgétaire à venir. Après son adoption par le Parlement, il devient la **Loi de Finances Initiale (LFI)**, qui constitue le cadre juridique d'exécution du budget de l'État.

Source: PLF2026 - Document de politique transversale pour l'Outre-mer

³⁰ La progression des autorisations d'engagement (AE) entre la LFI 2025 et le PLF 2026 s'explique principalement par l'inscription d'opérations d'investissement pluriannuelles et/ou exceptionnelles en 2026 ; les autorisations d'engagement retracent le montant total des engagements juridiques pris par l'État et ne correspondent pas aux seules dépenses effectivement réalisées sur l'exercice.

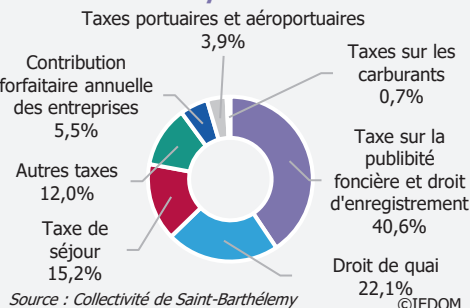
2. LE SYSTÈME FISCAL

Depuis son changement de statut en 2007, la Collectivité de Saint-Barthélemy dispose de l'autonomie fiscale. Son accession au statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer) en 2012³¹ lui permet également de bénéficier de larges compétences en matière douanière. Ainsi, Saint-Barthélemy dispose d'un Code des Contributions (CC) propre, qui remplace le code fiscal national.

Ces choix statutaires lui permettent de conserver notamment une taxe douanière établie depuis la fin du 19^e siècle : le droit de quai. Au-delà de l'aspect historique, cette taxe douanière contribue de manière significative aux ressources fiscales de Saint-Barthélemy. Par ailleurs, Saint-Barthélemy se caractérise par l'absence d'impôts sur le revenu pour les résidents fiscaux³². Globalement, la fiscalité de Saint-Barthélemy a été conçue en s'appuyant sur le modèle économique de l'île basé sur l'afflux de touristes et d'investisseurs extérieurs.

Les taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement, les droits de quai et la taxe de séjour constituent les principales ressources fiscales de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

Répartition des impôts et taxes collectés à Saint-Barthélemy en 2025



Ces recettes fiscales sont étroitement liées aux spécificités économiques de l'île, basées sur un tourisme de luxe qui génère une importante activité dans le BTP³³.

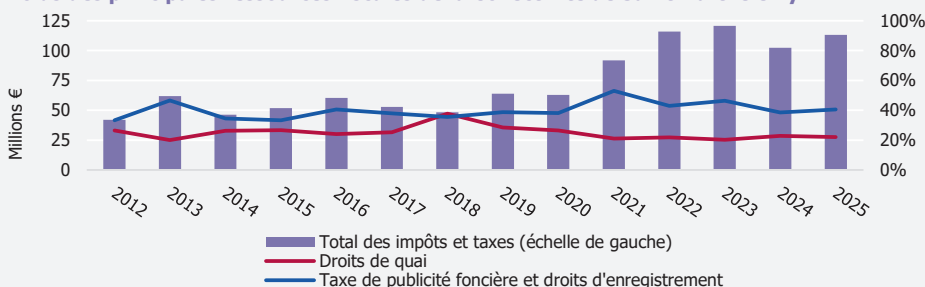
Les montants de taxes de publicité foncière et droits d'enregistrement collectés dépendent fortement de l'activité immobilière. La taxe de séjour, quant à elle, évolue au gré du nombre de visiteurs. En parallèle, les droits de quai, redevables pour l'ensemble des marchandises entrant à Saint-Barthélemy, dépendent des achats de biens de consommation et d'investissement sur l'île

³¹ cf. Chapitre I, section 3 « Cadre institutionnel ».

³² cf. Chapitre II, section 2, paragraphe 4 « Les revenus et salaires ».

³³ Saint-Barthélemy a développé un modèle économique axé sur un tourisme « haut de gamme ». Cette orientation, initiée au début des années 80, a largement contribué au développement de l'île avec des retombées positives sur le parc immobilier. Pour plus de détails, cf. chapitre III, section 4, « Le bâtiment et les travaux publics » et section 6, « Le tourisme ».

Poids des principales ressources fiscales de la Collectivité de Saint-Barthélemy



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy.

©IEDOM

Depuis 2010, l'ensemble des taxes représente en moyenne trois quarts des recettes fiscales totales de la Collectivité. En 2025, elles concentrent 77,9 % des recettes, soit 88,2 millions d'euros, réparties de la façon suivante :

- Les taxes sur la publicité foncière et droits d'enregistrement : 46 millions d'euros ;
- Les droits de quai : 25,1 millions d'euros

- La taxe de séjour : 17,2 millions d'euros.

Depuis 2021, la contribution des taxes de publicité foncière et des droits d'enregistrement est exceptionnellement élevée (près de la moitié des taxes collectées), en raison d'une activité plus soutenue sur le marché immobilier. En 2025, les droits de quai contribuent à 22,1 % des recettes fiscales, et la taxe de séjour à 15,2 %.

2.1 LES PRINCIPAUX IMPÔTS ET TAXES

Taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement (Chapitre 3 du code des contributions)

Les droits d'enregistrement constituent une taxe perçue à l'occasion d'actes juridiques d'enregistrement. Ceux-ci concernent notamment la signature de baux, les ventes d'immeubles, les opérations concernant les sociétés ou encore les donations ou successions.

Droit de quai (Chapitre 2 du code des contributions)

Le droit de quai existe à Saint-Barthélemy depuis 1879. Il a évolué au cours des années jusqu'à constituer actuellement une taxe exigible sur toutes les marchandises introduites sur l'île, par voie maritime ou

aérienne. Le taux applicable est de 5 %. Il s'établit à 8 % dans le cas des véhicules terrestres à moteur. Dans le cas où ces derniers sont construits pour le transport de marchandises pouvant excéder quatorze tonnes, le taux atteint 30 %.

Taxe de séjour (Chapitre 11 du code des contributions)

Les personnes hébergées à Saint-Barthélemy à titre onéreux sont redevables de la taxe de séjour. Elle est assise sur le prix facturé des nuitées. Le taux est de 5 %. Les locataires titulaires d'un contrat de travail saisonnier et employés sur l'île sont exonérés de cette taxe, à l'instar des titulaires d'un contrat de location d'une durée supérieure à six mois.

2.2 LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES

Taxe sur les carburants (Chapitre 9 du code des contributions)

Les différents types d'essences et de carburants utilisés à Saint-Barthélemy sont affectés d'une taxe spéciale de consommation. Le taux de cette taxe est fixé par le Conseil territorial et ne peut dépasser 0,23 € par litre de carburant consommé. Les recettes

correspondantes sont en partie affectées à des fonds d'investissement destinés à financer l'entretien et la modernisation de la voirie de la Collectivité de Saint-Barthélemy. En 2022, le taux de cette taxe est fixé à 0,08 € par litre de carburant.

Taxes portuaires et aéroportuaires (Chapitre 12 du code des contributions)

Les taxes portuaires et aéroportuaires représentent un ensemble de taxes liées aux activités aériennes et maritimes à Saint-Barthélemy. Elles se composent notamment de la taxe d'embarquement qui concerne les embarquements par voie maritime et voie aérienne. Tous les passagers âgés de plus de deux ans et n'étant pas dans le cadre d'une

évacuation sanitaire sont redevables d'un montant de 5 €, pour tout voyage entrepris au départ de la Collectivité. Les autres taxes portuaires et aéroportuaires concernent principalement les déplacements des navires et avions et leur stationnement. Elles diffèrent entre elles selon la nature des engins concernés.

Contribution forfaitaire annuelle des entreprises (Chapitre 1 du code des contributions)

L'ensemble des entreprises ayant leur siège social à Saint-Barthélemy doivent s'acquitter d'une contribution forfaitaire annuelle. Elle concerne tout établissement exerçant une activité régulière sur le territoire, quel que soit son objet ou sa forme juridique. Des associations, syndicats, fondations

reconnues d'utilité publique, fondations d'entreprise et congrégations peuvent être redevables de cet impôt, lorsque leurs activités lucratives sont significatives. La contribution se décompose en une part fixe de 350 € et une part variable proportionnelle aux effectifs salariés (100 € par salarié).

Taxe d'aménagement

Les opérations d'aménagement, de construction, et de modifications des bâtiments nécessitant la délivrance d'un permis de construire, d'un permis modificatif ou d'un permis d'aménagement entraînent le paiement d'une taxe d'aménagement. Un abattement de 50 % est appliqué sur la valeur des opérations pour les cent premiers mètres carrés des locaux à usage d'habitation

principale et leurs annexes. Le taux de la taxe est fixé à 5 %. Le taux peut atteindre 20 % dans certains secteurs, si le Conseil territorial juge que des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics sont rendus nécessaires par l'importance des constructions nouvelles. L'augmentation du taux doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil territorial.

Taxe sur l'électricité (Chapitre 10 du code des contributions)

La Collectivité de Saint-Barthélemy a institué une taxe sur l'électricité. Elle porte sur les factures d'électricités acquittées par les consommateurs finaux. Depuis le 1^{er} janvier

2023, le taux de la taxe est passé à 15% pour les abonnements de puissance inférieure ou égale à 12 kVA et 30% au-delà.

Taxe d'élimination des déchets (Chapitre 15 du code des contributions)

Une taxe forfaitaire d'élimination des déchets est prévue sur le territoire de la Collectivité de

Saint-Barthélemy. Le produit de cette taxe est affecté au financement du service public

d'élimination des déchets. La taxe est due par toute personne, physique ou morale : propriétaire ou usufruitière de locaux ou de navire à usage de logement. C'est aussi le cas pour les personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle sur le territoire de Saint-Barthélemy et y ayant son siège ou un établissement. En cas de location du logement, le propriétaire peut faire supporter au locataire le paiement de la taxe. Des exonérations sont possibles selon l'état de vétusté du logement.

Autres taxes

D'autres taxes, d'importance moindre en termes de montants collectés, contribuent aux ressources de la Collectivité. Il s'agit notamment de taxes sur les plus-values et profits immobiliers. La taxe sur les plus-values immobilières concerne les cessions à titre

onéreux de biens immobiliers.

En parallèle, les taxes sur les profits immobiliers concernent les profits réalisés dans le cadre d'activités immobilières. Les personnes morales possédant des immeubles sont également redevables d'une taxe équivalente à 3 % de la valeur vénale de ces derniers.

Par ailleurs, lorsqu'une construction ne respecte pas le plafond de densité fixé par la carte d'urbanisme, le constructeur doit s'acquitter d'une participation.

A titre d'exemple, la Collectivité établit également des taxes spécifiques aux véhicules terrestres à moteur, lors de la délivrance des permis de conduire ou à l'obtention d'une licence de débits de boissons.

3. LES FINANCES PUBLIQUES

L'étude des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir du compte financier unique (CFU)³⁴ de la Collectivité. Ce document remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il doit permettre de rationaliser et simplifier la présentation des informations financières. En outre, il permet d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses attributions et de son système fiscal³⁵.

Conséquence de son passage au statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer) le 1er janvier 2012, la Collectivité est considérée, en matière douanière, comme un pays tiers par l'Union Européenne (UE) : elle dispose ainsi de la compétence douanière et peut donc conserver des droits de quai³⁶.

³⁴ L'expérimentation du compte financier unique (CFU), instauré par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023, a été suivie de sa généralisation par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024. L'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025, complétée par le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025, fixe le cadre juridique et réglementaire de cette généralisation. Ces dispositifs entrent en vigueur à compter de l'exercice budgétaire 2026, pour lequel l'approbation des comptes est désormais constituée par le vote du compte financier unique.

³⁵ cf. Chapitre II, section 3, paragraphe 2, Le système fiscal.

³⁶ Le droit de quai institué dans l'île de Saint-Barthélemy est une taxe perçue sur toutes les marchandises importées.

3.1 LES FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Barthélemy

En millions €							Évolution
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Recettes							
Totales	77,5	102,5	128,8	138,6	133,0	129,0	-3,0%
Recettes de fonctionnement (1)	74,9	99,7	125,4	133,9	130,3	125,1	-4,0%
Recettes d'investissement	2,6	2,7	3,4	4,7	2,7	3,9	45,8%
Dépenses							
Totales	82,2	78,4	95,6	110,5	136,6	137,7	0,8%
Dépenses de fonctionnement (2)	46,4	49,0	44,9	69,0	69,5	67,7	-2,5%
Dépenses d'investissement	35,9	29,4	50,7	41,5	67,2	70,0	4,2%
Résultat de l'exercice (1-2)	28,5	50,7	80,5	64,9	60,8	57,4	-5,7%

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy, DGFiP

En 2025, les recettes de la Collectivité de Saint-Barthélemy poursuivent leur baisse (-3,0 % en glissement annuel, après -4,1 % en 2024), tandis que les dépenses progressent de façon modérée (+0,8 %).

Dans le détail, les recettes de fonctionnement reculent (-4,0 %), en dépit de

l'augmentation des recettes fiscales. Les recettes d'investissement, plus faibles, s'établissent à 3,9 millions d'euros (+45,8 %). En parallèle, les dépenses de fonctionnement reculent légèrement (-2,5 %), alors que les dépenses d'investissement progressent (+4,2 %).

3.2 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

En 2025, les dépenses réelles d'investissement de la Collectivité de Saint-Barthélemy atteignent 72,8 millions d'euros, après 69,1 millions en 2024, dont plus de 20 millions d'euros consacrés aux acquisitions foncières. Le niveau atteint en 2025 traduit la poursuite du programme d'investissement de la Collectivité, en lien avec ses priorités

d'aménagement et de développement du territoire. Parmi les chantiers d'envergure en cours en 2025, la Collectivité a engagé 9,7 millions d'euros dans le cadre des travaux portuaires, 1,2 millions d'euros dans les travaux d'adduction d'eau potable et 1,8 millions dans ceux de la caserne des pompiers.

CHAPITRE III

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



Quai pêcheurs © Guirec POULIQUEN JOUANY



SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 – L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

SECTION 3 – L'ÉNERGIE

SECTION 4 – EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION 5 – LES DECHETS

SECTION 6 – ENVIRONNEMENT

SECTION 7 – LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

SECTION 8 – LE TOURISME

SECTION 9 – LES TRANSPORTS

SECTION 10 – LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

SECTION 11 – LES SERVICES NON-MARCHANDS

SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL

Saint-Barthélemy est une destination touristique de renom, qui repose principalement sur le tourisme résidentiel haut de gamme. En 2025, les principaux secteurs d'emploi sont l'hébergement et la restauration (35,3 %), le BTP (18,9 %), les autres services marchands (20,6 %) et le commerce (15,2 %).

Le nombre de salariés progresse fortement en 2025 pour atteindre près de 7 800 salariés.

Selon la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM) de l'île compte environ 1 174 entreprises actives en 2025, dont 22 % dans le commerce.

SECTION 2 - L'AGRICULTURE, L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

UNE FILIÈRE AGRICOLE EN COURS DE STRUCTURATION

En 2020, Saint-Barthélemy compte 6 exploitations agricoles, soit 3 de plus que lors du précédent recensement agricole de 2010. Leur surface moyenne et la surface agricole totale qu'elles occupent sont en très forte baisse. Cependant, les structures d'exploitation évoluent, avec une augmentation du nombre d'exploitations spécialisées en fleurs et horticulture. Les chefs d'exploitation, dont l'âge moyen diminue, assurent l'essentiel du travail agricole et sont tournés vers une production à plus forte valeur ajoutée. Le secteur fait face à une rareté des terrains à la fois disponibles et cultivables. En 2025, la filière poursuit sa structuration avec la validation du Plan territorial de l'agriculture durable (PTAD) et l'installation de la Commission territoriale de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture (CTAPA).

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 Aperçu structurel

Le secteur primaire à Saint-Barthélemy représente des volumes restreints à l'échelle de l'île tant en termes de production et

d'emplois, que d'occupation du territoire. Il représente ainsi 0,1 % de l'emploi salarié³⁷ dans la Collectivité en 2024.

	2010	2020	Evol. 2020/2010
Situation de l'agriculture			
Nombre d'exploitations	3,0	6,0	100%
Nombre d'actifs permanents*	3	8	166,7%
SAU des exploitations (ha)	25,0	1,0	-96%
Part de la surface agricole dans le territoire (%)	1,19	0,1	-1,14 points
Taille moyenne (ha/exploitation)	8,4	0,2	-97,6%

Source : DAAF - Recensement agricole 2020

*Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles recensées à Saint-Barthélemy a doublé, passant de 3 à 6. Cette augmentation marque la fin de trois décennies de baisse depuis 1980. Le recul était de 81 % entre 2000 et 2010, de 36 % entre 1988 et

2000 et de 47 % entre 1980 et 1988. Selon la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM), on estime en 2025 entre 10 et 30 le nombre d'agriculteurs (en incluant les professionnels déclarés et les pluriactifs à temps partiel).

³⁷ Source : MSA Poitou.

1.2 L'élevage

En 2025, l'élevage à Saint-Barthélemy entame une structuration grâce à la validation du Plan Territorial de l'Agriculture Durable (PTAD). L'abattoir de Salines, pleinement agréé par la DAAF, traite des volumes encore confidentiels (quelques dizaines par mois)

destinés aux circuits courts et à la restauration locale. Pour pérenniser cette micro-filière soumise à la sécheresse et à la cherté de la vie, la création d'une coopérative d'éleveurs et l'accès à de l'eau à tarif préférentiel sont déployés.

1.3 Les orientations de la politique agricole

En 2022, la CEM et la Collectivité territoriale ont accompagné la création de l'Association des Agriculteurs de Saint-Barthélemy (APAG SBH) pour relancer l'agriculture et défendre les intérêts des professionnels du secteur. Un plan d'action avait été défini autour de plusieurs priorités, à savoir notamment, l'accès au foncier, la gestion de l'eau, le soutien à l'équipement des professionnels et la valorisation des productions locales. En outre, des espaces de ventes dédiés (« boutique péyi ») ont été mis en place afin d'améliorer la visibilité de la production.

En 2025, le Plan territorial de l'agriculture durable (PTAD), élaboré par le cabinet SalvaTerra et porté par la CEM, a été

validé. Il définit la feuille de route du développement agricole pour les années à venir. Sa mise en œuvre s'appuie sur la Commission territoriale de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture (CTAPA), officiellement installée en décembre 2025.

Cependant, plusieurs contraintes structurelles subsistent à Saint-Barthélemy, notamment la rareté du foncier disponible, l'absence d'accès aux fonds européens et la faible pluviométrie. Pour lever ses contraintes, plusieurs mesures ont été validées : un tarif préférentiel d'irrigation a été instauré pour les agriculteurs et plus récemment, la subvention à l'installation de structures en aquaponie et aéroponie, pour notamment maximiser le rendement par mètre carré.

2. LA PRODUCTION AGRICOLE

À Saint-Barthélemy, les exploitations agricoles sont de très petite taille. la progression récente du nombre d'exploitations s'accompagne d'une réorientation, principalement sur de l'horticulture, du maraichage, et de la culture de plantes aromatiques. En 2020, la Surface Agricole Utile

(SAU) totale n'est plus que de 1,3 hectare, contre 25 hectares en 2010 et plus de 180 en 1980. Plus récemment, le passage de l'ouragan Irma en 2017 a détruit des installations agricoles qui occupaient des surfaces importantes en prairie.

3. LA PÊCHE ³⁸

3.1. UNE ACTIVITÉ LOCALE QUI SE STRUCTURE

La pêche est considérée comme la principale production locale à Saint-Barthélemy, l'aquaculture n'étant pas encore développée sur l'île. La gestion des ressources halieutiques est une compétence de la

Collectivité, via notamment l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE). La réglementation du secteur est issue d'un arrêté sur la pêche maritime datant de 2015, initiée par la Collectivité.

	2021	2022	2023	2024	2025	var. 25/24	Répartition en 2025
Exportations des produits de la mer (Kg)							
Poissons	44 563	27 526	24 619	37 717	30 978	-18%	90%
Langoustes	12 044	10 121	6 937	7 961	3 574	-55,1%	10%
Autres produits	1 337	3 662	0	0	0	ns	0%
Total	57 944	41 309	31 556	45 678	34 552	-24,4%	100%

Source : Direction du Port de Gustavia.

ns : non significatif

En 2025, environ 35 tonnes de produits de la mer ont été exportées (-24,4 % sur un an), dont de 90 % de poissons et 10 % de langoustes, en direction quasi exclusive de la Guadeloupe.

Une quarantaine de pêcheurs - toutes catégories de techniques confondues - sont répertoriés à Saint-Barthélemy en 2022. Deux tiers d'entre eux sont des patrons pêcheurs (soit 35 navires armés) et un tiers des matelots pêcheurs. La moyenne d'âge est d'environ 40 ans, reflétant un renouvellement des

professionnels depuis quelques années et une attractivité forte des métiers maritimes et traditionnels sur l'île.

Les professionnels pratiquent la pêche en pélagique (6 à 8 mois par an : thon, marlin, dorade), ainsi que la pêche côtière (pêche au casier, langouste et poisson de roche). Contrairement à la Guadeloupe, les saisons touristiques et les saisons de la pêche coïncident à Saint-Barthélemy, la période touristique de novembre à mai correspondant à la saison haute de la pêche au large.

3.2. CRÉATION DU COMITÉ TERRITORIAL DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Le Comité Territorial des Pêches et de l'Aquaculture de Saint-Barthélemy - CTPA – a été créé le 16 juin 2021. Cette association de type loi 1901 regroupe les pêcheurs et les futurs aquaculteurs professionnels, ainsi que les parties prenantes à ce secteur. Le comité est passé de 36 membres-adhérents à 39 à fin décembre 2022.

La création de ce Comité s'inscrit dans le cadre du Plan de valorisation de la pêche locale à 10 ans. Son principal objectif consiste à structurer cette filière afin de représenter les

pêcheurs et d'assurer la défense de leurs intérêts généraux auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires. Elle vise également à professionnaliser l'économie de la mer sur l'île. Avec l'accompagnement de la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM), un plan d'action a été établi selon cinq priorités, dont 3 ont été réalisées en 2022 (l'animation, la formation des marins pêcheurs et la réduction du coût de l'essence), un en 2025 (construction de la halle aux poissons) et un est en cours (la commercialisation des poissons de roche).

³⁸ Sources : Direction de la Mer, Collectivité de Saint-Barthélemy et CEM Saint-Barthélemy.

3.3. LES PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE PÊCHE

Dans le but d'une meilleure structuration et valorisation de la filière, la CEM et la CTPA ont entrepris diverses actions. Notamment la mise en place d'un maillage stratégique et technique (constitution d'un réseau), la remise à niveau des équipements de sécurité des navires et des marins, l'amélioration de la Gestion de la ressource

halieutique, mais aussi la structuration des points de débarquement des produits de la mer (normes sanitaires et traçabilité). En parallèle, d'autres actions sont également mises en œuvre, sur le moyen et long terme, comme par exemple favoriser l'installation des jeunes dans la pêche.

En 2025, les études d'opportunités et de faisabilité relatives à la création d'une unité de transformation des produits de la mer ont été finalisées. Elles ont permis de définir un scénario principal sur les volumes à transformer, l'organisation des flux et la structure juridique du projet. Porté par le CTPA

et la CEM, ce projet vise l'objectif « zéro déchet » en transformant les captures, notamment le poisson de roche, en produits élaborés (rillettes, tartinades, etc.). Implantée à Saline, la structure mobilisera un investissement de 1,4 million d'euros et devrait générer cinq emplois directs.

SECTION 3 - L'ÉNERGIE

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1. LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

À Saint-Barthélemy, la politique énergétique est pilotée par la Collectivité, à travers la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE est un document stratégique définissant les axes de la politique énergétique du territoire, en fixant des objectifs de développement d'une énergie verte, en hiérarchisant les enjeux, et en identifiant les risques et difficultés associés à la transition énergétique de l'île.

Le 15 septembre 2020, l'État et la Collectivité ont conclu une convention-cadre sur l'énergie, stipulant que la PPE pour Saint-Barthélemy³⁹ serait élaborée conjointement entre 2024 et 2033. Cette convention a été prolongée jusqu'au 31 janvier 2026. Une nouvelle convention-cadre énergie a ensuite été signée le 27 janvier 2026 pour une durée de vingt-cinq ans, avec une clause de réexamen tous les cinq ans.

Le 22 décembre 2022, le Conseil territorial de Saint-Barthélemy a adopté la PPE, mettant en lumière quatre enjeux primordiaux :

- Assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique de l'île.
- Inverser la tendance de croissance de la consommation d'électricité.
- Initier la transition vers une électricité plus durable.
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement en hydrocarbures de l'île.

En complément de ce cadre stratégique, Saint-Barthélemy s'est doté, en avril 2019, d'un comité de maîtrise de la demande d'énergie (MDE), chargé de définir et de piloter les dispositifs de soutien à l'efficacité énergétique sur le territoire. Entre 2022 et 2023, près de 3 millions d'euros de primes ont été attribués afin d'encourager les investissements dans ce domaine. Ces dispositifs ont permis de générer environ 8 GWh d'économies d'énergie par an, soit près de 7 % de la consommation énergétique du territoire.

1.2. LES SPÉCIFICITÉS DES OUTRE-MER

L'insularité de Saint-Barthélemy et son statut de zone non interconnectée⁴⁰ (ZNI) constituent des contraintes structurelles pour son système énergétique. Les coûts de production de l'électricité y sont nettement supérieurs à ceux de l'Hexagone, en raison de l'absence d'interconnexion, de la taille limitée

du réseau et des spécificités techniques nécessaires à son exploitation.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont dans une situation atypique : elles détiennent la compétence énergie, mais bénéficient également de la péréquation tarifaire. Ainsi, malgré des coûts de production plus élevés, les consommateurs paient un niveau de facture

³⁹ Inscrit dans les articles L. 141-1 à L. 141-6 du code de l'énergie.

⁴⁰ Les Zones Non Interconnectées (ZNI) sont les territoires non reliés au réseau électrique métropolitain continental.

d'électricité identique à celui de la France continentale. Ce principe est celui de la péréquation à l'échelle nationale. La compensation est opérée au travers des charges de service public de l'énergie (CSPE), acquittée par l'ensemble des contribuables français. Ainsi en 2025, la production d'électricité à Saint-Barthélemy représentait un coût total de 51,9 millions d'euros, dont 15,6 millions d'euros financés par les consommateurs locaux soumis aux tarifs réglementés de vente d'électricité, et 36,3 millions d'euros par la solidarité nationale au titre de la péréquation tarifaire⁴¹. Cette charge permet également à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de financer des actions de maîtrise de l'énergie, afin que les ZNI atteignent une autonomie énergétique à

2030. Le nouveau cadre de compensation 2025-2028 en faveur de la demande d'énergie a été validé par la Commission de Régulation de l'énergie (CRE) fin 2024. Il affiche des ambitions élevées dans les domaines de l'eau chaude sanitaire, de la ventilation et du chauffage-climatisation, qui devraient constituer les principaux leviers d'économies d'énergie.

Au 1er février 2026, le tarif réglementé de l'électricité pour les clients à Saint-Barthélemy s'établit à 12,74 centimes par kilowattheure (cts/kWh) en option BASE. En l'absence du mécanisme de péréquation tarifaire (CSPE), le coût de l'électricité sur le territoire est estimé à environ 41 c€/kWh en 2025.

2. L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

2.1. LES ACTEURS DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le Code de l'énergie élaboré par la Collectivité de Saint-Barthélemy reconnaît EDF comme unique opérateur pour la fourniture et

la distribution de l'électricité. L'acheminement de l'électricité se fait via le réseau public, sur des lignes de moyennes et basses tensions.

La reconstruction du réseau et des équipements

À fin 2025, le réseau est composé de 67 km de lignes moyenne tension (HTA), dont la quasi-totalité est enfouie, et de 150 km de lignes basse tension (BT), dont 145 km en souterrain. Le passage du cyclone Irma en 2017 avait occasionné d'importants dégâts sur les réseaux et les centrales, qui ont conduit

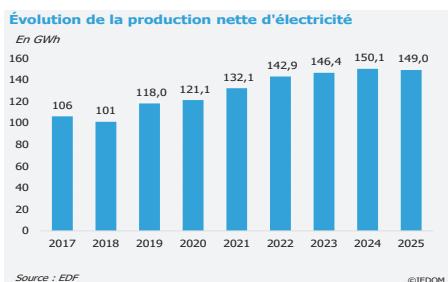
EDF à mettre en place un programme ambitieux d'enfouissement des réseaux électriques sur plusieurs années. Ainsi, en 2022, 109 km de lignes BT ont été enfouies et 60 km de lignes HTA, l'objectif étant un enfouissement total des lignes.

⁴¹ Rapport relatif à l'analyse de la PPE de Saint-Barthélemy, Commission de régulation de l'énergie (CRE), mars 2024.

2.2. LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La production d'électricité à Saint-Barthélemy est entièrement assurée par la centrale thermique diesel d'EDF à Gustavia (Installation Classée Protection de l'Environnement – ICPE). La puissance installée sur l'île est stable à 39,2 mégawatts⁴² (MW) en 2025.

En 2025, la production d'électricité se stabilise à un niveau élevé. Elle s'établit à 149 gigawattheures⁴³ (GWh), contre 150,1 GWh en 2024, soit un léger repli de 0,7 % sur un an. Le nombre de clients raccordés au réseau



poursuit sa progression et atteint 7014 à fin 2025, contre 6931 un an auparavant, soit une hausse de 1,2 %.

2.3. LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

2.3.1. La consommation électrique diminue

Avec 141,9 GWh consommés en 2025, l'électricité constitue le principal poste de consommation énergétique de Saint-Barthélemy. Après la forte progression observée en 2024 (+7,8 %), la consommation électrique recule de 2,4 % en 2025. Le modèle de développement économique de Saint-Barthélemy repose en grande partie sur le tourisme d'ultra-luxe, fortement consommateur d'énergie, et avec des attentes importantes en termes de qualité de fourniture. En 2023, la consommation moyenne par habitant était de 13,3 MWh, contre 4,3 MWh en Guadeloupe. À Saint-Barthélemy, le premier poste de consommation électrique des particuliers est constitué par la climatisation, et le second du chauffage des piscines.

Face à la quasi-saturation de ses capacités de production, EDF a engagé :

- La mise en œuvre d'offres d'effacement permettant d'enlever

temporairement jusqu'à 2,3 MW en cumulé (durant les pointes de consommation), système déployé dès le début de 2022 en partenariat avec les grands hôtels de l'île.

- L'installation provisoire d'une puissance supplémentaire de 5 MW au moyen d'achat d'énergie à un prestataire installé sur le site de Public.
- Une étude de remplacement des 6 moteurs les plus anciens de la centrale de production de Public.

Par ailleurs, dans le cadre de la PPE, un cadre réglementaire pour une meilleure gestion des ressources, la réalisation d'économies d'énergie et l'arrivée de nouveaux moyens de production a été défini par la Collectivité de Saint-Barthélemy.

⁴² Le mégawatt (MW) est une unité de puissance qui désigne la capacité de production d'une installation électrique.

⁴³ Le Gigawattheure (GWh) correspond à la quantité d'énergie produite en une heure par un gigawatt.

2.3.2. Les économies d'énergie

Depuis 2010, la Collectivité de Saint-Barthélemy encourage les économies d'énergie en facilitant l'accès aux techniques de réduction de la consommation d'énergie. Elle encourage notamment la pose de panneaux

solaires photovoltaïques et de chauffe-eau solaire. À cela s'ajoutent divers partenariats avec EDF ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique sur l'île.

2.4. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ÉLECTRIQUE

La PPE fixe des objectifs de développement d'énergies renouvelables principalement via la biomasse liquide, grâce à des projets de valorisation énergétique des déchets (50 MW d'ici à 2028 et 60 MW à l'horizon 2033), puis sur le photovoltaïque (10 MW en 2028 et 20 MW en 2033).

À ce stade, la part d'énergies renouvelables dans le mix électrique est quasi nulle. Début 2022, l'île ne comptait qu'une seule unité de production d'énergie

photovoltaïque, appartenant à la Collectivité, localisée sur la citerne de Saint-Jean. Sa puissance est de 19 kW.

L'année 2024 a été marquée par l'adoption de plusieurs dispositions en faveur de la transition énergétique⁴⁴, et en particulier du développement des installations de production d'électricité photovoltaïque : fixation du tarif de rachat de l'électricité produite, nouveau régime d'aide à l'installation de panneaux ouvert à tous.

⁴⁴ Annexes – Rapport sur les orientations budgétaires – page 100.

SECTION 4 – EAU ET ASSAINISSEMENT

L'île de Saint-Barthélemy souffre d'un déficit chronique en eau, dû à la faible pluviométrie et à l'absence de ressources naturelles en eau douce (île dépourvue de rivières ou de sources exploitables pour la consommation humaine). Pour y faire face, la Collectivité consacre d'importantes dépenses d'investissement au titre des réseaux et des infrastructures, notamment depuis le début des travaux de reconstruction post-Irma. Ainsi, l'île produit la ressource nécessaire à sa consommation par distillation d'eau de mer et par récupération d'eau de pluie. Afin de renforcer la sécurité de l'alimentation en eau potable, les capacités de production ont été accrues avec la mise en service, en janvier 2025, d'une nouvelle unité d'osmose inverse sur le site de Public, tandis que la Collectivité poursuit le développement de ses capacités de stockage. Parallèlement, la saturation récurrente de la station d'épuration de Gustavia souligne la nécessité d'accroître les capacités de traitement des eaux usées, notamment par la création d'une seconde infrastructure ou d'une unité dédiée aux matières de vidange.

1. LA PRODUCTION ET LE STOCKAGE

Dans le cadre d'un contrat de concession⁴⁵, la Société Internationale de Dessalement d'Eau de Mer (SIDEM) produit l'eau potable pour le compte de la Collectivité. Saint-Barthélemy compte une unité de dessalement classique par vaporisation et trois unités de dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant le procédé d'osmose inverse.

L'eau potable demeure un enjeu majeur pour l'île. Afin de répondre à l'augmentation de la demande et de renforcer la sécurité de l'approvisionnement, une nouvelle unité de production par osmose inverse a été installée par la SIDEM sur le site de Public en 2024. Opérationnelle depuis janvier cette unité dispose d'une capacité de production comprise entre 3 000 et 4 700 m³ par jour. Elle vient compléter la capacité maximale préexistante de l'usine, estimée à 4 200 m³ par jour. Le coût d'investissement est de 7,85 millions d'euros⁴⁶. Ainsi, l'usine publique de dessalement en eau

de mer fournit 68 % de la population pour 800 000 euros par an.

La Collectivité dispose d'une capacité de stockage de 2 500 m³, répartie entre les réservoirs de Colombier et de Vitet, d'une capacité de 1 000 m³ chacun, et les capacités de stockage présentes sur le site de production.

Afin de renforcer la résilience du réseau, la Collectivité entame la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable à Lurin. Les travaux de construction ont débuté en 2026. L'opération représente un investissement d'environ 4,26 millions d'euros, dont 1,42 million d'euros financé au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) 2025. Enfin, les dispositifs individuels de récupération des eaux pluviales participent également à la gestion de la ressource. Leur installation est obligatoire dans les nouvelles constructions depuis 2019.

⁴⁵ Depuis le 1er janvier 2015. Le précédent contrat de concession avec la SIDEM arrivait à échéance à fin décembre 2014. En 1984, la commune de Saint-Barthélemy avait délégué le service de production d'eau potable à l'Union Caraïbe de dessalement d'eau de mer (UCDEM), filiale de Veolia. Depuis 2007, l'établissement exerce son activité à Saint-Barthélemy sous le nom de SIDEM.

⁴⁶ Rapport d'orientations budgétaires 2025 – Collectivité de Saint-Barthélemy

1.1. LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Le groupe SAUR assure la distribution de l'eau potable à Saint-Barthélemy depuis 2013, dans le cadre d'un contrat d'affermage. Le réseau de distribution s'étend sur 63,7 km. En 2024, son rendement technique s'établit à 78 %, contre 82 % en 2022. La modernisation du réseau s'est poursuivie en 2025. En juillet,

la SAUR a engagé le remplacement progressif de l'ensemble des compteurs d'eau de l'île par des compteurs à ultrasons de nouvelle génération. Ces équipements permettent notamment une relève à distance plus précise des consommations et facilitent la détection des fuites et des anomalies sur le réseau.

2. LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET LE NOMBRE DE CLIENTS

En 2017, le passage de l'ouragan Irma avait fortement impacté le réseau de distribution d'eau sur l'île.

Entre 2018 et 2019, la reprise post-Irma avait engendré une augmentation significative des volumes consommés (+12,6 %).

En 2022, la consommation d'eau moyenne par jour atteint 3 290 m³, soit une hausse de 11,8 % par rapport à 2019 (année antérieure à la crise sanitaire).

Cette évolution est due à l'augmentation des chantiers et à l'afflux croissant de visiteurs sur l'île.

En 2024, le nombre de clients desservis par la SAUR atteint 5 174, contre 4 904 en 2022.

Le volume total d'eau facturé s'élève à 1 233 475 m³.

Ces niveaux illustrent l'importance des besoins en eau du territoire et contribuent à expliquer les investissements engagés récemment afin d'accroître les capacités de production et de stockage.

Par ailleurs, le coût de l'eau demeure élevé à Saint-Barthélemy en raison du recours au dessalement. En 2024, le coût de revient de l'eau potable produite par la SIDEM s'établit à 3,19 €/m³ en sortie d'usine et son prix de vente au distributeur à 3,40 €/m³. À titre de comparaison, le prix moyen facturé en France est de 2,32 €/m³.

3. LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La gestion de l'assainissement collectif de Saint-Barthélemy est également assurée par la SAUR. La station d'épuration de Gustavia, d'une capacité de 3 500 équivalents-habitants (EH), traite les eaux usées collectées à Gustavia ainsi que les matières de vidange issues des dispositifs d'assainissement non collectif, les graisses et les boues provenant notamment des petites stations privées. Le traitement repose sur un procédé membranaire. Hors saison touristique, l'île compte environ 11 000 habitants permanents, mettant le réseau sous tension permanente.

En 2024, le réseau d'assainissement collectif comprend 589 branchements, trois postes de relèvement et 6,91 km de canalisations. Au total, 128 177 m³ d'eaux usées ont été épurés, soit une hausse de 14 % sur un an. Parallèlement, 375 tonnes de boues ont été évacuées vers l'incinérateur, contre 465 tonnes en 2023.

L'assainissement non collectif reste géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), opérationnel depuis 2005. Plusieurs établissements hôteliers

disposent par ailleurs de leurs propres installations de traitement, permettant notamment la réutilisation d'une partie des eaux usées traitées pour l'arrosage.

La capacité de la station de Gustavia apparaît toutefois insuffisante au regard des besoins actuels du territoire. Sa charge polluante provient majoritairement des matières de vidange issues des fosses septiques, acheminées quotidiennement vers la station par les sociétés d'hydrocurage de l'île. De plus, les hôtels et établissements touristiques, bien qu'équipés de leurs propres

installations de traitement, y transfèrent également leurs boues pour traitement et déshydratation. Ces apports, cumulés aux flux domestiques, contribuent à la saturation de l'équipement. Les épisodes de précipitations peuvent également accentuer les difficultés de fonctionnement de la station.

Le traitement des eaux usées reste le principal défi environnemental et structurel de l'île. En 2025, la Collectivité a ainsi réaffirmé le projet de construction d'une seconde station d'épuration ou, alternativement, d'une usine de traitement des matières de vidange.

SECTION 5 – LES DÉCHETS

Saint-Barthélemy se distingue par un modèle de gestion des déchets à la fois intégré et innovant, concentré au sein d'un Écopôle s'étalant sur 1,5 hectare et regroupant l'ensemble des activités de traitement. L'île affiche ainsi le taux d'enfouissement le plus faible des territoires ultra-marins. Plus de la moitié des déchets sont incinérés dans deux unités de valorisation énergétique. La vapeur produite par l'incinération est envoyée directement à la SIDEM, l'usine de dessalement d'eau afin de produire de l'eau potable.

Ce modèle performant reste toutefois confronté à plusieurs défis. Les volumes de déchets continuent d'augmenter, notamment sous l'effet du tourisme de luxe, tandis qu'une partie des déchets plastiques, faute de tri, est encore incinérée. À ces difficultés s'ajoute une forte contrainte foncière, qui limite les possibilités de développement de nouvelles infrastructures. Dans ce contexte, la prévention, le tri et le réemploi devront constituer des axes prioritaires dans les prochaines années, afin de réduire les déchets à la source et de renforcer la transition vers une économie circulaire.

1. LA GESTION DES DÉCHETS

1.1. LES ACTEURS DES DÉCHETS

La gestion des déchets est une compétence de la Collectivité de Saint-Barthélemy. Dans une logique d'économie circulaire, le traitement et la valorisation énergétique de l'ensemble des déchets de l'île ont été attribués à la société Ouanalao Environnement, filiale du groupe Paprec, par un contrat de délégation de service public signé en 2001. Le financement de la gestion des déchets est issu principalement des redevances versées par la Collectivité (51 % des ressources de Ouanalao), des apporteurs en déchetteries (19 %), et de la taxe d'enlèvement des déchets (TED, 19 %)⁴⁷.

L'Écopôle, ou site de propreté, est situé dans la zone industrielle de Public, à l'entrée

de Gustavia et s'étend sur 1,5 hectare. Il a pour particularité de rassembler l'ensemble des activités liées au traitement des déchets : deux déchetteries pour les professionnels et les particuliers, un atelier D3E (déchet d'équipement électrique et électronique), un centre de dépollution, un centre de compostage, un centre de tri ainsi que deux unités de valorisation énergétique. Il est constitué notamment d'une déchetterie classique où les ordures sont triées, classées selon des filières de valorisation, puis expédiées aux États-Unis ou en Europe ; l'île n'étant pas en mesure de valoriser sur place l'intégralité de ses déchets.

1.2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

Saint-Barthélemy se caractérise par une production de déchets relativement élevée, résultant de sa croissance démographique d'une activité touristique dynamique tournée vers le haut de gamme, et de suremballages liés à sa dépendance aux importations. Cette situation génère une tension élevée sur le

traitement des déchets, exacerbée par le manque de disponibilité foncière.

Les volumes de déchets par habitant (684 kg de déchets ménagers assimilés -DMA- en 2020) atteignent ainsi des niveaux comparables à ceux d'une autre région

⁴⁷ Paprec Energies.

touristique comme la PACA (713 kg), contre 529 kg au niveau national.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) représentent quant à elles un défi particulier pour Saint-Barthélemy, avec un volume de 557 kg par habitant en 2020⁴⁸, soit le double de la moyenne nationale. Le coût de

gestion de ces déchets va croissant, justifiant une sensibilisation de la population touristique, notamment à la nécessité de les réduire. Toutefois, le Code local de l'environnement ne prévoit pas l'élaboration d'un document de planification pour guider la politique de gestion des déchets à long terme et fixer des objectifs de prévention.

1.3. LES DÉCHETS EXCEPTIONNELS ISSUS DES RISQUES NATURELS

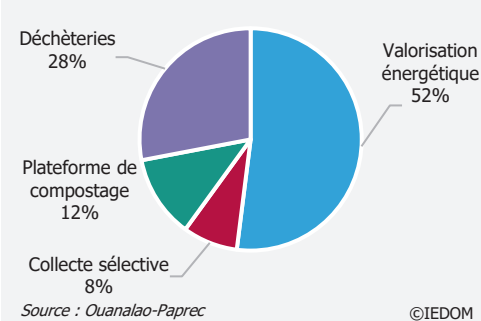
L'île est exposée à plusieurs risques naturels, notamment les cyclones, les submersions marines, les inondations et les séismes. Ces aléas peuvent générer d'importantes quantités de déchets post-catastrophe. Ainsi, à la suite de l'ouragan Irma en 2017, plus de 30 000 tonnes de déchets ont

été générées en quelques heures. Ce volume exceptionnel, supérieur à la production annuelle habituelle de l'île, a entraîné la mobilisation de moyens spécifiques et l'évacuation d'une partie des déchets vers la Guadeloupe pour traitement.

1.4. LES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1.4.1. La valorisation énergétique

Répartition type de traitement des déchets 2023



En 2025, près de 22 000 tonnes de déchets ont été traitées par l'Écopôle, dont 14 000 tonnes ont été incinérées. Le site prend en charge l'ensemble des ordures ménagères produites à Saint-Barthélemy, à l'exception du verre et du métal alimentaire, qui suivent des filières de traitement spécifique. Contrairement à l'Hexagone, les plastiques ne sont pas triés, pour être directement incinérés.

Face à la croissance démographique de l'île, et aux flux touristiques, Ouanalao Environnement a progressivement renforcé les capacités de l'Écopôle. Une deuxième usine d'incinération des déchets a ainsi été mise en service en avril 2022, dans le prolongement de la première installation, opérationnelle depuis 2001.

Représentant un investissement d'environ 18 millions d'euros, ce nouveau four de valorisation énergétique dispose d'une capacité de traitement d'une tonne de déchets par heure. Sa mise en service permet d'accroître significativement les capacités de traitement du site et doit, à terme, doubler son rendement annuel, tout en renforçant la valorisation énergétique des déchets produits sur l'île.

La chaleur dégagée est en effet transformée en vapeur puis acheminée vers la SIDEM, où elle alimente un évaporateur destiné au dessalement de l'eau de mer. Ce

⁴⁸ Ce tonnage inclut les cartons et plastiques des ménages, ces matériaux ne faisant pas l'objet d'une collecte sélective à Saint-Barthélemy. Ils sont incinérés.

procédé contribue depuis 2001 à l’approvisionnement en eau potable, à hauteur d’environ 250 000 m³ par an, soit près d’un tiers des besoins de l’île. L’apport de la nouvelle unité a renforcé ce dispositif : en 2025, cette vapeur a permis de produire 400 000 m³ d’eau supplémentaires.

À Saint-Barthélemy, les sargasses demeurent un défi environnemental majeur. Si

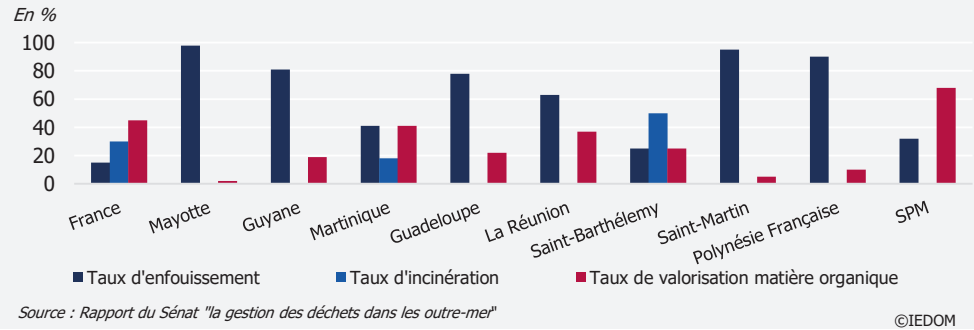
leur collecte, leur stockage et leur évacuation font l’objet de dispositifs spécifiques, aucune filière locale de traitement ou de valorisation à grande échelle n’est aujourd’hui opérationnelle. Plusieurs pistes sont toutefois étudiées afin de développer des solutions pérennes de valorisation de ces algues et de réduire les coûts liés à leur gestion.

1.4.2. Le taux d’enfouissement le plus faible des territoires ultra-marins

Un rapport du Sénat⁴⁹ fait état d’un niveau proche de l’Hexagone en termes de gestion des déchets à Saint-Barthélemy. En effet, l’île est la seule à présenter un taux d’enfouissement inférieur à 30 % (25 % en 2020), son modèle de traitement des déchets reposant pour moitié sur l’incinération (couplé à une importante valorisation, à hauteur de

25 %). À titre de comparaison, le taux d’enfouissement en Guadeloupe s’établit à 78 % en 2020. Ainsi, Saint-Barthélemy est aujourd’hui la seule collectivité d’Outre-mer à continuer d’incinérer ses déchets, comme c’est le cas également dans l’Hexagone, où 30 % des déchets sont brûlés.

Répartition des modes de traitement des déchets en 2020



1.4.3. Les exportations de déchets

Les exportations de déchets depuis Saint-Barthélemy sont composées essentiellement des produits issus du traitement des déchets et conditionnés sur place en vue d’être recyclés dans les filières de revalorisation appropriées. Ces déchets sont exportés vers l’Union européenne et les États-Unis, où ces matières peuvent être valorisées.

Les autres déchets exportés sont les déchets dangereux, notamment les résidus d’épuration des fumées d’incinération des ordures ménagères (REFIOM) et les mâchefers, à destination de l’Hexagone.

⁴⁹ La gestion des déchets dans les Outre-mer, 8 décembre 2022.

2. LES PERSPECTIVES DU SECTEUR

2.1. ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Face à la présence de plus en plus remarquée de sacs-poubelles entreposés devant les lieux d'habitation ou sur la voie publique, le Conseil Économique Social, Culturel et Environnemental (CESCE) a défini une solution pour enrayer la problématique du dépôt d'ordures ménagères au bord des routes. Elle repose sur un système de conteneurs semi-enterrés. Dénommés « moloks », ces poubelles sont implantées sur la route de Grand-Fond en 2022. Les « moloks » dédiés aux ordures ménagères peuvent contenir jusqu'à 6 m³ de déchets et ceux dédiés au recyclage du verre, 3,5 m³. Ces équipements présentent plusieurs intérêts. Le

premier est économique puisqu'un conteneur semi-enterré permet d'emmagasiner une plus grande quantité de déchets, et donc de réduire les coûts liés à la collecte. Le deuxième est sanitaire, puisque les conteneurs étant fermés, étanches et inaccessibles pour les animaux, ils apportent une amélioration sur les plans hygiénique et écologique. En outre, les sacs ne seront plus visibles, ce qui constitue un atout esthétique dans le paysage de l'île. Enfin, leur installation revêt un aspect pratique puisqu'elle permet de disposer d'un emplacement où jeter ses déchets selon un calendrier personnel, qui ne dépend plus de la collecte.

2.2. DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS

Dans une démarche d'amélioration continue et d'adaptation aux évolutions technologiques et environnementales, plusieurs projets structurants sont envisagés :

- Le développement de nouvelles filières, dont celle dédiée au lithium, en réponse aux nouveaux besoins de gestion de ces déchets.
- L'optimisation de la valorisation énergétique, à travers l'installation envisagée d'une turbine couplée à la deuxième unité. Des échanges

avec la Collectivité sont en cours afin d'étudier sa mise en œuvre, qui permettrait d'accroître la production d'électricité et de renforcer la contribution du site au mix énergétique de l'île.

- La maîtrise des impacts environnementaux, avec la couverture prévue de la plateforme de broyage des encombrants.

2.3. UNE RÉFLEXION SUR LA PLANIFICATION ET LA COOPÉRATION RÉGIONALE

2.3.1. La COP 2024 territoriale de Saint-Barthélemy

La conférence des parties de Saint-Barthélemy, dite Cop, s'est tenue pour la première fois en janvier 2024 à Gustavia. Elle désigne un dispositif territorial dont le but est de fixer, pour Saint-Barthélemy, des objectifs de « planification écologique » à l'horizon 2030. Un des axes étudiés est la gestion et la valorisation des déchets avec différentes

propositions comme l'instauration d'un système de tri à la source des déchets alimentaires dans les hôtels et restaurants de l'île, ou la mise en place d'un système de sacs-poubelles numérotés afin de renforcer le respect des consignes de tri et des heures de collecte.

2.3.2. La coopération régionale sur le traitement des déchets

Les acteurs de la filière déchets de la Caraïbe souhaitent développer davantage le réseau inter-îles afin d'améliorer le système de valorisation, tout en réduisant les coûts pour les collectivités. La Collectivité de Saint-Barthélemy a accueilli pendant deux jours en

mai 2025, le deuxième séminaire intitulé « Zéro déchet dans les Caraïbes », projet piloté par le Syvade (Syndicat de valorisation des déchets de la Guadeloupe) dans le cadre du programme Interreg.

SECTION 6 – L'ENVIRONNEMENT

1. LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

1.1. LA PROTECTION ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ À SAINT-BARTHÉLEMY

Créée le 10 octobre 1996, la Réserve naturelle de Saint-Barthélemy – Nicole AUSSÉDAT couvre 1 200 hectares de domaine marin. Depuis 2013, sa gestion est assurée par l'Agence Territoriale de l'Environnement (ATE), établissement public créé par la Collectivité.

L'ATE assure l'application du Code de l'environnement de Saint-Barthélemy pour les dispositions relatives à la conservation et à la

gestion du patrimoine naturel ainsi qu'à la protection des espèces animales et végétales. Elle assure notamment la gestion, la protection et la surveillance de la Réserve naturelle, mène des suivis scientifiques et contribue à la sensibilisation du public à la préservation de la biodiversité. L'éducation à l'environnement constitue également un axe important de son action.

1.2. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME

La Réserve naturelle couvre cinq zones distinctes, comprenant notamment les baies de Colombier et Fourchue, les îlets situés autour de Gustavia et les baies du nord-est de l'île. Ces espaces abritent notamment des herbiers marins et des récifs coralliens et font l'objet de niveaux de protection différenciés. Les activités de plaisance, de plongée et de pêche y sont réglementées afin de limiter les pressions exercées sur les habitats et les espèces.

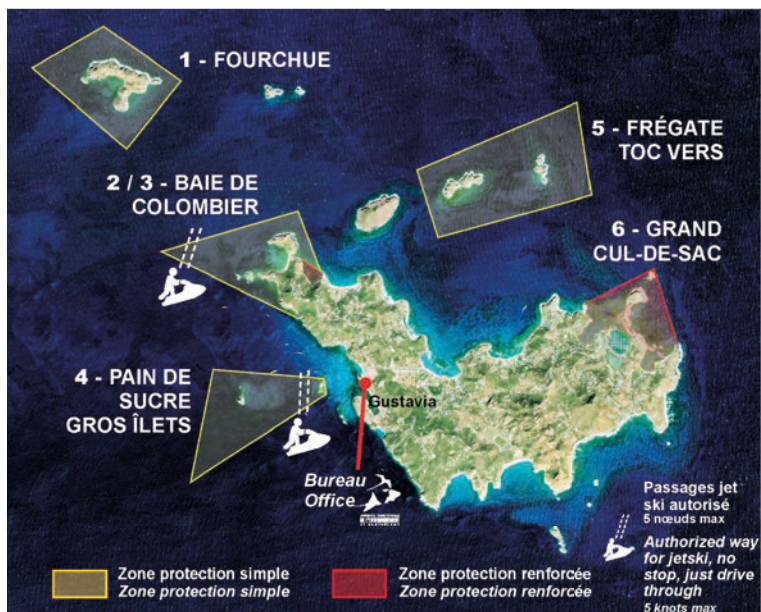
La connaissance de ces milieux repose sur plusieurs dispositifs de suivi scientifique. En 2025, trois stations récifales et deux stations d'herbiers réalisent un suivi annuel à Colombier, au Bœuf, à Pointe-Milou, au Bonhomme et à Petit Cul-de-Sac. Les suivis réalisés depuis plusieurs années mettent en évidence un « effet réserve », caractérisé par une richesse spécifique, des effectifs de poissons et une biomasse supérieure dans les secteurs protégés.

Ils confirment toutefois le déclin des communautés coralliennes, sous l'effet notamment de la maladie de perte de tissus des coraux durs (SCTLD) et des épisodes de blanchissement. L'année 2024 s'est achevée

sur un épisode de blanchissement corallien, selon l'ATE. Dans le lagon de Grand Cul-de-Sac, la barrière de corail à *Acropora palmata*, à l'origine d'un habitat particulièrement important pour la biodiversité marine, a notamment été touchée par le réchauffement de l'eau en octobre 2024. La protection des tortues marines constitue également un enjeu majeur.

Entre 2020 et 2024, 154 prospections ont permis d'identifier plus de 500 tortues vertes autour de Saint-Barthélemy. En 2025, quatre pontes de tortues luth ont par ailleurs été recensées sur l'île, un record historique pour le territoire : avant cette année, seules neuf pontes avaient été confirmées depuis 1982. La gestion des ressources halieutiques s'appuie également sur une amélioration progressive de la connaissance de l'activité de pêche. Depuis 2023, l'ATE collecte les fiches de pêche des professionnels afin de disposer d'informations sur les sorties, les engins utilisés, les temps de pêche et les quantités capturées par espèce. Début 2025, 16 dossiers avaient été déposés pour 34 navires actifs. Ces données demeurent toutefois partielles et ne permettent pas de couvrir l'ensemble de la flottille.

Carte de la réglementation de la Réserve naturelle marine de Saint-Barthélemy



Source : Agence territoriale de l'environnement

2. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

2.1. LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis son changement statutaire, Saint-Barthélemy dispose d'une compétence propre en matière d'environnement. Un premier Code de l'environnement a été adopté en 2009. Celui-ci a fait l'objet d'une refonte adoptée par la délibération n°2021-069 CT en 2021, qui constitue toujours une référence pour les procédures environnementales de la

Collectivité. Le Code encadre notamment la protection des espèces et des espaces naturels. À titre d'exemple, l'ATE (Agence Territoriale de l'Environnement) émet un avis pour certains défrichements ou abattages d'arbres et réalise, à cette occasion, des inventaires de la flore présente sur les parcelles concernées.

2.2. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE

La qualité des milieux littoraux demeure un enjeu important. En 2025, l'ATE a accueilli une étude consacrée à l'impact de certains rejets côtiers sur les communautés algales dans les baies de Grand Cul-de-Sac, Petit Cul-de-Sac et Marigot. En parallèle, la cartographie des biocénoses marines permet d'améliorer la connaissance des habitats

côtiers. La campagne réalisée sur les fonds compris entre 0 et 18 mètres a notamment couvert une zone d'étude de 43,5 km² intégrant les cinq secteurs de la Réserve naturelle. Elle met en évidence la distribution des récifs, herbiers et autres habitats et constitue un support pour le suivi de leur évolution.

LES SARGASSES, UNE PRESSION ENVIRONNEMENTALE ACCRUE EN 2025

L'année 2025 a été marquée par des échouements massifs de sargasses à Saint-Barthélemy. À la fin du mois de juin, la Collectivité a mis en œuvre une opération d'urgence mobilisant notamment des entreprises locales et des pêcheurs professionnels. En cinq jours, plus de 9 000 m³ de sargasses échouées ou encore en mer ont été collectés.

Ces échouements ont des conséquences à la fois environnementales et économiques. L'accumulation des algues peut affecter les herbiers, les coraux et la faune côtière, tandis que leur présence sur les plages perturbe les activités touristiques et quotidiennes. En 2025, l'ATE a également accompagné une étude portant sur les effets du ramassage mécanique des sargasses sur les plages, notamment en raison des quantités de sable susceptibles d'être prélevées avec les algues.

La recherche de solutions préventives s'est poursuivie en 2026. En janvier, le conseil exécutif a autorisé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la conception et l'installation de barrages anti-sargasses, pour un montant annoncé de 419 700 euros. Ce dispositif vise à intervenir davantage en amont des échouements sur le littoral.

2.3. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE TERRESTRE

La connaissance de la biodiversité terrestre s'est sensiblement enrichie. L'inventaire permanent conduit par l'ATE recense, à décembre 2024, plus de 2 700 taxons, dont 1 985 animaux et 715 végétaux. Plusieurs espèces patrimoniales font l'objet de suivis spécifiques, parmi lesquelles l'iguane des Petites Antilles, la couleuvre de Saint-Barthélemy et les chauves-souris. L'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), espèce indigène menacée, fait l'objet d'un suivi par capture-marquage-recapture depuis 2011. 758 individus ont été marqués depuis le début du dispositif. L'espèce demeure notamment exposée aux collisions routières, aux animaux domestiques, à la destruction des habitats et à la concurrence ou à l'hybridation avec l'iguane rayé, espèce exotique envahissante. La prévention des espèces exotiques envahissantes constitue ainsi un autre axe de

protection du patrimoine naturel. L'ATE appelle la population à signaler notamment les iguanes rayés, serpents des blés et autres espèces introduites, afin de limiter leur implantation et leurs effets sur les espèces indigènes. L'importation de végétaux est également soumise à autorisation afin de limiter l'introduction d'espèces susceptibles d'affecter la flore locale. Enfin, l'ATE poursuit l'acquisition de connaissances sur les espaces terrestres et littoraux. En 2025, un inventaire de la répartition des espèces animales et végétales présentes sur les côtes rocheuses de trois baies classées en Réserve naturelle et d'une baie située hors Réserve a notamment été réalisé. Ces travaux complètent les inventaires existants et contribuent à améliorer la connaissance des habitats et espèces du territoire.

SECTION 7 - LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Fin 2025, le secteur du BTP représente 18,5 % de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy⁵⁰. Historiquement, il occupe une place importante dans l'économie de l'île, renforcée par l'essor du marché immobilier au début des années 2000. En 2014 les effectifs salariés du BTP représentaient 19,3 % de l'emploi salarié. Durant la phase de reconstruction de l'île faisant suite au passage de l'ouragan Irma, ce poids a légèrement

augmenté en 2019 et 2020 (respectivement 20,5 % et 22,5 %).

En 2025, les entreprises de la construction représentent 18,5 % des entreprises employeuses recensées par la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM). En parallèle, 10,1 % des créations d'entreprise ont été réalisées dans le secteur. En matière de financement, le BTP représente 2,5 % des encours de crédit⁵¹.

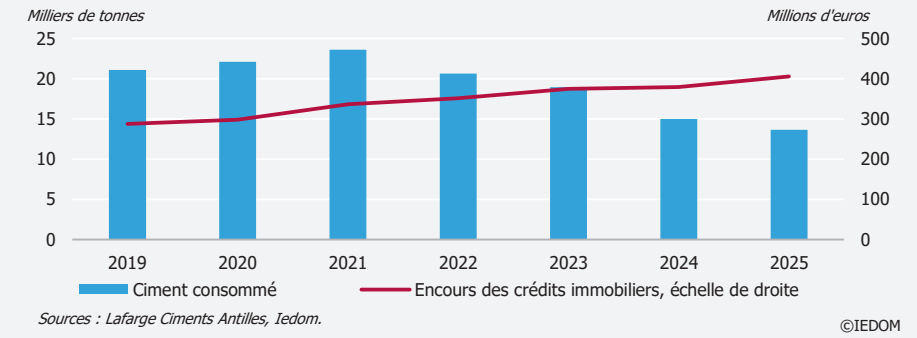
2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Une activité en baisse

En 2025, l'activité du BTP à Saint-Barthélemy ralentit de nouveau. La consommation de ciment recule de 9,9 % en un an (-20,9 % en 2024), après avoir sensiblement augmenté jusqu'en 2021 dans le

cadre de la reconstruction post-Irma. Le nombre de salariés enregistré dans le secteur en fin d'année baisse de 10,6 % sur un an (après +11,2 % en 2024).

Consommation de ciment et crédits immobiliers



⁵⁰ Source : Mutualité Sociale Agricole Poitou (MSA Poitou).

⁵¹ Service central des risques (SCR), Banque de France.

Cependant, l'encours des crédits immobiliers reste orienté à la hausse (+6,9 % en glissement annuel, après +1,1 % en 2024).

Des travaux de voirie et de réseaux dans plusieurs quartiers

En 2025, les travaux de voirie et de réseaux figurent parmi les principaux chantiers publics engagés. Plusieurs interventions portent sur l'enfouissement des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunications, ainsi que sur la réfection des chaussées ou d'ouvrage de soutènement. À Gustavia, le quai Rockefeller a été réceptionné début mai 2025. Cette opération représente un investissement de

Les attestations de conformité du CONSUEL⁵² reculent, quant à elles, de 10,2 % en glissement annuel (-28,2 % en 2024).

plus de 3,2 millions € qui s'inscrit dans le programme pluriannuel de rénovation du port. Par ailleurs, la ferme pédagogique de Gouverneur a été inaugurée en juillet 2025, après un investissement de plus de 8 millions €. Toutefois, des aménagements restaient à achever avant son ouverture complète au public.

Des projets structurants retardés ou encore en préparation

À Gustavia, le chantier du futur centre culturel et de son parking souterrain demeure confronté à des difficultés liées aux fouilles archéologiques, au ruissellement des eaux et à la défaillance d'un prestataire. Son coût initialement estimé à 22,7 millions €, pourrait atteindre 31 millions € pour une livraison

désormais envisagée en 2029. Le projet de groupe scolaire à Saint-Jean a été relancé en avril 2025 avec la désignation du lauréat du concours d'architecture. Le nouveau programme est évalué à 24,7 millions €. Le lancement de la phase de construction a été annoncé en 2026.

3. LE LOGEMENT

Un marché de l'immobilier sous tension

La Collectivité de Saint-Barthélemy reste confrontée à une crise du logement qui s'est accélérée depuis l'entame des travaux de reconstruction en 2017. Elle se caractérise par des prix élevés limitant l'accès aux locations et aux accessions à la propriété, tandis que le nombre de logements s'avère insuffisant pour satisfaire la demande.

Selon l'Insee, 5 879 logements sont dénombrés en 2021 à Saint-Barthélemy. Ils progressent de 15,4 % par rapport à 2015. Les résidences principales représentent près des trois quarts des logements (72,7 %). En 2021, 40,5 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire.

⁵² Les attestations de conformité délivrées par le CONSUEL (Comité national pour la sécurité des usagers de l'électricité) certifient que les installations électriques réalisées dans le cadre de constructions neuves ou de rénovations lourdes respectent les normes en vigueur. Leur délivrance, obligatoire avant la mise en service des réseaux électriques des bâtiments, constitue un indicateur du volume d'activité de secteur du BTP.

	2010	2020	2021*	Evol. 2021* / 2020
Le logement				
Nombre de logements	4 606,2	5 800,2	5 879	1,4%
Nombre de résidences principales	3 640,9	4 206,9	4 271	1,5%
Part des résidences principales occupées par leur propriétaire (%)	42,9	41,8	40,5	-3,1%

Source : Insee
nd : non disponible, ns : non significatif
* Dernières données disponibles

À partir de la fin des années 90, Saint-Barthélemy a connu un développement urbain rapide. Depuis 2018, les nouveaux logements tendent à favoriser une occupation touristique : en 2021, 23,3 % des résidences sont secondaires ou occasionnelles, alors qu’elles représentaient 11,9 % du parc de logements en 1999.

En 2018, les besoins en main-d’œuvre pour la reconstruction ont engendré une demande de logement forte. La venue des renforts s’est traduite par une flambée des prix immobiliers. En dépit de l’avancée rapide des travaux de reconstruction, les tensions sur le marché immobilier sont encore vives. L’île bénéficie par ailleurs d’un regain de popularité auprès des investisseurs étrangers (très

majoritairement d’origine américaine). Toutefois, l’île commence à atteindre ses limites physiques, en raison du nombre restreint de terrains constructibles (70 % du territoire est classé « zone verte⁵³ »).

Ainsi, l’île est confrontée à des loyers et des prix immobiliers devenus hors de portée d’une grande partie de la population. La location d’une simple chambre peut dépasser 2 000 € par mois, tandis que les prix d’achat au mètre carré peuvent être supérieurs à 15 000 €. Ainsi, les travailleurs saisonniers dans l’hôtellerie/restauration et les professionnels du secteur non marchand (professionnels de santé, enseignants...) rencontrent des difficultés croissantes pour s’installer à Saint-Barthélemy.

⁵³ Zone préservée en partie ou en totalité de toute urbanisation.

SECTION 8 - LE TOURISME

UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE EN HAUSSE POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

Le tourisme confirme son rôle moteur dans l'économie de Saint-Barthélemy. En 2025, la destination a accueilli 333 052 visiteurs⁵⁴, soit une progression de 6,5 % sur un an et un niveau de fréquentation durablement supérieur à ceux observés avant la crise sanitaire et l'ouragan Irma. Cette croissance est soutenue par la bonne tenue du trafic maritime et aérien, ainsi que par une clientèle internationale diversifiée, principalement originaire d'Amérique du Nord, d'Europe et des Caraïbes. Ces résultats témoignent de l'attractivité et de la résilience de la destination, tout en confortant son positionnement haut de gamme sur le marché caribéen.

1. APERÇU STRUCTUREL

Le tourisme constitue la première activité économique de Saint-Barthélemy. En 2023, les entreprises de la branche hôtellerie-restauration représente 19,7 % du PIB et demeurent les principaux employeurs de l'île, concentrant 35,3 %⁵⁵ de l'emploi total en 2025 (soit environ 2 472 salariés) contre 20,3 %⁵⁶ en 2018. Cette place prépondérante dans l'économie locale se reflète également dans la

structure du financement bancaire des entreprises. Au 31 décembre 2025, le secteur hébergement et restauration à Saint-Barthélemy bénéficie de 10,9 % des crédits octroyés aux entreprises par les établissements bancaires⁵⁷. L'encours du secteur se classe ainsi en deuxième position après celui des activités immobilières.

Poids de l'hôtellerie-restauration dans ...

... l'encours de crédit en 2025 (IEDOM)	... les effectifs salariés en 2025 (CEM)	... le parc d'entreprises en 2025 (CEM)	... les créations d'entreprises en 2025* (CEM)	... la valeur ajoutée des entreprises en 2023 (CEROM)
10,9%	35,3%	9,5%	5,4%	30%**

*Tourisme, hébergement et restauration.

** Valeur approximative.

Sources : IEDOM, Chambre Économique Multiprofessionnel (CEM), CEROM

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Le secteur se concentre sur des produits et services haut de gamme, attirant principalement une clientèle américaine. L'attractivité de l'île est également renforcée par une offre premium associant villas de prestige, établissements hôteliers de luxe ;

gastronomie d'exception et expériences exclusives.

Les importations de produits de luxe (horlogerie, joaillerie, prêt-à-porter) constituent un autre indicateur clé de l'impact économique généré par le tourisme. En forte

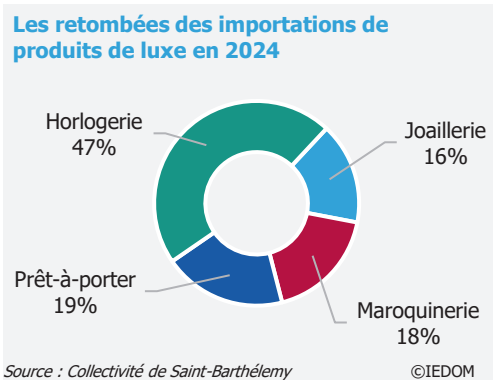
⁵⁴ Total des arrivées.

⁵⁵ Source : Chambre Économique Multi professionnel (CEM).

⁵⁶ Source : Insee – recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

⁵⁷ Service central des risques (SCR), Banque de France.

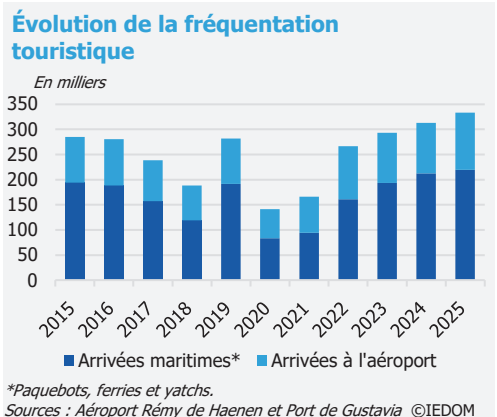
progression depuis 2016, les montants déclarés ont atteint un niveau record de près de 76 millions d'euros en 2023, témoignant du dynamisme de la consommation liée à la clientèle haut de gamme. Après ce point culminant, l'année 2024⁵⁸ marque un ralentissement, avec des importations estimées autour de 45 millions d'euros, retrouvant un niveau comparable à celui observé en 2022. Malgré ce repli, ces volumes confirment le poids du tourisme de luxe dans l'économie de l'île.



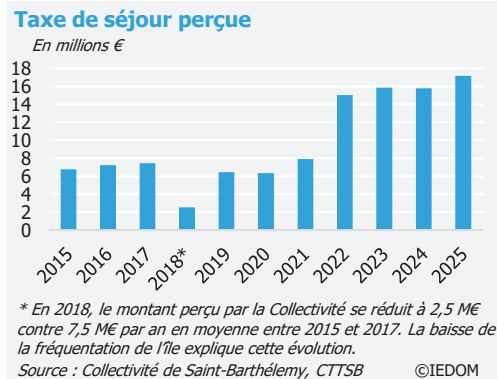
Le dynamisme de la destination se traduit également dans la progression des flux de voyageurs. En 2025, les arrivées augmentent de 6,5 % par rapport à l'année précédente, portées par la hausse du trafic de passagers à l'aéroport (+13,3 %) et au port (3,3 %). Avec 333 052 visiteurs accueillis, la fréquentation dépasse ainsi de 51 302 touristes son niveau prépandémique et de 52 512 celui observé avant le passage de l'ouragan Irma, confirmant son maintien à un niveau durablement supérieur à ces deux périodes de référence.

Cette croissance s'inscrit néanmoins dans un contexte de forte saisonnalité de l'activité touristique. La haute saison s'étend de novembre à avril, et atteint son pic durant les fêtes de fin d'année. À l'inverse, la basse saison correspond principalement à la période estivale

et cyclonique. La fréquentation progresse néanmoins en intersaison, portée par une clientèle en quête de séjours plus calmes. Cette évolution offre de nouvelles perspectives de développement pour les acteurs du secteur.



En parallèle, la taxe de séjour encaissée en régie atteint un nouveau record au cours de l'exercice 2025, à plus de 17,2 millions d'euros (+8,9 % sur un an, après un léger recul de - 0,5 % en 2024). Le secteur hôtelier y a contribué à hauteur de 55,5 %, soit environ 9,5 millions d'euros (les locations de villas ayant concouru aux 44,5 % restants). Ces montants démontrent la valeur économique de l'activité touristique pour le développement de l'île et la promotion du bien-être de la communauté locale.



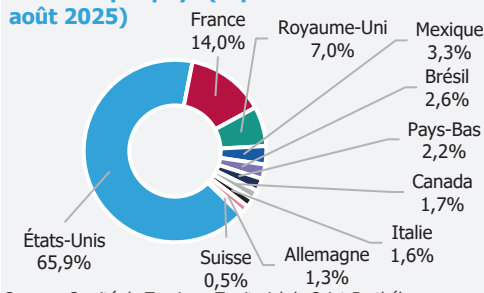
⁵⁸ Dernière donnée disponible.

3. LE TOURISME DE SÉJOUR⁵⁹

3.1. UNE DESTINATION PHARE POUR LA CLIENTÈLE AMÉRICAINE

Selon une étude du Comité Territorial du tourisme de Saint-Barthélemy (CTTSB)⁶⁰ portant sur la période allant de septembre à août 2025, le marché américain confirme sa place de premier bassin émetteur de visiteurs pour la destination (65,9 %, soit 136 790 nuitées enregistrées). La fréquentation est principalement portée par des voyageurs originaires de la Floride, de New York, du Connecticut, de la Caroline du Nord et du New Jersey. Cette prédominance s'explique notamment par la proximité géographique de l'île avec le marché nord-américain.

Répartition des arrivées des touristes par pays (septembre à août 2025)



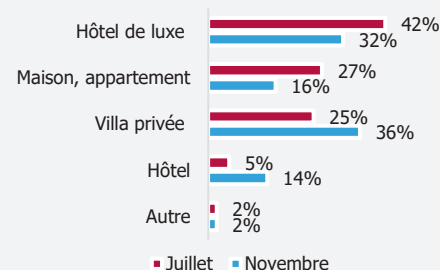
Source : Comité du Tourisme Territorial de Saint-Barthélemy ©IEDOM

La France constitue le deuxième marché émetteur (14,0 %, soit 29 066 nuitées enregistrées). Le Royaume-Uni complète le podium avec 14 608 nuitées sur la même période (7,0 %). À eux seuls, ces trois marchés concentrent plus de 85 % des nuitées marchandes recensées sur l'île. La fréquentation touristique repose également sur une clientèle plus diversifiée, portée

notamment par les visiteurs en provenance du Mexique, du Brésil et des Pays-Bas, qui contribuent, dans une moindre mesure, à l'activité touristique.

D'autre part, l'étude de satisfaction du CTTSB indique que les visiteurs voyagent principalement en couple sans enfant, une tendance particulièrement marquée en juillet. Les voyages en famille élargie représentent également une part importante des séjours. Par ailleurs, les groupes sont globalement plus nombreux en novembre qu'en juillet, reflétant des modes de voyage différents selon la période de l'année.

Les types d'hébergement privilégié par les visiteurs en 2025



Source : Comité du Tourisme Territorial de Saint-Barthélemy ©IEDOM

Dans l'ensemble, les trois activités les plus pratiquées par les visiteurs sont la restauration, la fréquentation des plages et des Beach clubs, ainsi que les sorties en night-clubs, traduisant une recherche d'expériences à la fois gastronomiques, balnéaires et festives.

Les modes d'hébergement varient selon la saison et l'origine des visiteurs. En juillet, les

⁵⁹ Contribution du Comité Territorial du Tourisme de Saint-Barthélemy – Observatoire du tourisme.

⁶⁰ Le dispositif Flux Vision d'Orange Business s'appuie sur l'analyse des données issues des cartes SIM des téléphones mobiles afin d'estimer et de localiser la présence des individus sur le territoire.

hôtels de luxe et les locations de maisons sont plus prisés, tandis qu'en novembre, la demande se porte davantage sur les villas privées et les hôtels de luxe. Ces comportements reflètent des préférences différenciées : la clientèle américaine privilégie les hébergements haut de gamme, alors que la clientèle française recourt plus fréquemment à des solutions locatives autonomes.

3.2. LE PARC HÔTELIER

En 2025, le secteur de l'hôtellerie totalise 26 établissements, répartis en deux catégories :

L'hôtellerie de luxe : 11 hôtels 5 étoiles et palaces⁶¹ haut de gamme

L'hôtellerie indépendante : des résidences hôtelières, des hôtels (3 à 4 étoiles), des chambres d'hôtes et des écolodges.

Sur les dix dernières années, l'offre hôtelière a connu une montée en gamme significative. À la suite des importants dégâts provoqués par l'ouragan Irma en septembre 2017, plusieurs établissements ont

En matière de dépenses, le budget moyen des visiteurs est plus élevé en novembre (12 250 € par séjour, soit 453 € par jour et par personne) qu'en juillet (7 900 € par séjour, soit 338 € par jour et par personne). Les visiteurs américains se distinguent par les niveaux de dépense les plus élevés (440 € à 518 € par jour et par personne), devant les visiteurs français (146 € à 212 € par jour et par personne).

mis à profit leur reconstruction pour moderniser leurs infrastructures et améliorer la qualité de leurs prestations.

Selon l'enquête annuelle de l'Observatoire du tourisme 2024-2025, en haute saison, l'hôtellerie indépendante enregistre des performances globalement inférieures à celles de l'hôtellerie de luxe, malgré un pic observé en janvier. L'écart se creuse particulièrement en juillet et en août, porté par la forte progression du segment luxe, qui bénéficie d'une clientèle internationale à fort pouvoir d'achat, davantage attirée par les établissements haut de gamme et les expériences premium.

3.3. LES MEUBLÉS DU TOURISME

À Saint-Barthélemy, la location de villas constitue un pilier du marché touristique haut de gamme. Complémentaire à l'offre hôtelière, elle propose des hébergements assortis de services exclusifs – chef privé, majordome, conciergerie 24/7, chauffeur – offrant un niveau de confort équivalent à celui des plus grands établissements étoilés. Plébiscitée par une clientèle internationale exigeante, cette formule allie prestations sur mesure et discrétion, affirmant ainsi la place des villas comme un élément incontournable du tourisme de luxe sur l'île.

Selon la Collectivité de Saint-Barthélemy, 1 256⁶² logements en location saisonnière ont été déclarés en 2025. L'ensemble de ces hébergements totalisent 5 136 chambres, pouvant accueillir 7 322 personnes, soit une capacité moyenne de 6 personnes par logement.

L'offre de villas est largement dominée par les capacités de 4 à 6 personnes, qui concentrent à elles seules 50 % des hébergements déclarés. Les villas de 4 places (319 unités) et de 6 places (309 unités) constituent le cœur du marché, tandis que les

61 L'île compte même un établissement, le Cheval Blanc St-Barth, classé en catégorie « palace ».

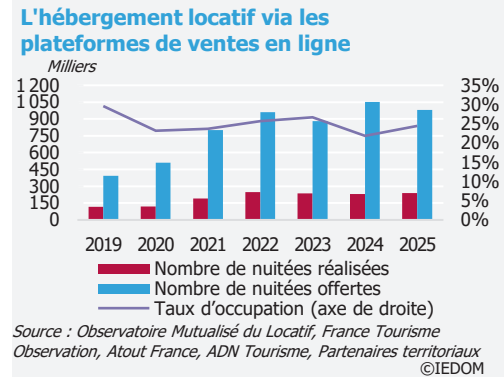
62 Selon l'Observatoire du tourisme de Saint-Barthélemy : « Ce nombre peut faire l'objet d'ajustements et il convient donc de le considérer comme une donnée évolutive à ce stade ».

capacités de 2 et 8 personnes représentent chacune 204 logements. À l'inverse, les villas de grande capacité restent plus rares, avec 95 unités pour 10 personnes, 49 pour 12 personnes et seulement 17 pour 15 personnes.

La durée moyenne des séjours au sein des locations de villas sur la saison 2024-2025 reste élevée tout au long de l'année : stable autour de 9,3 nuits en haute saison (novembre-mars), elle se contracte au printemps avant de s'allonger durant l'été pour atteindre un pic de 13,2 nuits en août, reflétant une saisonnalité marquée des comportements de séjour.

Selon ATOUT FRANCE⁶³, près de 980 404 « nuits-hébergements » étaient proposées à la réservation sur les plateformes de ventes en ligne⁶⁴ en 2025. Cette offre recule de 6,9 % sur un an, après une forte progression de 19,4 % en 2024. Elle demeure toutefois largement supérieure à son niveau de 2019. Dans le même temps, la demande reste

orientée à la hausse. Le nombre de nuitées vendues via les plateformes atteint 239 344 en 2025, en progression de 4,0 % sur un an (+105,1 % par rapport à 2019). Le taux d'occupation s'établit ainsi à 24,4 %, contre 21,9 % en 2024, mais reste inférieur à son niveau de 2019 (29,6 %).



4. LE TOURISME MARITIME

4.1. LA CROISIÈRE

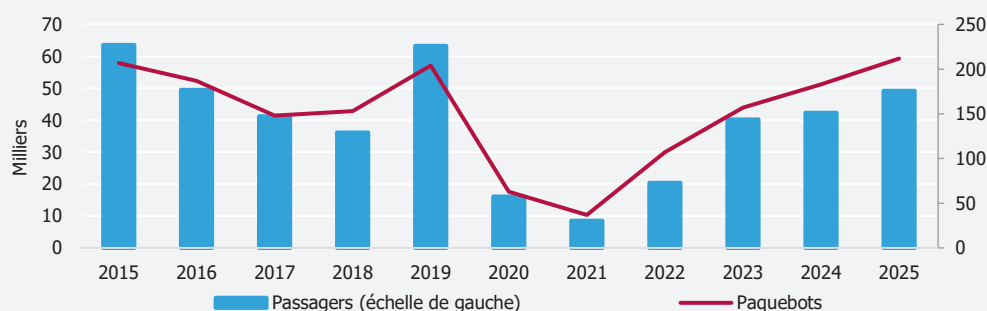
À Saint-Barthélemy, l'activité de croisière est régie par la Collectivité. Celle-ci autorise l'accès au port à des bateaux d'une capacité maximale de 1 200 passagers. Au-delà de cette limite, un accord du Conseil exécutif est nécessaire, l'objectif de la Collectivité étant de fidéliser une clientèle de long séjour et haut de gamme. Ainsi, l'activité de croisière est orientée vers les navires de luxe, généralement de petite et moyenne taille.

Après la crise sanitaire qui avait marqué un coup d'arrêt, l'activité de croisière poursuit sa dynamique de redressement en 2025 avec 49 246 passagers arrivés (+16,2 % sur un an, après +5,2 % en 2024). Sur l'année, 212 paquebots ont fait escale (+15,8 %). En dépit de sa forte croissance, l'activité de croisière n'a pas encore retrouvé son niveau prépandémique, le nombre de passagers n'atteignant que 77,8 % de celui de 2019. Il se situe toutefois à un niveau comparable à celui de 2016 (99,5 %).

⁶³ Les destinations d'outre-mer – chiffres clés 2025.

⁶⁴ AIRBNB, VRBO, BOOKING.

Évolution de l'activité de croisière à Saint-Barthélemy



Source : Port de Gustavia

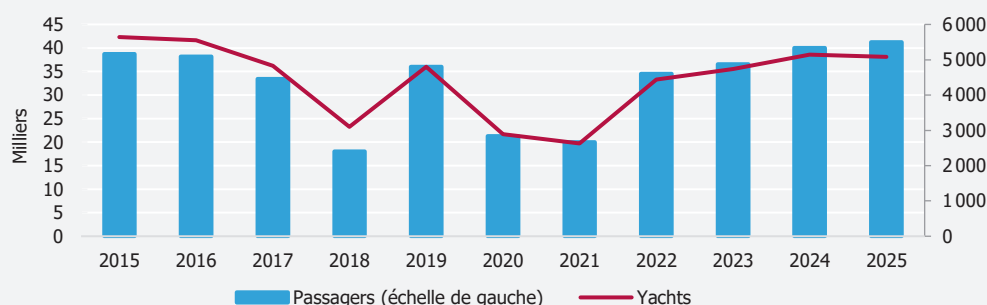
©IEDOM

4.2. LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possède pas de marina à proprement parler, le port de Gustavia accueillant les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et les paquebots de croisière. Les plaisanciers constituent une part importante du trafic maritime. En effet, l'île bénéficie d'une forte attractivité. Les

différents évènements véliques tels que la St Barths Bucket Regatta, l'arrivée de la transat Paprec, ou encore la Saint-Barth Cata Cup, favorisent traditionnellement un flux important de touristes amateurs de régates ou coureurs en mer et font de Saint-Barthélemy une « destination voile » privilégiée dans le monde.

Évolution de l'activité de plaisance à Saint-Barthélemy



Source : Port de Gustavia.

©IEDOM

En 2025, l'activité de plaisance conserve un niveau élevé. Avec 41 217 passagers accueillis, le trafic progresse de 3,0 % en un an, après une hausse de 9,4 %. Il demeure ainsi nettement supérieur aux niveaux observés en 2019 (+14,4 %) et en

2016 (+7,8 %). En revanche le nombre d'escales de navires de plaisance recule légèrement de 1,3 % par rapport à 2024 pour s'établir à 5 082 escales (+8,6 % l'année précédente).

5. LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Les résultats de l'enquête réalisée auprès des socioprofessionnels du secteur⁶⁵ révèlent plusieurs enjeux majeurs pour le développement touristique de Saint-Barthélemy :

La maîtrise de la fréquentation touristique constitue un défi important afin de limiter les tensions sur les infrastructures, les ressources essentielles (l'eau et l'électricité), la circulation et le stationnement. Les socioprofessionnels considèrent que l'augmentation du nombre de visiteurs et de travailleurs saisonniers exerce une pression croissante sur les capacités d'accueil de l'île.

La préservation de l'identité locale apparaît essentielle pour conserver le caractère authentique et exclusif de la destination. Dans un contexte de concurrence croissante entre destinations caribéennes, notamment avec l'essor de territoires comme Anguilla, Antigua ou les îles Turks-et-Caicos, Saint-Barthélemy doit continuer à se différencier par son identité, son cadre de vie et la qualité de son offre. Les socioprofessionnels soulignent à cet égard que le développement des grandes enseignes et chaînes de restauration peut fragiliser le tissu économique local et contribuer à une standardisation de l'offre, au risque d'altérer l'authenticité qui fait l'attractivité et la singularité de Saint-Barthélemy.

L'excellence de l'expérience client doit être maintenue à travers une qualité de service et d'accueil en adéquation avec le positionnement haut de gamme de l'île.

La maîtrise du coût de la destination représente un défi important pour préserver son attractivité et garantir une cohérence entre les prix pratiqués et la qualité perçue.

La préservation du cadre de vie constitue un enjeu central, impliquant un équilibre entre développement touristique, tranquillité publique, sécurité et respect de l'environnement.

Le renforcement de l'offre de logement est identifié comme un levier indispensable pour répondre aux besoins des résidents et des travailleurs saisonniers.

La conciliation entre animation et sérénité est jugée nécessaire afin de répondre aux attentes de clientèles variées tout en préservant l'image et l'atmosphère de l'île.

La transition écologique : Les professionnels du tourisme considèrent que le renforcement de la durabilité de l'île passe par le développement des mobilités douces, la promotion des productions locales et des circuits courts, la valorisation du patrimoine local et la sensibilisation des visiteurs à l'environnement. Ces actions répondent aux attentes de la clientèle, largement sensible aux initiatives environnementales, ce qui confirme l'intérêt de poursuivre les démarches engagées en faveur d'un tourisme plus durable.

En conclusion, le développement futur de la destination reposera sur un équilibre durable entre diversification de la clientèle, excellence de l'offre touristique et préservation des ressources et de l'identité du territoire, afin de pérenniser la contribution du tourisme à l'économie locale.

⁶⁵ Observatoire du tourisme de Saint-Barthélemy 2024-2025.

SECTION 9 - LES TRANSPORTS

LA FRÉQUENTATION AÉRIENNE ET MARITIME PROGRESSE EN 2025

En 2025, le trafic de passagers progresse à la fois sur les plateformes aérienne et maritime de Saint-Barthélemy. À l'aéroport Rémy de Haenen, il augmente sensiblement, avec 232 548 passagers accueillis, soit +14,2 % sur un an. Il dépasse ainsi de 26,1 % son niveau de 2019.

Au port de Gustavia, le trafic progresse également, avec 219 558 arrivées en 2025, soit +3,3 % sur un an. Cette évolution est portée par la forte progression du trafic de croisiéristes (+16,2 %) et par la bonne tenue de l'activité de plaisance, qui atteint 41 217 passagers à bord des yachts (+3,0 %). Le trafic inter-îles, qui représente près de 60 % des arrivées, se stabilise à un niveau élevé avec 129 095 passagers (-0,9 %), après le niveau record enregistré en 2024.

Les échanges de marchandises présentent, quant à eux, des évolutions contrastées, avec des baisses marquées pour certaines catégories de biens courants, tandis que d'autres enregistrent une progression. Le développement de l'activité portuaire reste soumis à des contraintes structurelles (espace disponible) qui pèsent sur les capacités d'accueil des flux de marchandises, des visiteurs et des travailleurs.

1. APERÇU STRUCTUREL

En 2025, le secteur des transports et de l'entreposage regroupe 3,1 %⁶⁶ de l'emploi salarié à Saint-Barthélemy.

2. LE TRANSPORT MARITIME

L'île de Saint-Barthélemy ne compte qu'un seul point d'entrée par la mer, le port de Gustavia. Il permet l'import et l'export de marchandises, ainsi que le transport de passagers.

2.1. LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des États-Unis, via la compagnie Tropical Shipping ; et de la France Hexagonale, via la compagnie CMA-CGM, dont les marchandises transitent d'abord par la Guadeloupe. Par ailleurs, Saint-Barthélemy bénéficie d'importations au départ des ports de Saint-Martin.

En 2025, l'activité du port de commerce de Gustavia affiche des résultats satisfaisants : 943 cargos y ont fait escale, en légère baisse sur un an (-7,5 %) du fait du début des travaux d'extension du port qui ont perturbé la programmation de certaines escales. Malgré ce chantier, 8 688 conteneurs ont été enregistrés, soit une hausse de 5,1 % sur un an (après -2,6 % en 2024). Les droits de quai atteignent 25,1 millions € (+7,5 % sur un an), signe d'une activité commerciale dynamique. À noter, les droits de quai 2025 se maintiennent nettement au-dessus de ceux de 2019 (+37,6 %) et 2016 (+72,7 %).

⁶⁶ Source : MSA Poitou.

En parallèle, le port de Gustavia demeure confronté à des contraintes de capacité qui limitent le volume de conteneurs pouvant être traité. Cette insuffisance d'espace concerne également le parking réservé aux importateurs, entreprises et usagers du port. Par ailleurs, les espaces dédiés à la manutention et à la circulation des conteneurs restent insuffisants, compliquant ainsi les opérations portuaires. En dépit de ce contexte, le nombre de conteneurs EVP est en hausse (+5,1 %) après trois années consécutives de diminution (-2,6 % en 2024, après -1,9 % en

2023 et -2,8 % en 2022). Sur dix ans, le volume du nombre de conteneurs affiche une progression notable de 26,9 % entre 2015 et 2025.

En 2025, les volumes de marchandises affichent des évolutions contrastées. Les importations de gravier enregistrent la plus forte hausse (+79,1 % sur un an, après -42,2 % en 2024), suivies par celles des motos (+32,0 %) et du sable (+10,2 %). À l'inverse, les importations de parpaings, de véhicules légers et de ciment reculent sur l'année (respectivement -16,8 %, -0,9 % et -7,3 %).

Trafic de marchandises

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évol. 25/24
Cargos (nombre)	921	844	1 014	1 036	911	1 020	943	-7,5%
Conteneurs EVP (nombre)	9 293	7 838	8 892	8 646	8 481	8 263	8 688	5,1%
Ciment (tonnes)	20 611	21 212	26 991	20 932	18 483	19 159	17 765	-7,3%
Sable (tonnes)	67 901	68 080	68 204	64 998	68 526	55 542	61 222	10,2%
Gravier (tonnes)	31 900	29 950	43 100	23 525	21 308	12 322	22 071	79,1%
Parpaing (unités)	68 220	91 290	77 953	77 953	40 140	46 080	38 330	-16,8%
Véhicules légers (nombre)	1 328	838	1 113	1 110	1 010	1 069	1 059	-0,9%
Motos	734	534	576	721	765	534	705	32,0%

Source : Port de Gustavia.

©IEDOM

2.2. LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le port de Gustavia accueille habituellement trois types de passagers :

- Les visiteurs arrivant par ferries : plusieurs compagnies maritimes assurent une liaison régulière avec Saint-Martin (Voyager, Great Bay Express, et The Edge⁶⁷). Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts-et-Nevis, Anguilla, Saba) ne peuvent être proposées de manière continue compte tenu des conditions maritimes ;
- Les croisiéristes des paquebots⁶⁸ basés dans les différents ports des

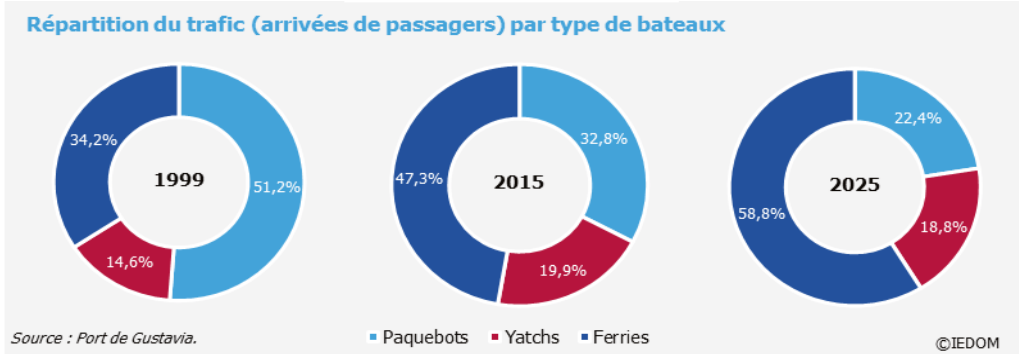
Antilles françaises, aux Îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore à Sint-Maarten ;

- Les plaisanciers (yachts).

Depuis la fin des années 90, la structure du trafic maritime à Saint-Barthélemy s'est profondément modifiée. En 1999, les visiteurs arrivant sur l'île débarquaient principalement par bateaux de croisière (51,2 % des flux totaux), suivis par les ferries (34,2 %) et les bateaux de plaisance (14,6 %). En 2025, les passagers des navires de croisière ne représentent plus que 22,4 % du trafic total, contre 58,8 % pour les ferries et 18,8 % pour les bateaux de plaisance. Cette répartition traduit désormais la prédominance du trafic de passagers par ferry dans l'activité portuaire.

⁶⁷ Il s'agit des principales compagnies, il en existe d'autres dont la part de marché est plus faible.

⁶⁸ Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique et des infrastructures nécessaires (sécurité, taxis ou bus, quai d'accostage) et souhaitant privilégier un tourisme haut de gamme.



En 2025, le port de Gustavia enregistre 219 558 arrivées, soit une hausse de 3,3 % sur un an. Dans le détail, 129 095 arrivées sont issues du transport inter-îles (-0,9 % sur un an, après +11,7 % en 2024). L'activité de plaisance poursuit sa progression et atteint un nouveau niveau record, avec 41 217 passagers à bord des yachts, soit une hausse de 3,0 % sur un an. Le trafic de croisiéristes constitue, quant à lui, le principal moteur de la croissance du trafic de passagers. Il progresse de 16,2 %

sur un an, pour atteindre 49 246 passagers. Cette évolution confirme la tendance à la reprise de l'activité de croisière, qui demeure toutefois inférieure de 22,2 % à son niveau de 2019.

L'attractivité du port de Gustavia est renforcée par plusieurs événements maritimes majeurs et internationaux, notamment la Saint-Barth Bucket et La Saint Barth Cata Cup, véritables atouts économiques et touristiques pour l'île.

Passagers arrivés au port								Évol.
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Paquebots	63 329	16 083	8 549	20 447	40 266	42 368	49 246	16,2%
Yachts	36 015	21 281	19 965	34 549	36 551	40 002	41 217	3,0%
Ferries	92 133	46 135	65 766	105 726	116 593	130 225	129 095	-0,9%
Total	191 477	83 499	94 280	160 722	193 410	212 595	219 558	3,3%

Source : Port de Gustavia. ©IEDOM

2.3. LES PERSPECTIVES

Le second semestre 2025 a été marqué par le lancement des travaux d'extension des infrastructures du port de commerce, financés à hauteur de 10 millions d'euros par la Collectivité. Ceux-ci comprennent notamment le comblement du bassin intérieur, sur une superficie de 2 000 m², afin d'aménager une zone dédiée au stationnement des conteneurs en cours de déchargement ou en attente de rotation. En parallèle, une étude est menée en vue de l'extension de la plateforme du quai sur sa partie extérieure, côté sud. Cette extension permettrait de créer un espace de stockage pour les conteneurs vides ou en attente, et ainsi de désengorger le quai existant à l'horizon 2026. D'autres travaux sont prévus sur la période 2026-2027, notamment le

réaménagement complet du parking de la gare maritime, ainsi que la réfection du brise-houle, qui sera prolongé de 50 mètres linéaires. Un ponton destiné à l'accès aux tenders sera également aménagé sur sa partie intérieure. Par ailleurs, des dispositifs de mouillage et de signalisation seront installés dans plusieurs secteurs de la baie de Saint-Jean. Enfin, une étude est en cours concernant la création d'un parking destiné aux professionnels du port de commerce.

Le projet prévoit de couvrir une partie de l'installation Est afin d'aménager, sur la plateforme supérieure, un espace de stationnement pour les véhicules légers.

Cette opération permettrait de porter la capacité de stationnement de 11 à 45

véhicules, alors que 73 personnes travaillent quotidiennement sur le port.

3. LE TRAFIC⁶⁹ AÉROPORTUAIRE

L'aéroport Rémy de Haenen est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La longueur de sa piste limite l'accueil à des appareils d'une capacité d'environ 20 passagers. La desserte de l'île repose ainsi en partie sur les plateformes aéroportuaires de Princess Juliana à Sint Maarten et de Guadeloupe Maryse Condé, qui

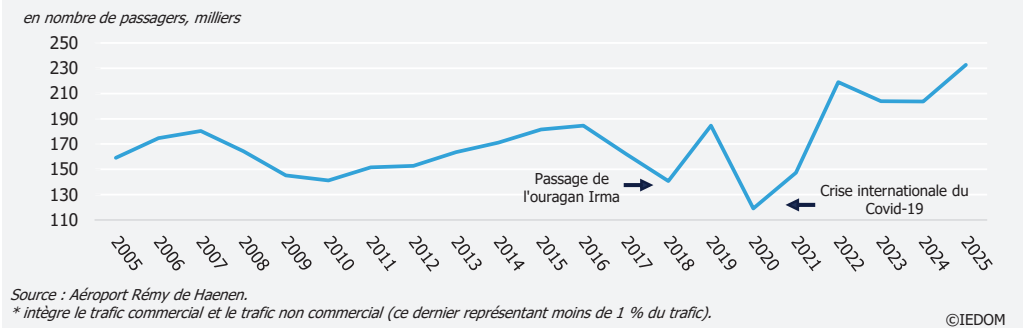
permettent l'accueil d'appareils de plus grande capacité. Par ailleurs, des liaisons aériennes au départ de Grand-Case assurent la desserte entre Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Cette desserte demeure toutefois concurrencée par les liaisons maritimes, dont les tarifs sont généralement plus avantageux.

3.1. LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le trafic global de passagers à l'aéroport Rémy de Haenen a été impacté par l'ouragan Irma et la crise sanitaire du Covid-19. Si, en 2019, l'avancement rapide des travaux de reconstruction à Saint-Barthélemy s'est accompagné d'une reprise du trafic (184 468 passagers, soit une hausse de 31,1 % sur un an), en 2020, suite aux périodes successives de confinement liées au coronavirus, le trafic global de passagers chute fortement (-35,5 % sur un an). En 2025, il progresse sensiblement à 232 548 passagers (+14,2 % sur un an), et se maintient nettement au-dessus de ses niveaux de 2019 (+26,1 %) et de 2016 (+26,0 %).

La hausse du trafic de passagers repose sur une progression des flux en provenance de l'ensemble des principales plateformes aéroportuaires desservant Saint-Barthélemy. L'aéroport Princess Juliana de Sint Maarten concentre la majorité de ces flux, avec 136 365 passagers en 2025, en hausse de 8,7 % sur un an, soit 58,7 % du trafic total de passagers. La liaison avec l'aéroport Guadeloupe Maryse Condé, qui représente 12,8 % du trafic en 2025, enregistre également une progression marquée, avec 29 750 passagers, soit une hausse de 58,9 % sur un an. Enfin, les passagers en provenance des autres aéroports⁷⁰ représentent 21,9 % du trafic et progressent de 15,2 % sur un an.

Évolution du trafic aérien*



⁶⁹ Il s'agit ici des arrivées et départs de passagers.

⁷⁰ Antigua, Anguilla, Puerto Rico, Saint-Thomas, Nevis.

Trafic de passagers par aéroport (hors transit)*

	Évol.										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Juliana, Sint Maarten	116 061	92 918	62 424	106 960	55 460	81 602	128 990	120 162	125 491	136 365	8,7%
Guadeloupe Maryse Condé	33 059	33 241	39 827	35 452	31 040	27 520	35 301	26 789	18 728	29 750	58,9%
Grand-Case, Saint-Martin	12 675	13 582	14 874	14 481	10 457	14 767	14 403	15 479	14 790	14 814	0,2%
Autres aéroports de la Caraïbe	22 191	21 679	23 345	27 272	21 786	23 067	39 565	40 877	44 077	50 770	15,2%
Autres aéroports	473	800	230	295	296	325	615	425	442	568	28,5%
Total	184 459	162 220	140 700	184 460	119 039	147 281	218 874	203 732	203 528	232 267	14,1%

Source : Aéroport Rémy de Haenen.
* Intègre le trafic commercial et le trafic non commercial (ce dernier représentant moins de 1 % du trafic global).

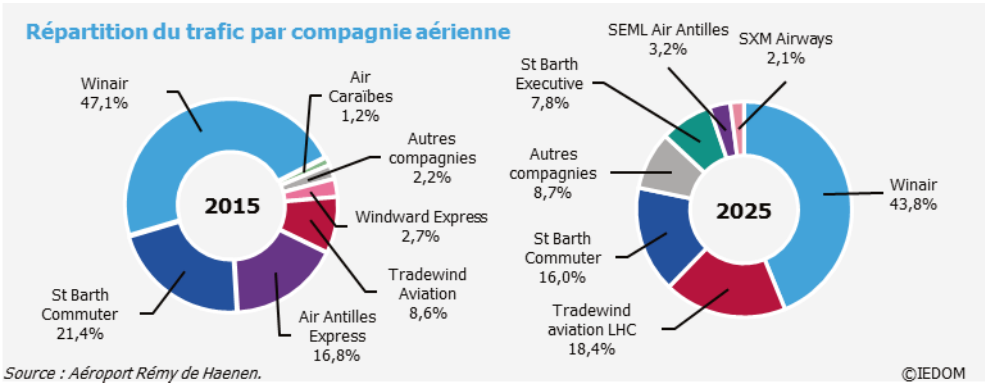
En 2025, l’aéroport de Saint-Barthélemy est desservi principalement par trois compagnies aériennes, représentant plus des trois quarts du trafic :

- Winair desservant l’île depuis Sint Maarten (43,8 % du trafic total, soit 101 756 passagers, en hausse de 9,6 % sur un an) ;
- Tradewind Aviation (18,4 % du trafic, soit 42 853 passagers, en progression de 15,3 %) ;
- Saint-Barth Commuter (16,0 % du trafic, soit 37 098 passagers, en augmentation de 4,5 %).

En 2015, Air Antilles Express figurait parmi les trois principales compagnies desservant Saint-Barthélemy, avec une part de marché de 16,8 %. Dix ans plus tard, celle-ci ne représente plus que 3,2 % du trafic, dans un contexte marqué par les difficultés financières de la compagnie et la suspension

de son certificat de transport pendant neuf mois. Rachetée par la Collectivité de Saint-Martin (60 %) et par le groupe Edeis (40 %), la compagnie a repris ses liaisons entre Pointe-à-Pitre et Saint-Barthélemy en juin 2024 sous la dénomination Société d’économie mixte locale Air Antilles. La compagnie a toutefois cessé ses activités au début du mois de décembre 2025, avant d’être placée en liquidation judiciaire par le tribunal mixte de commerce de Pointe-à-Pitre en avril 2026, principalement pour des raisons financières. Compte tenu de ce calendrier, l’impact de cet arrêt sur l’offre de transport est demeuré limité en 2025, les autres compagnies ayant absorbé la demande. L’effet de cette disparition sera plus nettement perceptible en 2026.

En parallèle, le trafic de marchandises par fret aérien enregistre une légère diminution (-2,8 % sur un an), atteignant 193,1 tonnes en 2025 (-40,9 % un an plus tôt).



3.2. LES PERSPECTIVES

Créée en 2019 et initialement positionnée sur les vols privés et les évacuations sanitaires, la compagnie St Barth Executive a progressivement diversifié son activité à partir de 2024 avec l’ouverture de

liaisons régulières vers Pointe-à-Pitre et San Juan. Depuis décembre 2024, elle assure également, sous la marque « Air Inter Iles » et en partenariat avec Corsair, une desserte entre Paris-Orly et Saint-Barthélemy via l’+aéroport

Guadeloupe Maryse Condé. Corsair assure la première partie du trajet, tandis qu'Air Inter Iles prend le relais jusqu'à l'aéroport Rémy de Haenen. Cette offre repose sur une réservation unique et permet aux passagers de bénéficier de conditions tarifaires préférentielles.

Afin d'accompagner le développement de cette activité, Air Inter Iles a renforcé sa

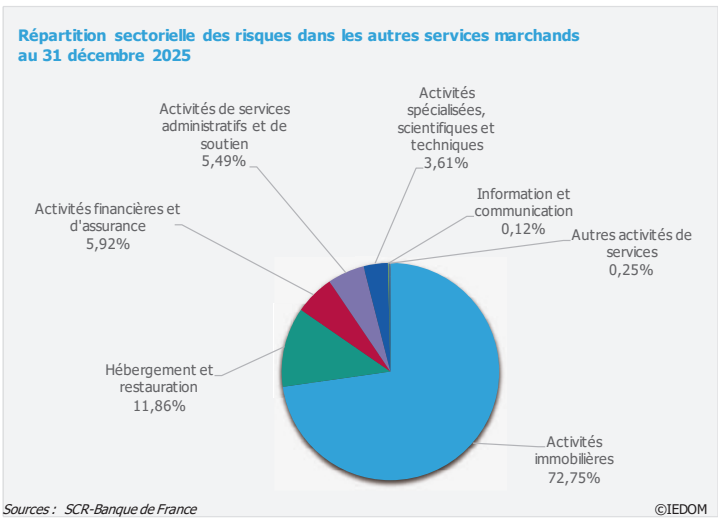
flotte avec l'acquisition de trois appareils TECNAM P2012-STOL, d'une capacité de neuf passagers chacun. Cette stratégie renforce le hub Guadeloupe et élargit la clientèle de Saint-Barthélemy. En 2025, St Barth Executive représente ainsi 7,8 % du trafic de passagers de l'aéroport de Saint-Barthélemy, avec 18 197 passagers, contre 8 081 en 2024, soit une progression de 125,2 % sur un an.

SECTION 10 - LES AUTRES SERVICES MARCHANDS

UN SECTEUR DYNAMIQUE PORTÉ PAR L'IMMOBILIER

Les autres services marchands occupent une place importante dans l'économie de Saint-Barthélemy. En 2024, ils concentrent plus de 90 % des financements bancaires déclarés au Service central des risques (SCR) de la Banque de France, pour un encours de 1,39 milliard d'euros, en hausse de 9,1 % sur un an. Cette prédominance repose principalement sur les activités immobilières, qui représentent près de 73 % des encours du secteur. Le secteur comprend également les activités d'information et de communication, dont le développement accompagne la transition numérique du territoire.

1. APERÇU STRUCTUREL



Le secteur des autres services marchands, hors transports, regroupe les services aux entreprises, notamment l'information et la communication, les activités scientifiques et les services administratifs, les services aux particuliers, dont l'hébergement-restauration, ainsi que les activités immobilières et financières. Au 31 décembre 2024, les encours de risques déclarés au SCR dans ce secteur atteignent 1 392 millions d'euros. Les activités immobilières en concentrent 72,8 %, devant l'hébergement-restauration (11,9 %), les activités financières

et d'assurance (5,9 %), les activités de services administratifs et de soutien (5,5 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (3,6 %). L'importance des services dans l'économie locale se retrouve également dans l'emploi. Les dernières données 2025 de la Chambre Économique Multiprofessionnelle (CEM) recensent 7 009 salariés en moyenne annuelle sur l'ensemble du territoire, dont 35,3 % dans l'hébergement-restauration, qui demeure le premier secteur employeur de Saint-Barthélemy.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

2.1 Un secteur immobilier toujours dynamique

Le secteur immobilier conserve une place majeure dans l'économie de Saint-Barthélemy. En 2025, la CEM recense 169 professionnels de l'immobilier en activité, dont 39 collaborateurs, contre 125 spécialistes en 2024. Cette importance s'inscrit dans un contexte de forte pression foncière, lié à la faible superficie du territoire, à la rareté des terrains disponibles et au positionnement haut de gamme de l'île. Les activités immobilières sont notamment soutenues par la détention

patrimoniale, la location saisonnière et l'investissement immobilier.

En 2024, le prix moyen du mètre carré pour l'achat d'une maison est estimé à environ 14 300 euros. Cette valorisation élevée du marché contribue toutefois aux difficultés de logement rencontrées par la population active et constitue également une contrainte pour l'installation et le développement des entreprises locales.

2.2 Une transition numérique en plein essor

La Collectivité de Saint-Barthélemy joue un rôle central dans le développement des infrastructures numériques du territoire. Deux réseaux publics en fibre optique coexistent : le réseau FTTO « Smartfibre », destiné principalement aux professionnels, et le réseau FTTH « St-Barth Digital », destiné au raccordement des logements. Le déploiement du réseau St-Barth Digital, engagé en 2020, représente un investissement contractuel de près de 14 millions d'euros. Le territoire est organisé autour de trois nœuds de raccordement optique, situés à Gustavia, Lorient et Saint-Jean, desservant l'ensemble des quartiers de l'île. Le déploiement s'est poursuivi en 2025. La zone Saint-Jean 2 a

notamment été ouverte à la commercialisation le 1er septembre 2025. La quasi-totalité des aires de déploiement affichent désormais des travaux terminés sur les parties publiques et une commercialisation ouverte ou achevée. Le déploiement reste toutefois en cours dans certains secteurs, notamment à Lorient. En parallèle, la Collectivité poursuit sa réflexion sur le renforcement des liaisons numériques sous-marines. Des échanges sont engagés avec Orange International afin de raccorder Saint-Barthélemy au futur câble sous-marin CELIA, appelé à relier la Floride à plusieurs territoires de la Caraïbe. Ce projet vise à diversifier les infrastructures de connexion de l'île et à renforcer leur résilience.

2.3 Perspectives

Le développement numérique de Saint-Barthélemy devrait se poursuivre avec l'achèvement du réseau FTTH St-Barth Digital. L'enjeu porte désormais autant sur l'achèvement du réseau que sur le raccordement effectif des logements et des entreprises. La modernisation des réseaux mobiles constitue également un enjeu important. Depuis le 1er mai 2025, Dauphin Telecom, Digicel AFG, Free Caraïbe et Orange disposent de nouvelles autorisations d'utilisation des fréquences dans les bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2,1 GHz à Saint-Barthélemy. Ces attributions doivent accompagner l'évolution des réseaux mobiles

et l'amélioration de la connectivité du territoire. À plus long terme, le renforcement de la résilience numérique passe par la diversification des liaisons sous-marines. Le projet Saint-Barth Digital Hub vise ainsi à raccorder l'île au futur câble CELIA, destiné à relier plusieurs territoires caribéens aux États-Unis. Des études préalables à sa pose dans les eaux bordant Saint-Barthélemy ont été autorisées en juin 2025. Le projet de raccordement de l'île, adopté fin 2025, représente un investissement de 14,6 millions d'euros, dont 5,2 millions financés par la Commission européenne.

SECTION 11 - LES SERVICES NON-MARCHANDS

1. L'ÉDUCATION

ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF À SAINT-BARTHÉLEMY

Le système éducatif à Saint-Barthélemy est organisé par la Région académique Guadeloupe et bénéficie depuis 2008 d'une gestion de proximité assurée par le Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (SENIDN), dont le siège est installé à Marigot. Le service est structuré autour de trois pôles : un pôle pédagogique, un pôle d'administration générale et un pôle médico-social. Depuis 2019, le recteur de la Région académique Guadeloupe est assisté, pour les Îles du Nord, par un adjoint nommé dans l'emploi de vice-recteur.

Sous l'autorité du recteur, le vice-recteur représente l'Éducation nationale à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin et assure le pilotage de proximité des politiques éducatives. Le SENIDN constitue notamment l'interface entre les territoires et les services académiques pour les questions relatives à l'organisation scolaire, aux ressources humaines, à la formation et à l'accompagnement des élèves. Son action s'inscrit désormais dans le cadre du Projet d'académie 2024-2027, décliné afin de tenir compte des spécificités des deux collectivités.

À Saint-Barthélemy, si les compétences en matière d'enseignement relèvent principalement de l'État, la Collectivité intervient notamment dans le domaine de la formation professionnelle, en lien avec la Chambre Économique Multi professionnelle (CEM).

1.1. LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Saint-Barthélemy compte quatre établissements scolaires publics et privés sous contrat : une école primaire publique, deux écoles primaires privées sous contrat et un collège public. L'école primaire publique, qui accueille les élèves de maternelle et d'élémentaire, est répartie sur trois sites à Gustavia. Le collège Mireille Choisy assure pour sa part la scolarisation des élèves de la 6e à la 3e et accueille également une classe de seconde générale et technologique. Il constitue par ailleurs l'établissement support du Centre de Formation et d'Apprentis de Saint-Barthélemy (CFA-SBH).

L'offre d'enseignement secondaire demeure limitée sur le territoire. À l'issue de la classe de seconde, les élèves souhaitant poursuivre leurs études générales ou technologiques doivent quitter Saint-Barthélemy. Cette mobilité intervient toutefois dès la fin du collège pour une partie importante des jeunes : pour la rentrée 2025-2026, seuls 14 des 49 élèves sortant de troisième avaient choisi de poursuivre en seconde générale et technologique au collège Mireille Choisy. Les autres se sont principalement orientés vers des établissements situés hors du territoire.

1.2. LE CORPS ENSEIGNANT

Typologie des personnels de l'Éducation nationale à Saint-Barthélemy

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, l'Éducation nationale emploie 788 personnes dans les Îles du Nord, dont 314 dans le premier degré, 455 dans le second degré et 19 au sein

du Service de l'Éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. À Saint-Barthélemy, le premier degré compte 43

enseignants, tandis que le second degré mobilise 37 personnels, dont 28 enseignants.

Le recours aux personnels contractuels demeure relativement important sur le territoire : ils représentent 15 % des enseignants du premier degré public et 41 % de ceux du second degré.

1.3. LES ÉLÈVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ

Une baisse des effectifs du premier et du second degré

Depuis 2010, les îles du nord, dans les 1^{er} et 2nd degrés du public ont perdu 23 % de leurs effectifs scolaires.

À la rentrée 2024, 1 206 élèves sont scolarisés dans les établissements de Saint-Barthélemy. Le premier degré accueille 787 élèves, dont 386 dans l’enseignement public et 401 dans le privé sous contrat, soit une baisse respective de 5,4 % et 2,9 % sur un an. Au total, les effectifs du premier degré reculent de 4,1 % par rapport à la rentrée précédente.

Dans le second degré, 419 élèves sont comptabilisés, soit une diminution de 3,9 % sur un an. Parmi eux, 341 sont scolarisés au

La stabilisation des personnels reste par ailleurs contrainte par les difficultés de logement à Saint-Barthélemy. Cette problématique continue d’affecter le recrutement : à la rentrée 2025, plusieurs postes d’enseignants demeuraient encore vacants au groupe scolaire de Gustavia et au collège Mireille Choisy.

collège, 17 en classe de seconde et 61 suivent une formation en apprentissage.

Les premières informations disponibles pour l’année scolaire 2025-2026 ne permettent pas encore de reconstituer des effectifs comparables pour l’ensemble du territoire. Elles témoignent toutefois d’évolutions contrastées selon les établissements. Au terme de l’année scolaire 2024-2025, le groupe scolaire public de Gustavia indiquait avoir accueilli 406 élèves répartis dans 18 classes. Pour la rentrée 2025-2026, environ 342 élèves étaient déjà inscrits au collège Mireille Choisy à la fin du mois de juillet 2025.

Un enseignement bilingue bien implanté

L’enseignement bilingue français-anglais à parité horaire, mis en place dans les Îles du Nord à partir de la rentrée 2016, demeure bien implanté à Saint-Barthélemy. À la rentrée 2024, 161 élèves saint-barthélemois

sont scolarisés dans ce dispositif, dont 65 dans le premier degré et 96 au collège Mireille Choisy.

Nombre d’élèves du 1^{er} et du 2nd degré à la rentrée 2024

1 ^{er} degré	2023	2024	Var 24/23	2 nd degré	2023	2024	Var. 23/24
Enseignement public	408	386	-5,4%	Enseignement public	436	419	-3,9%
Préélémentaire	170	173	1,8%	Collège	346	341	-1,4%
Elémentaire	238	213	-10,5%	Lycée (Seconde)	37	17	-54,1%
Enseignement privé	413	401	-2,9%	d'apprentissage	53	61	15,1%
Préélémentaire	Nd	Nd	Nd	Enseignement privé	0	0	0
élémentaire spécialisé	Nd	Nd	Nd				
Ensemble 1 ^{er} degré	821	787	-4,1%	Ensemble 2 nd degré	436	419	-3,9%

Source : SENIDN rentrée 2024.

©IEDOM

Un taux de retard à l’entrée en 6^e qui s’améliore

Un élève présente un retard scolaire dès lors qu’il présente au moins une année de retard par rapport à un cursus « normal »,

c’est-à-dire une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe.

En 2024, le taux de retard des élèves de Saint-Barthélemy entrant en 6^e s'améliore par rapport à 2023 (4,7 % contre 5,7 %).

Ce taux demeure inférieur de 1,7 point au taux académique (6,8 %).

Un indice de position sociale supérieur aux niveaux académiques, mais inférieur au national

À la rentrée 2024, 17,9 % des collégiens sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées, contre 35,1 % au niveau national. À l'inverse, 29,5 % appartiennent aux catégories favorisées ou très favorisées, contre 38 % au niveau national.

L'indice de Position Sociale (IPS) des familles des élèves entrant en classe de 6^e s'établit à 106,9 en 2024, contre 96,9 dans l'académie de Guadeloupe et 106,1 au niveau national. Il est ainsi supérieur de 10 points à la moyenne académique et de 0,8 point à la moyenne nationale.

Des performances scolaires positives

Les évaluations nationales réalisées à l'entrée en 6^e en septembre 2024 témoignent de résultats relativement favorables à Saint-Barthélemy. 55,4 % des élèves présentent une maîtrise satisfaisante en français, soit 18 points de plus que la moyenne académique et 3,4 points de plus que la moyenne nationale. En mathématiques, cette proportion atteint 61,9 %, soit 32,6 points au-dessus du niveau académique et 14,9 points au-dessus du niveau national.

Les résultats aux examens sont toutefois plus contrastés en 2025. Au Diplôme National du Brevet (DNB), le taux de réussite s'établit à 84,9 %, contre 94,3 % en 2024, soit une baisse de 9,4 points. Au total, 73 élèves sont admis. Dans la série générale, 61 des 73 admis obtiennent une mention.

À l'inverse, les résultats du baccalauréat professionnel se maintiennent à un taux de réussite de 100 %, avec 11 élèves en 2025.

1.4 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA CHAMBRE ÉCONOMIQUE MULTIPROFESSIONNELLE (CEM)

La Chambre économique multiprofessionnelle de Saint-Barthélemy accompagne les entreprises du territoire et intervient notamment dans le domaine de la formation professionnelle. Devenue centre de formation professionnelle en 2010, elle exerce également des missions en matière de formation et d'apprentissage. Son centre de formation propose des actions destinées aux salariés, chefs d'entreprise, demandeurs d'emploi et particuliers.

À Saint-Barthélemy, la formation professionnelle repose notamment sur la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM) et le Centre de Formation d'Apprentis de Saint-Barthélemy (CFA SBH). Ce dernier, hébergé au sein du collège Mireille Choisy, est le seul établissement de formation par apprentissage de l'île. Il prépare principalement les jeunes à des certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) et à des baccalauréats professionnels. Sa certification

Eduform, obtenue en 2022, a été renouvelée à l'issue d'un audit réalisé en septembre 2024.

L'apprentissage poursuit son développement sur le territoire. À la rentrée 2025, le CFA SBH comptabilise 78 inscriptions, après 61 apprentis au cours de l'année scolaire 2024-2025. Les résultats aux examens sont par ailleurs particulièrement favorables : en 2025, les 23 apprentis présentés aux épreuves

de CAP et de baccalauréat professionnel ont tous obtenu leur diplôme.

Parallèlement, l'activité du Centre de formation de la CEM atteint un niveau record en 2025. Au total, 144 sessions de formation ont été organisées, soit 3 % de plus qu'en 2024. Elles ont accueilli 1 024 participants, en hausse de 12 % sur un an, pour un volume total de 2 071 heures de formation (+3 %). Depuis 2019, le nombre annuel de participants a ainsi plus que doublé.

L'offre s'est également diversifiée : 101 formations différentes ont été réalisées en 2025, contre 63 en 2024, dont 46 nouvelles formations. L'immobilier constitue le premier

domaine en nombre de participants, avec 21 % des inscriptions, devant la santé-sécurité (16 %) et les ateliers, nouvellement proposés en 2025 (12 %). L'offre couvre également le bâtiment, le transport, l'hôtellerie-restauration, la pêche, l'environnement, les langues ainsi que le droit et la gestion.

Selon les dernières données disponibles de la Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS), 12 organismes de formation professionnelle étaient par ailleurs recensés à Saint-Barthélemy en 2023.

1.5 UNE MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

La construction du nouveau groupe scolaire de Saint-Jean vise à relocaliser 20 classes maternelles et élémentaires et sera adossé à un réfectoire et un pôle administratif. Ce projet répondra aux dernières exigences en matière de normes anticycloniques et

sismiques. L'ensemble s'inscrit également dans un fonctionnement éco-responsable. Le projet, porté par la Collectivité pour 28 millions d'euros, débutera ses travaux en 2026 pour une livraison prévue fin 2028.

2. LA SANTE

L'île de Saint-Barthélemy dispose d'un Centre Hospitalier Local certifié par la Haute Autorité de santé pour la qualité et la sécurité des soins, d'un dispensaire ainsi que d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). L'offre de soins s'est renforcée en novembre 2023, avec l'ouverture de la Maison de la Santé, dont

l'activité ne cesse de croître avec 7 000 consultations enregistrées en 2025. Parallèlement, le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) du Centre hospitalier Irénée de Bruyn est opérationnel depuis le 1er mai 2025 pour l'attribution des soins d'hygiène et de confort à domicile des personnes de plus de 60 ans.

2.1. LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ⁷¹

En 2023, 8 médecins généralistes, 14 Infirmiers Diplômés d'État Libéraux (IDEL), 9 chirurgiens et 23 masseurs-kinésithérapeutes sont recensés sur l'île. Cependant, des difficultés de recrutement et de fidélisation des

praticiens demeurent. Le développement des consultations spécialisées et de la télémédecine constitue également un levier pour limiter les déplacements hors du territoire.

2.2. LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

Le Centre hospitalier Irénée de Bruyn est le seul établissement hospitalier de Saint-Barthélemy. Il assure une mission d'hôpital de proximité et dispose d'un service d'accueil des urgences, d'un service de médecine générale et d'un service de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR). Sa capacité hospitalière s'établit à 17 lits, répartis entre 10 lits de médecine et 7 lits de moyen séjour/SMR.

En 2025, l'activité de l'établissement s'est élevée à 8 600 passages aux urgences, 847 admissions représentant 2 622 journées d'hospitalisation, 179 EVASAN (évacuations sanitaires par l'hôpital en avion privé), 87 sorties du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) et 1 228 consultations publiques. Ces dernières progressent de 18 % sur un an.

À titre de comparaison, en 2024, le site officiel de l'établissement indique 7 730

passages aux urgences, 972 séjours, 3 536 journées d'hospitalisation et 177 EVASAN.

Depuis 2023, les évacuations sanitaires peuvent par ailleurs être réalisées de nuit, ce qui renforce la capacité de prise en charge des patients nécessitant un transfert vers un établissement disposant d'un plateau technique plus important.

Une radiologie et un scanner sont accessibles en partenariat avec le cabinet libéral « CIMIN » Groupement de Coopération Sanitaire. L'établissement ne dispose pas de bloc opératoire. Sa participation au Groupement Hospitalier de Territoire des Îles du Nord et la Direction commune avec le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming lui permettent de bénéficier du soutien du Centre hospitalier de Saint-Martin pour la mise en place de filières de soins permettant de mieux répondre aux besoins d'une population isolée.

⁷¹ Source : Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

Le plateau médical propose des consultations gynécologiques (pré et post-natales), des consultations avancées et de PMI nourrissons (Protection Maternelle et Infantile), un service de vaccination pour les enfants de 0 à 6 ans. Certaines spécialités ne sont pas disponibles localement, du fait non seulement de la faible population, mais aussi des difficultés pour trouver et stabiliser du personnel médical à la recherche de travail

Une reconnaissance de la qualité des soins

Début 2026, la Haute Autorité de santé a certifié le Centre hospitalier Irénée de Bruyn avec la mention « qualité des soins confirmée ». L'établissement obtient notamment des scores de 91/100 pour la prise en charge du patient, 82/100 pour les équipes

d'équipe, de sécurité et d'un plateau technique complet. C'est pourquoi des consultations avancées spécialisées dans des domaines tels que la cardiologie, l'oncologie, la psychiatrie, la chirurgie viscérale, la chirurgie orthopédique, l'obstétrique, l'ophtalmologie, l'ORL sont réalisées grâce à la venue sur place de médecins et chirurgiens de Saint-Martin ou du CHU de Guadeloupe.

de soins et 86/100 pour l'établissement. Cette décision marque une amélioration par rapport à la précédente évaluation, qui avait conduit à une non-certification en 2023.

La Maison de la Santé complète l'offre spécialisée

Ouverte fin 2023 au Centre Elvina à Saint-Jean, la Maison de la Santé contribue à renforcer l'accès aux spécialistes qui ne sont pas installés de façon permanente sur l'île. Elle dispose de cinq salles de consultation sur environ 160 m². En 2024, elle a enregistré 5 928 consultations.

Son activité a poursuivi sa progression en 2025 : 7 000 consultations ont été enregistrées dont 4 235 consultations entre

janvier et juin 2025. Le développement de l'offre s'est notamment traduit par des consultations en neurologie, psychiatrie et diabétologie ainsi que par le développement de la Visio consultation.

En parallèle, un partenariat avec l'Association des hôtels et villas a été renouvelé afin d'héberger gratuitement les spécialistes de passage sur l'île qui bénéficiaient jusqu'alors d'un tarif préférentiel de 95 euros par nuitée.

L'accueil des personnes âgées

L'EHPAD Louis Vialenc, rattaché au Centre hospitalier Irénée de Bruyn, dispose toujours d'une capacité de 30 places. Son taux d'occupation s'est élevé à 91 % en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de l'offre de soins de proximité sur l'île, le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) du Centre hospitalier Irénée

de Bruyn est opérationnel depuis le 1er mai 2025. Destiné principalement aux personnes âgées de plus de 60 ans, sur prescription médicale, il vise notamment à préserver l'autonomie des bénéficiaires, tout en prévenant ou retardant certaines hospitalisations ou admissions en établissement. Le service est actuellement autorisé pour 20 places.

2.3 PERSPECTIVES

La reconstruction du Centre hospitalier Irénée de Bruyn engagée à Gustavia

La principale perspective sanitaire du territoire concerne désormais la reconstruction du Centre hospitalier Irénée de Bruyn sur son site actuel de Gustavia. En octobre 2025, le Conseil territorial a approuvé le projet de

reconstruction et le principe d'une participation financière de la Collectivité pouvant atteindre 28,8 millions d'euros, complétée par les crédits du Ségur de la santé.

Le Projet régional de santé 2023-2028 comme cadre de référence

L'organisation de l'offre sanitaire continue de s'inscrire dans le Projet Régional de Santé (PRS) Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy 2023-2028. Celui-ci comprend notamment le Schéma Régional de Santé (SRS), qui fixe les priorités en matière de prévention, de promotion de la santé, de

parcours et de prises en charge, ainsi que le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) qui présente les objectifs prioritaires en faveur des publics les plus fragiles. Ces documents s'articulent avec le Cadre d'orientation stratégique 2018-2028.

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE



Quai de la république © Bachy BALINEAU



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

SECTION 3 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

En 2025, l'activité bancaire à Saint-Barthélemy poursuit sa progression, soutenue par la présence de six établissements bancaires. Ces derniers disposent d'un réseau de sept agences bancaires et de quatorze guichets automatiques.

Au 31 décembre 2025, 36 680 comptes bancaires⁷² sont gérés sur le territoire, soit une hausse de 3,1 % par rapport à l'année précédente.

En 2025, les actifs financiers sont stables après avoir progressé un an plus tôt (+0,3 % après +13,5 % en 2024). Leur encours s'établit à 1 549,5 millions €. Ils demeurent à des niveaux exceptionnels, se situant dans la fourchette haute par rapport aux départements français en 2025.

Si les dépôts à vue sont en hausse (+7,9 %), les placements liquides ou à court terme et l'épargne à long terme reculent en 2025 (respectivement -9,1 % et -4,6 %). À noter que les actifs financiers sont détenus majoritairement par les ménages (801,9 millions d'euros au total).

En ce qui concerne les concours bancaires, leur encours progresse 6,9 % en 2025 pour atteindre 1 156,6 millions € à fin décembre. Cette hausse est portée par le

dynamisme des crédits à l'habitat (+5,2 % après +1,1 % en 2024) et par le rebond des crédits d'exploitation (+2,6 % contre -1,5 % l'année précédente) après plusieurs années de contraction liées au remboursement des PGE. Dans le même temps, l'encours des crédits d'investissement, qui représente 55,1 % de l'encours total, ainsi que les crédits à la consommation, continuent de croître, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2024 (respectivement +8,0 % et +3,6 % sur un an).

En matière de financement sectoriel, le total des risques déclarés au Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France par les établissements bancaires intervenant à Saint-Barthélemy enregistre une progression et s'élève à 1 510,3 millions € (+7,1 % sur un an, après +4,5 % en 2024). Le secteur immobilier concentre la majeure partie des risques (1 012,7 millions €, soit 67,1 % des risques déclarés au SCR) et poursuit sa croissance sur l'année (+3,4 %).

Concernant les parts de marché (hors La Banque Postale) au 31 décembre 2025, 75,1 % des dépôts sont collectés et 71,0 % des crédits sont octroyés par trois établissements bancaires de la place. Dans son ensemble, la concentration sur le marché du crédit reste relativement stable sur deux ans.

⁷² Hors la Banque Postale.

SECTION 2 - STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

1. ORGANISATION DU SYSTÈME BANCAIRE

- Au 31 décembre 2025, six établissements bancaires sont implantés à Saint-Barthélemy, répartis en deux réseaux :
- Trois banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
 - Trois banques mutualistes.

2. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

2.1. LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2025, la Collectivité de Saint-Barthélemy compte 7 guichets bancaires permanents. Le niveau d'équipement reste identique aux deux dernières années, soit un guichet pour 1 523 habitants.

Il reste néanmoins largement supérieur à celui observé à Saint-Martin (un guichet pour 3 116 habitants), en Guadeloupe (un guichet pour 2 972 habitants) et à celui de la France entière (un guichet pour 2 033 habitants⁷³).

Nombre de guichets permanents

	2015	2024	2025
Total	9	7	7
Nombre d'habitants par guichet bancaire*	1 069	1 523*	1 523*

* Calculs effectués avec la population 2023 (dernière donnée disponible).

©IEDOM

Sources : IEDOM et Insee.

Le nombre de distributeurs et de guichets automatiques de banque (DAB-GAB) augmente de 3 unités et s'élève à 14. Le niveau d'équipement s'améliore à un automate pour 761 habitants à fin 2025. La Collectivité ressort ainsi mieux équipée que Saint-Martin (un

automate pour 1 484 habitants), la Guadeloupe (un automate pour 1 358 habitants) et la France entière⁷⁴ (un automate pour 1 544 habitants).

Nombre de guichets automatiques de banques

	2015	2024	2025
Total	11	11	14
Nombre d'habitants par guichet automatique*	875	969*	761*

* Calculs effectués avec la population 2023 (dernière donnée disponible).

©IEDOM

Sources : IEDOM et Insee.

⁷³ Données 2023 pour la France entière.

⁷⁴ Données 2023 pour la France entière.

2.2. LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES⁷⁵

Nombre de comptes bancaires de la clientèle *

Nature de comptes	Évolution			
	2015	2024	2025	25/24
Dépôts à vue	15 772	20 080	21 110	5,1%
Dépôts à terme	858	2 207	2 024	-8,3%
Comptes sur livret	9 869	11 296	11 645	3,1%
Livrets A et Bleu	3 030	4 609	4 693	1,8%
Livrets ordinaires	4 351	4 413	4 626	4,8%
Livrets Jeunes	560	346	382	10,4%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	4	19	17	-10,5%
Livrets de développement durable (LDD)	1 924	1 909	1 927	0,9%
Autres comptes à régime spécial	15	34	29	-14,7%
Épargne logement	1 509	1 949	1 862	-4,5%
Comptes d'épargne logement (CEL)	148	346	352	1,7%
Plans d'épargne logement (PEL)	1 361	1 603	1 510	-5,8%
Plans d'épargne populaire (PEP)	18	10	10	0,0%
Total	28 041	35 576	36 680	3,1%
Nombre de comptes ordinaires par habitant	1,64	1,88*	1,98*	
Nombre de comptes d'épargne par habitant	1,27	1,45*	1,46*	

* Données hors La Banque Postale.

© IEDOM

** Calculs effectués avec la population 2023 (dernière donnée disponible)

Source : IEDOM.

À fin 2025, 36 680 comptes bancaires sont enregistrés à Saint-Barthélemy, soit un nombre en hausse par rapport à 2024 (+3,1 %, soit +1 104 comptes).

Les comptes de dépôts à vue, qui représentent plus de la moitié (57,6 %) du nombre total de comptes sur l'île, sont en progression de 5,1 % sur un an (soit +1 030 comptes). Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires par habitant est en augmentation, à 1,98, et reste supérieur à celui observé à Saint-Martin (0,77), en Guadeloupe (1,20) et en France entière⁷⁶ (1,27). Cette situation pourrait s'expliquer par une structure démographique plus favorable à la bancarisation, où la part des jeunes est relativement plus faible.

En parallèle, la croissance des comptes sur livrets se poursuit en 2025 (+3,1 %, après +1,2 % en 2024) et concentrent 31,7 % du nombre total de comptes. La hausse du nombre de comptes d'épargne à régime spécial est principalement portée par les livrets ordinaires (+4,8 %) et les livrets jeunes (+10,4 %). Le recul de l'épargne-logement poursuit son recul entamé depuis 2021, observé depuis 2021, se poursuit (-4,5 % en 2025, après -3,8 % en 2024).

Finalement, le nombre de comptes d'épargne par habitant continue de progresser en 2025 (1,46, après 1,45 en 2024 et 1,40 en 2023).

⁷⁵ Les données sont hors La Banque Postale.

⁷⁶ Données 2023 pour la France entière.

Solde moyen des comptes bancaires (en €)

Évolution

En euros	2015	2024	2025	25/24
Dépôts à vue	23 227	42 460	43 570	2,6%
Dépôts à terme	112 592	213 503	208 971	-2,1%
Comptes sur livret	14 322	16 787	15 219	-9,3%
Livrets A et Bleu	5 450	8 369	8 489	1,4%
Livrets ordinaires	27 122	32 091	27 599	-14,0%
Livrets Jeunes	781	881	896	1,7%
Livrets d'épargne populaire (LEP)	3 962	11 253	7 642	-32,1%
Livrets de développement durable (LDD)	3 287	4 648	4 774	2,7%
Epargne logement	14 436	15 594	1 676	-89,3%
Comptes d'épargne logement (CEL)	5 285	7 624	7 690	0,9%
Plans d'épargne logement (PEL)	15 432	17 314	274	-98,4%
Plans d'épargne populaire (PEP)	39 021	42 946	41 400	-3,6%
Encours moyen	22 352	43 407	41 535	-4,3%

* Données hors La Banque Postale.

©IEDOM

Source : IEDOM.

À fin 2025, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) est en baisse à Saint-Barthélemy sur un an (-4,3 %, après +12,6 % en 2024), à 41 535 €, après avoir obtenu un

niveau record en 2024. En parallèle, l'encours moyen des comptes sur livrets poursuit sa tendance à la baisse (-9,3 %, après -6,7 % un an plus tôt), issue de la diminution de l'encours des livrets ordinaires (-14,0 %) et des livrets.

SECTION 3 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

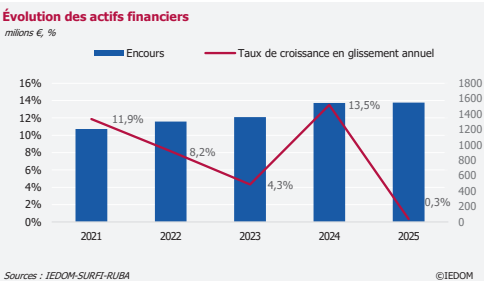
1. LES AVOIRS FINANCIERS DES AGENTS ÉCONOMIQUES⁷⁷

1.1. L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

Les actifs financiers se stabilisent en 2025

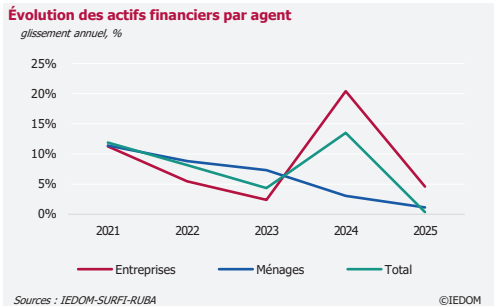
À fin décembre, les actifs financiers sont stables à Saint-Barthélemy, après avoir progressé un an plus tôt (+0,3 % après +13,5 % en 2024). Leur encours s'établit à 1 549,5 millions €.

Si les dépôts à vue sont en hausse (+7,9 %), les placements liquides ou à court terme et l'épargne à long terme reculent sur un an (respectivement -9,1 % et -4,6 %).



Une croissance plus lente chez les ménages et les entreprises

À Saint-Barthélemy, les actifs financiers sont majoritairement détenus par les ménages (801,9 millions €). Ils concentrent 51,8 % du total et leur croissance est plus lente sur un an (+1,1 % après +3,0 % en 2024).



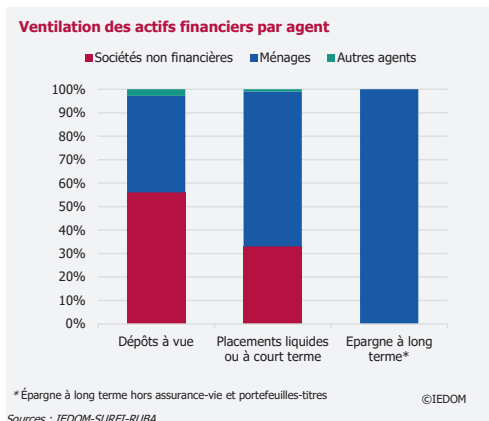
En dépit de cette progression moins marquée qu'en 2024, le niveau de détention d'actifs financiers par habitant à Saint-Barthélemy demeure dans la fourchette haute par rapport aux départements

français (75 071 €). Ceci témoigne du cas particulier de la collectivité.

À Saint-Martin, il se situe dans la fourchette basse (7 693 €). En Guadeloupe (17 028 €), il fait partie des plus élevés dans les DOM, derrière la Martinique (18 685 €). Pour autant, les DOM se positionnent dans la fourchette basse par rapport aux autres départements français.

En parallèle, la collecte des actifs financiers auprès des entreprises (713,4 millions €, soit 46,0 % du total) est moins soutenue qu'en 2024 (+4,6 % après +20,4 % en 2024). Elle est marquée par un ralentissement de la croissance des dépôts à vue (+6,8 % après +10,5 % en 2024) et par une chute des placements liquides ou à court terme (-0,7 % contre +53,8 % en 2024).

⁷⁷ Données hors La Banque Postale.

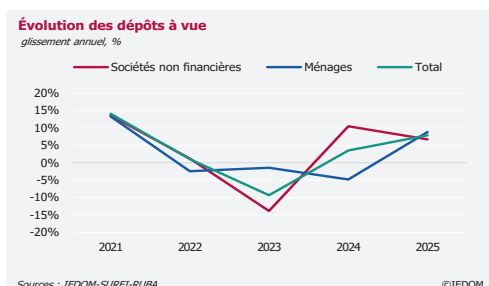


L'encours des actifs financiers des autres agents⁷⁸, qui représente 2,2 % de la collecte totale, diminue pour sa part (-50,5 %) pour s'établir à 34,2 millions €.

1.2. LES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue atteint 919,8 millions € à fin décembre 2025. Dans un contexte de desserrement monétaire et d'inflation contenue, les dépôts à vue poursuivent leur hausse (+7,9 % après +3,5 % l'année précédente).

Sur cette catégorie de produits, les principaux déposants de la place sont les entreprises, avec 55,9 % de l'encours total. Les dépôts à vue des ménages et des autres agents représentent respectivement 41,0 % et 3,0 % du total.

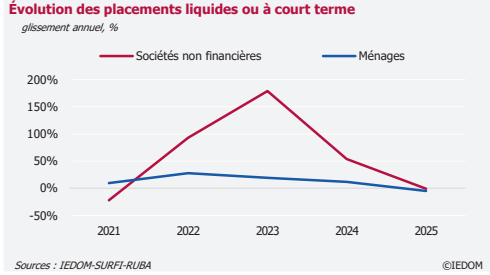


Les dépôts à vue des entreprises ont une progression plus modérée qu'en 2024 (+6,8 % après +10,5 %). En revanche, les dépôts à vue des ménages se redressent (+8,8 % contre -4,8 % en 2024) et ceux des autres agents sont dynamiques (+16,6 % après +3,9 % en 2024).

⁷⁸ Les « autres agents » regroupent principalement les administrations centrales et de Sécurité Sociale, les sociétés d'assurance et de fonds de pension, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les collectivités locales.

1.3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME⁷⁹

Les placements liquides ou à court terme se replient en 2025 (-9,1 % contre +31,3 % en 2024). Ils s'établissent à 602,9 millions € en fin d'année.



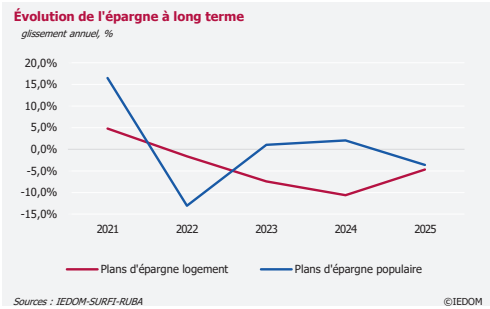
La diminution de l'encours des placements liquides ou à court terme est principalement liée à l'évolution des placements indexés sur les taux du marché. Dans un contexte de normalisation des taux qui enregistrent une baisse progressive sur l'année 2025, ces produits sont devenus moins attractifs et moins rémunérateurs que les années précédentes. Leur encours chute (-10,2 %), après avoir été très dynamique en 2024 et

en 2023 (respectivement +56,1 % et +143,4 %). En particulier, les comptes créditeurs à terme⁸⁰ se tassent sur l'année, tant sur le segment des entreprises (-0,7 %) que sur celui des ménages (-3,5 %). Toutefois, l'encours global des placements indexés sur les taux du marché se maintient à un niveau élevé en 2025 (423 millions €).

En parallèle, les comptes d'épargne à régime spécial reculent (-6,4 % contre -5,5 %). Les livrets ordinaires (71 % de l'encours) contribuent majoritairement à cette évolution à la baisse, par leur diminution qui se poursuit en 2025 (-9,8 % après -14,7 % en 2024). Les livrets d'épargne populaire se replient également sur l'année (-39,2 %).

Par ailleurs, les autres comptes d'épargne à régime spécial affichent une hausse plus modérée qu'en 2024 sur un an. Les livrets jeunes, les livrets de développement durable et les livrets A progressent respectivement de 12,3 %, 3,7 % et 3,3 %. De même, les comptes d'épargne logement une croissance moins soutenue qu'en 2024 (+2,6 % après +5,5 %).

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME⁸¹



À 26,9 millions €, l'épargne à long terme diminue à nouveau en 2025 (-4,6 % après -10,4 % en 2024). Cela témoigne d'une volonté pour les agents de conserver une épargne facilement mobilisable face à une conjoncture économique encore incertaine. Les plans d'épargne logement constituent la quasi-totalité de l'épargne à long terme (98,5 %) et reculent de 4,7 % sur l'année. Les plans d'épargne populaire sont également en retrait de 3,6 % à fin 2025.

⁷⁹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

⁸⁰ Le compte ou dépôt à terme est un placement bancaire bloqué pour une durée renouvelable, et rémunéré à un taux connu au départ.

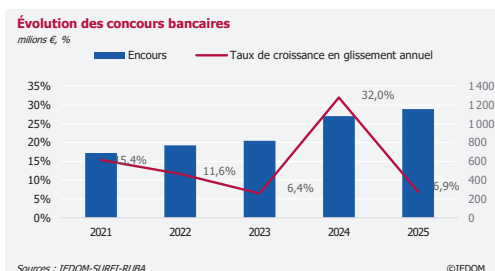
⁸¹ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance vie ni les portefeuilles-titres.

2. LES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Une activité de financement toujours dynamique

Les concours bancaires atteignent 1 156,6 millions € à fin 2025 à Saint-Barthélemy. Ils progressent de 6,9 % après +32,0 % un an plus tôt.



Sur les cinq dernières années, les crédits octroyés augmentent de 17,7 % par an en moyenne, soit un taux élevé par rapport aux autres DOM et départements de l'Hexagone.

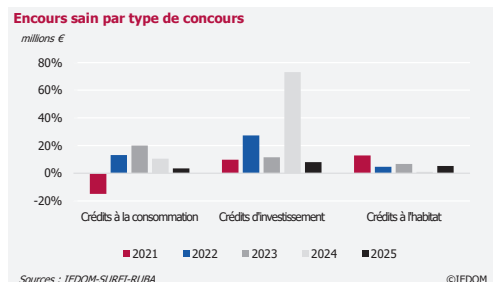
Les crédits à l'habitat progressent plus rapidement (+5,2 % après +1,1 % en 2024).

Les crédits d'exploitation renouent avec une croissance positive (+2,6 % contre -1,5 %

l'année précédente), après plusieurs années de contraction liées au remboursement des PGE.

A contrario, l'encours des crédits d'investissement, qui représente 55,1 % de l'encours total, continue de croître mais à un rythme moins soutenu qu'en 2024 (+8,0 % contre +73,1 % en 2024).

Dans cette lignée, les crédits à la consommation affichent une hausse plus modérée sur l'année (+3,6 % après +10,5 % en 2024).



2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

À 322,5 millions €, l'encours de crédits aux ménages est mieux orienté qu'en 2024 (+6,7 % après +2,1 % un an plus tôt). Cette évolution est en lien avec la croissance plus dynamique des crédits à l'habitat en 2025 (+7,2 % après +0,9 % en 2024). Ces derniers concentrent 87,4 % de l'encours total des crédits consentis aux ménages de Saint-Barthélemy en 2025.

En revanche, les crédits à la consommation des ménages enregistrent une progression plus modérée (+3,6 % contre +10,5 % en 2024), à l'instar de celles des crédits de trésorerie (+4,6 % après +9,5 % en 2024).

2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

En 2025, l'encours de crédits aux entreprises s'établit à 814,3 millions €. Moins soutenu qu'en 2024, il progresse 6,6 % contre +48,7 % précédemment.

Les crédits d'investissement en représentent la majeure partie, avec 78,2 % de l'encours sain. Leur croissance est en pente

de vitesse sur un an (+8,0 % contre +63,3 % en 2024). Les crédits immobiliers progressent légèrement (+1,4 %) et se maintiennent au-dessus de leur niveau d'avant-crise. En parallèle, les crédits d'exploitation repartent à la hausse pour la première fois depuis la crise sanitaire (+2,7 % après -1,9 %).

2.4 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Fin 2025, grâce à une collecte de dépôts qui reste à un niveau exceptionnellement élevé, les établissements bancaires installés à Saint-Barthélemy

dégagent un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources-emplois) de 392,9 millions € (-69,2 millions € sur un an).

MÉTHODOLOGIE

La collecte réglementaire RUBA (Reporting Unifié Banques et Assimilés) a été instaurée en remplacement de la collecte SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) à partir de l'arrêté du 31 janvier 2022.

Cette note présente la situation des ressources clientèle collectées uniquement par les établissements bancaires installés localement (EBIL) à Saint-Barthélemy. Ces ressources excluent celles détenues par les agents économiques auprès des établissements bancaires non installés localement (EBNIL), ainsi que celles liées à l'assurance vie et aux valeurs mobilières. La situation présentée ne peut donc être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers détenus par les agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Barthélemy.

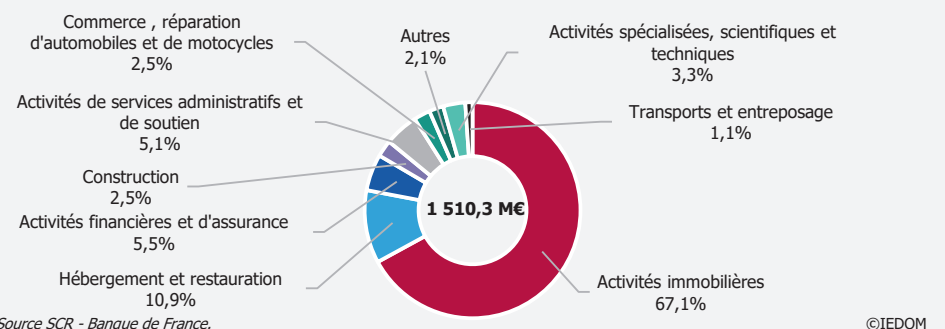
Par ailleurs, pour un établissement bancaire de la place, un reclassement comptable d'encours de crédits d'investissement de sociétés non financières a été effectué au deuxième trimestre 2024, de Saint-Martin vers Saint-Barthélemy. Ceci impacte mécaniquement les évolutions observées entre 2023 et 2024 sur ces deux territoires pour l'encours total sain, l'encours de crédits aux entreprises et l'encours de crédits d'investissements des sociétés non financières.

3. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS

Au 31 décembre 2025, le total des risques déclarés au Service Central des Risques (SCR) à Saint-Barthélemy enregistre une progression et s'élève à 1 510,3 millions € (+7,1 % sur un an, après +4,5 % en 2024). Les financements accordés aux entreprises dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (+24,4 % sur un an), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+90,1 %) et des

activités de services administratifs et de soutien (+86,6 %) contribuent particulièrement à cette évolution. Le secteur immobilier concentre la majeure partie des risques (1 012,7 millions €, soit 67,1 % des risques déclarés au SCR). Il poursuit sa croissance sur l'année (+3,4 % après +6,5 % en 2024).

Répartition sectorielle des risques au 31 décembre 2025

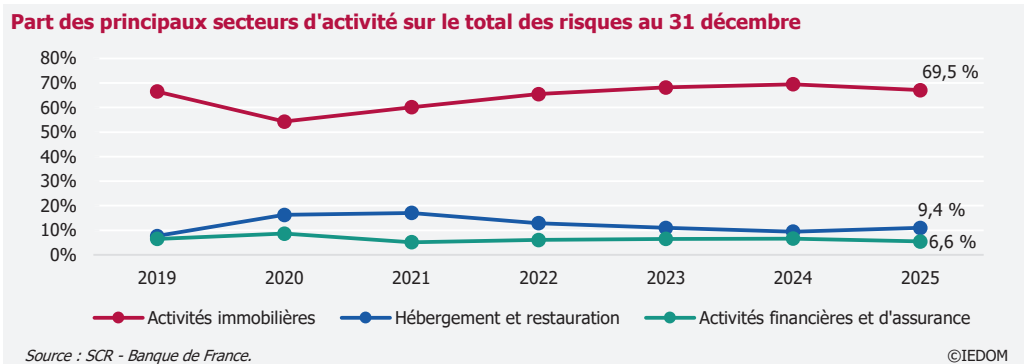


En excluant les activités immobilières, l'encours déclaré au SCR à Saint-Barthélemy

s'établit à 497,6 millions € en 2025 (+15,5 % sur un an). Les secteurs de l'hébergement et

la restauration, ainsi que les activités financières et d'assurance concentrent près de la moitié des encours hors activités immobilières (49,7 %), soit environ 247,5 M€ (respectivement 165,1 M€ et 82,4 M€). Concernant les encours de crédits, les financements de moyen et long terme sont

prépondérants (87,0 % du total, +9,0 % sur un an). Une part marginale de l'encours est répertoriée au sein des crédit-bail (2,6 %) et des crédits à court terme (0,9 %). Par ailleurs, 9,5 % des montants déclarés sont enregistrés en hors bilan (+3,2 % sur un an).



MÉTHODOLOGIE

Les données présentées ci-après sont issues du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Elles retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits octroyés par les établissements bancaires, installés localement ou non.

Les montants concernent les crédits aux entreprises, aux administrations publiques locales et de sécurité sociale du département. Le seuil déclaratif est fixé à 25 000 €.

À noter que les données présentées ne sont pas comparables avec les déclarations RUBA-SURFI, en raison de la différence de périmètre.

ANNEXES

1. LES ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES INSTALLÉS LOCALEMENT (EBIL)

En millions € au 31 décembre						Variations	
	2021	2022	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Entreprises	524,8	553,4	566,6	682,2	713,4	20,4%	4,6%
Dépôts à vue	500,6	506,7	436,3	481,9	514,5	10,5%	6,8%
Placements liquides ou à court terme	24,2	46,7	130,2	200,3	198,9	53,8%	-0,7%
Placements indexés sur les taux de marché	24,2	46,7	130,2	200,3	198,9	53,8%	-0,7%
Comptes à terme	24,2	46,7	130,2	200,3	198,9	53,8%	-0,7%
Ménages	659,1	717,2	769,5	792,9	801,9	3,0%	1,1%
Dépôts à vue	378,8	369,5	364,2	346,6	377,3	-4,8%	8,8%
Placements liquides ou à court terme	245,8	313,7	373,8	418,1	397,8	11,8%	-4,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	214,9	237,3	203,3	192,2	179,9	-5,5%	-6,4%
Livrets ordinaires	181,3	206,1	166,1	141,6	127,7	-14,7%	-9,8%
Livrets A et Bleu	25,1	22,0	26,3	38,6	39,8	46,8%	3,3%
Livrets Jeunes	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	15,6%	12,3%
Livrets d'épargne populaire	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	23,5%	-39,2%
Livrets de développement durable	6,5	7,0	8,0	8,9	9,2	10,6%	3,7%
Comptes d'épargne logement	1,7	1,9	2,5	2,6	2,7	5,5%	2,6%
Placements indexés sur les taux de marché	30,9	76,4	170,5	225,9	217,9	32,5%	-3,5%
Comptes créditeurs à terme	30,9	76,4	170,5	225,9	217,9	32,5%	-3,5%
Épargne à long terme	34,6	34,0	31,5	28,2	26,9	-10,4%	-4,6%
Plans d'épargne logement	34,1	33,5	31,1	27,8	26,5	-10,6%	-4,7%
Plans d'épargne populaire	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	2,1%	-3,6%
Autres agents	21,7	33,5	24,4	69,1	34,2	ns	-50,5%
Dépôts à vue	20,0	32,4	23,2	24,1	28,0	3,9%	16,6%
Placements liquides ou à court terme	1,7	1,1	1,2	45,1	6,2	ns	ns
Comptes d'épargne à régime spécial	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-33,1%	3,8%
Placements indexés sur les taux de marché	1,6	1,0	1,2	45,0	6,1	ns	ns
TOTAL	1 205,6	1 304,0	1 360,5	1 544,2	1 549,5	13,5%	0,3%
Dépôts à vue	899,4	908,5	823,7	852,6	919,8	3,5%	7,9%
Placements liquides ou à court terme	271,7	361,5	505,3	663,5	602,9	313%	-9,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	215,0	237,4	203,4	192,3	179,9	-5,5%	-6,4%
Placements indexés sur les taux de marché	56,7	124,1	301,9	471,2	423,0	56,1%	-10,2%
Épargne à long terme	34,6	34,0	31,5	28,2	26,9	-10,4%	-4,6%

Données hors La Banque Postale.

©IEDOM

Sources : IEDOM - SURFI - RUBA

2. LES CONCOURS BANCAIRES

CONCOURS BANCAIRES DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES INSTALLÉS LOCALEMENT (EBIL)

En millions € au 31 décembre						Variations	
	2021	2022	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
ENTREPRISES							
Crédits d'exploitation	84,0	79,2	64,3	63,1	64,8	-19%	2,7%
Crédits de trésorerie	77,7	76,6	61,4	59,6	55,1	-3,0%	-7,5%
Comptes ordinaires débiteurs	6,3	2,6	2,8	3,5	9,7	22,5%	178,5%
Crédits d'investissement	225,8	304,6	340,1	589,3	636,4	73,3%	8,0%
Crédits immobiliers	12,0	10,5	10,5	11,6	11,1	1,9%	14%
Encours sain	430,8	489,3	513,9	764,0	814,3	48,7%	6,6%
MÉNAGES							
Crédits à la consommation	26,1	29,5	35,4	39,1	40,5	10,5%	3,6%
Crédits de trésorerie	25,4	29,2	35,2	38,6	40,3	9,5%	4,6%
Comptes ordinaires débiteurs	0,7	0,3	0,2	0,6	0,2	ns	ns
Crédits à l'habitat	211,9	241,1	260,7	263,1	282,0	0,9%	7,2%
Encours sain	238,0	270,6	296,1	302,3	322,5	2,1%	6,7%
AUTRES AGENTS							
Encours sain	20,9	10,2	9,7	15,8	19,8	62,7%	25,0%
TOTAL							
Crédits d'exploitation	85,0	80,8	65,6	64,7	66,4	-1,5%	2,6%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	26,1	29,5	35,4	39,1	40,5	10,5%	3,6%
Crédits d'investissement	239,9	305,4	340,8	589,9	636,9	73,1%	8,0%
Crédits à l'habitat	336,2	351,7	375,3	379,3	399,2	1,1%	5,2%
Autres crédits	2,6	2,7	2,6	9,1	13,7	ns	ns
Encours sain	689,8	770,1	819,8	1 082,1	1 156,6	32,0%	6,9%
Taux de créances douteuses (EBIL)	0,5%	0,6%	0,5%	1,0%	0,8%	+0,5 pt	-0,2 pt

Données hors La Banque Postale.

Sources : IEDOM-SURFI-RUBA

©IEDOM

Ont collaboré à cet ouvrage :

Cindy CANDALEN
Victor CHAUDERAC
Teddy COMBET
David FARDEL
Damion GORDON
François GROH
Alexandre LEMAIRE
Alizée SHITALOU
Jade SOUKAI
Anouk VANOMMESLAEGHE

Directeur de la publication : Alexandre GAUTIER

Responsable de la rédaction : François GROH

Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par Antilles Imprimerie

Achevé d'imprimer en septembre 2026 – Dépôt légal : septembre 2026

ISSN 1632-420X



IEDOM
Agence de Guadeloupe

Parc d'activité La Providence
13, boulevard Daniel-Marsin
97139 Les Abymes

Directeur

François Groh
05 90 93 74 00

**Crédit photo
de couverture**

Poissons dans le port de Gustavia
© Guirec Pouliquen



iedom.fr/saint-barthelemy



iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSystème
EN OUTRE-MER

115, rue Réaumur
75002 Paris